المملكة المغربية
ⵜⴰⴳⵍⴷⵉⵜ ⵏ ⵍⵎⵖⵔⵉⴱ
ROYAUME DU MAROC

المجلس الأعلى للتربية والتكوين والبحث العلمي
ⴰⵙⵇⵇⵉⵎ ⴰⵏⴰⵎⵓⵔ ⵏ ⵓⵙⵎⵓⵜⵜⴳ ⴷ ⵓⵙⵙⵍⵎⴷ ⴰⵎⴰⵙⵙⴰⵏ
Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique

Rapport annuel

BILAN ET PERSPECTIVES DE L'ACTION DU CONSEIL

2018

Rapport annuel

BILAN ET PERSPECTIVES DE L'ACTION DU CONSEIL

2018

Juillet 2019

Dépôt Légal : 2019MO3118
ISBN : 978-9920-785-12-9

Sa Majesté le Roi Mohammed VI
Que Dieu l'Assiste

Extraits des discours royaux relatifs aux thématiques de l'éducation et de la formation

« Pour donner une impulsion au secteur de l'éducation et de l'enseignement, avec ce que cela implique en termes de partenariat et d'engagement responsable, il faut activer la mise en œuvre des dispositions de la Constitution, relatives au nouveau Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique. Cette instance se doit d'apporter son concours pour pouvoir aborder avec succès ce tournant essentiel et décisif non seulement pour l'avenir des jeunes, mais aussi pour le devenir du Maroc en tant que pays et en tant que nation. »

Extrait du discours Royal à l'occasion de la commémoration de la Révolution du Roi et du Peuple pour l'année 2012

« Dans ce cadre, Nous appelons le Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique à reconsidérer la vision et le contenu de la Réforme, ainsi que les approches suivies en la matière, notamment en se penchant sur les questions substantielles que Nous avons définies dans le Discours du 20 août de l'année dernière.

Nous en citons plus particulièrement la recherche d'une solution à la problématique des langues d'enseignement, le dépassement des divergences idéologiques qui entravent la réforme et l'adoption de programmes et de curriculums adaptés aux exigences du développement et du marché de l'emploi. »

Extrait du discours Royal à l'ouverture de la première session de la quatrième année du 9ème mandat législatif pour l'année 2014

« …Nous n'avons de cesse de plaider pour une réforme substantielle de ce secteur vital, de sorte à réhabiliter l'école marocaine et à la rendre apte à remplir comme il se doit la mission qui est la sienne en matière d'éducation et de développement.

Aussi avons-Nous confié au Conseil supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche scientifique le soin d'évaluer l'état d'exécution de la Charte nationale de l'éduction et de la formation, et de dégager une vision stratégique globale pour la réforme du système éducatif dans notre pays. (…)

En outre, Nous appelons à l'élaboration de cette réforme dans le cadre d'un contrat national contraignant, et ce, à travers l'adoption d'une loi-cadre cernant la vision à long terme et mettant fin à l'interminable cercle vicieux de la réforme de la réforme. »

Extrait du Discours Royal à l'occasion de la fête du Trône pour l'année 2015

« (…) Aujourd'hui, les Marocains veulent que leurs enfants bénéficient d'un enseignement de qualité, qui ne se limite pas à développer des aptitudes de lecture et d'écriture, mais qui leur offre la garantie d'embrasser le monde du savoir et de la communication ; un enseignement de qualité qui leur permette d'accéder au marché du travail, et de s'y insérer aisément, et qui contribue à la promotion individuelle et

collective. Et non un enseignement qui fonctionne comme une machine à fabriquer des légions de diplômés chômeurs. (…)

Toutefois, en dépit des efforts consentis, à Nos yeux et à ceux des intéressés, la situation de nos jeunes reste insatisfaisante. Parmi eux, nombreux sont ceux qui souffrent de l'exclusion, du chômage et se trouvent dans l'impossibilité de finir leurs études, parfois même d'accéder aux services sociaux de base.

De plus, le système d'éducation et de formation ne remplit pas efficacement son rôle dans la mise à niveau et l'insertion socio-économique des jeunes. »

Extrait du discours prononcé à l'ouverture de la première session de la 2ème année législative de la 10ème législature- 2017

« (…) En effet, nous ne devons plus accepter que notre système éducatif fonctionne comme une machine à fabriquer des légions de chômeurs, surtout dans certaines filières universitaires dont les diplômés, tout le monde le sait, peinent énormément à intégrer le marché de l'emploi.

(…) Remédier à ce problème endémique suppose une meilleure adéquation entre formation et emploi ainsi qu'une réduction du chômage. Voilà pourquoi Nous engageons le gouvernement et les acteurs concernés à prendre, dans les plus brefs délais, une série de mesures visant notamment à atteindre les objectifs suivants :

- **Premièrement :** entreprendre une refonte globale des mécanismes et des programmes d'appui public à l'emploi des jeunes, pour les rendre plus efficaces et adaptés aux attentes des jeunes. Ce travail de remaniement doit se faire selon le modèle que J'ai préconisé dans le Discours du Trône, à propos des programmes de protection sociale.

  Dans cette perspective, Nous avons décidé que soit organisée, avant la fin de l'année, une rencontre nationale sur l'emploi et la formation. Ses objectifs consisteront à formuler des résolutions pratiques et des solutions nouvelles, à lancer des initiatives et à mettre au point une feuille de route rigoureusement définie pour la promotion de l'emploi.

- **Deuxièmement :** donner la priorité aux spécialités qui permettent de trouver un emploi et instaurer un système efficace d'orientation précoce au niveau de la deuxième ou de la troisième année précédant le baccalauréat. Son rôle est d'aider les élèves, en fonction de leurs aptitudes et de leurs inclinations, à faire l'un ou l'autre des deux choix : s'engager dans une filière universitaire ou une formation professionnelle.

  Parallèlement, Nous appelons à la mise en place d'une Convention-cadre entre le gouvernement et le secteur privé, pour imprimer une impulsion vigoureuse à l'opération de requalification des étudiants qui quittent les études sans diplôme. Ils pourront ainsi jouir de nouvelles opportunités pour faciliter leur insertion socio-professionnelle.

- **Troisièmement :** revoir en profondeur les spécialités de la Formation professionnelle pour qu'elles répondent aux besoins des entreprises et du secteur public, et qu'elles soient en phase avec les transformations que connaissent les secteurs industriel et professionnel. Ainsi, les lauréats auront plus de chance de s'intégrer professionnellement.

  Par conséquent, il convient d'accorder une plus grande attention à la formation professionnelle, tous niveaux confondus. Il importe aussi de mettre en place une nouvelle génération de centres de formation et de qualification des jeunes, qui seront propres à répondre aux exigences actuelles et à prendre en considération les spécificités et les besoins de chaque région.

  A cet égard, le Fonds Hassan II pour le Développement économique et social contribuera à la construction et à l'équipement de nouveaux centres de formation professionnelle pour répondre aux nouveaux besoins. (…)

- **Sixièmement :** mettre en place, au niveau de chaque établissement, un programme obligatoire étalé sur une période de trois à six mois, visant la mise à niveau des étudiants et des stagiaires en langues étrangères; favoriser une intégration linguistique accrue à tous les niveaux d'études, plus particulièrement dans l'enseignement des matières scientifiques et techniques. »

Extrait du discours prononcé à l'occasion de l'anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple - 2018

« En application des dispositions de l'article 160 de la Constitution, le Conseil présente, au moins une fois par an, un rapport sur le bilan de ses activités et les perspectives de son action.

Ce rapport qui fait l'objet d'un débat au Parlement, est soumis par le président du Conseil au Roi, puis transmis au chef du Gouvernement, au président de la Chambre des Représentants et à celui de la Chambre des Conseillers.

Ce rapport est publié au Bulletin Officiel ».

(Article 5 de la Loi n°105-12 relative au Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique[1])

1. Bulletin officiel n6284° en date 24 chaoual 2014-8-21) 1435), p. 3873.

SOMMAIRE

Introduction 13

Partie I : Bilan des activités du Conseil au titre de l'année 2018 19

I- Bilan des activités relatives à la mission consultative et de proposition pour l'année 2018 21

1. « Une école de la justice sociale : contribution à la réflexion sur le nouveau modèle de développement » 21
2. « La promotion des métiers de l'éducation, de la formation, de la recherche et de la gestion » 26
3. « La gouvernance territoriale du système éducatif dans la perspective de la régionalisation avancée » 35

II- Bilan des actions relatives à la mission d'évaluation 42

1. Évaluation de l'enseignement supérieur en tant qu'indicateur du niveau de promotion de l'individu et de la société 42
2. L'éducation inclusive, un indicateur de l'équité d'accès à l'éducation 45
3. Suivi de la qualité à travers les résultats des élèves marocains dans les enquêtes internationales pour mesurer le niveau de compétence en littératie PIRLS 2016 ... 50
4. L'Atlas territorial : un outil de mesure de l'équité territoriale 52

III- Bilan des activités scientifiques du Conseil 54

1. Colloque sur le thème « Évaluation des politiques publiques en éducation et formation : approches et méthodes » 55
2. Colloque sur le thème « L'innovation éducative et la dynamique de la réforme au Maroc » 55
3. Ateliers sur l'orientation éducative 58
4. Participation aux activités du Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) – France 59

Partie II : Perspectives d'action au titre de l'année 2019 61

I- Perspectives de la mission consultative et de proposition 63

1. Projet de rapport relatif au thème de « La formation professionnelle initiale : clés pour la refondation » 63
2. Projet relatif au thème de « La discrimination positive en faveur des milieux ruraux, périurbains et des zones déficitaires » 64
3. Projet relatif au thème des « Principes d'une bonne gestion du changement dans le système d'éducation et de formation » 65

4. Projet relatif au thème du « Cadre référentiel pour l'évaluation et la révision des curricula et des programmes » 66

5. Projet d'avis relatif au thème de « L'éducation des enfants en situation de handicap » 67

6. Projet relatif au thème des « Métiers de l'éducation, de la formation et de la recherche : les acquis, les dysfonctionnements et les perspectives de développement et d'innovation » 68

7. Projet de rapport relatif au thème de « L'enseignement supérieur à l'horizon 2030, Perspectives stratégiques » 69

8. Projet de rapport relatif au thème des « Parents et tuteurs des élèves : un partenaire essentiel pour l'édification de l'école de l'équité, de la qualité et de la promotion » 70

9. Projet relatif à la « Fonction culturelle de l'école marocaine » 71

10. Finalisation du projet d'avis et du rapport auquel il est adossé sur le thème de « L'enseignement et la formation privés au Maroc ». 72

11. Finalisation du projet de rapport sur le thème de « L'enseignement religieux au Maroc » 73

II- Perspectives de la mission d'évaluation 74

1. Étude sur le thème : « Les ménages et l'éducation : perceptions, attentes et aspirations : enquête nationale » 74

2. Programme national d'évaluation des acquis PNEA 2019 75

3. Évaluation de l'enseignement supérieur à accès régulé 76

4. Évaluation du système d'orientation éducative 77

5. Évaluation de la recherche scientifique au Maroc 78

6. Le portail statistique « educationdata.ma » 79

7. Cadre de performance du suivi de la Vision stratégique 2015-2030 80

8. Atlas territorial de la déperdition scolaire 80

9. Étude sur le métier d'enseignant et ses conditions de travail 81

10. Étude sur « Les étudiants et la vie universitaire » 81

11. Projets d'évaluation en partenariat avec l'UNICEF 82

III- Perspectives des activités scientifiques du Conseil 83

1. Des rencontres de communication à l'occasion de la parution de chacun des travaux du Conseil 83
2. Les troisièmes rencontres régionales 84
3. Colloque international sur le thème « L'éducation inclusive » en partenariat entre l'INE et l'UNICEF (janvier 2019) 85
4. Un colloque à l'initiative de l'INE sur le thème de l'évaluation des établissements d'enseignement : enjeux et méthodologies (juin et octobre 2019) 87
5. Conférence internationale jumelle de l'INE en partenariat avec le Conseil national d'évaluation du système scolaire en France (Cnesco) sur le thème de : « La formation continue des cadres pédagogiques », avec l'organisation simultanée de deux ateliers focalisés sur le modèle marocain, en novembre 2019 ... 87
6. Ateliers nationaux de l'INE pour accompagner les projets d'évaluation..... 87

Conclusion : Défis en enjeux..... 89

Annexes 93

Annexe 1 : Productions et publications du Conseil au titre de l'année 2018 95

Annexe 2 : Renforcement de la coopération nationale et internationale : un dispositif destiné à la mobilisation des efforts et de l'expertise en faveur de l'école..... 99

Annexe 3 : Données à propos des réunions des instances du Conseil..... 105

Annexe 4 : Bilan de la structure technique du Conseil au titre de l'année 2018 112

Introduction

INTRODUCTION

Le rapport annuel du Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique (CSEFRS) constitue un important rendez-vous institutionnel. En faisant, une fois par an, le point sur le bilan et les perspectives de l'action de l'institution, ce rapport passe en revue les avancées réalisées en matière de concrétisation des principaux objectifs assignés au Conseil. Il permet également d'apprécier la valeur ajoutée et la contribution de cette institution, dans le cadre des prérogatives qui sont les siennes, en faveur de l'école marocaine et de la réussite de la réforme du système éducatif national.

Les objectifs visés par le présent rapport se déclinent comme suit :

- **Objectif 1 :** confirmer l'attachement constant du Conseil à exercer les missions que lui confère son statut en tant qu'instance constitutionnelle de bonne gouvernance dédiée à la promotion du développement humain et durable et de la démocratie participative ; des missions à caractère consultatif, de proposition et d'évaluation assumées conformément à ses prérogatives constitutionnelles et juridiques ;
- **Objectif 2 :** refléter, à travers les travaux du Conseil, l'interaction étroite avec les réalités du système éducatif et ses perspectives de développement, tant d'un point de vue global que sectoriel ou thématique. Cet objectif signifie également une écoute attentive des questionnements de la société. Il traduit la volonté de contribuer à l'identification des points forts, des dysfonctionnements et des perspectives de développement du système éducatif. Ainsi, les travaux réalisés par le Conseil en sa qualité d'institution investie de la mission de réflexion stratégique sur les questions de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, sont de nature à incarner sa contribution, aux côtés de celles des autres intervenants, à la dynamique de la réforme éducative ;
- **Objectif 3 :** mettre en exergue la nature cumulative des travaux du Conseil et la construction progressive de sa mémoire institutionnelle. Ainsi, après avoir produit le rapport analytique de la mise en œuvre de la Charte d'éducation et de formation, d'une part, et la Vision stratégique de la réforme 2015-2030, d'autre part, le Conseil poursuit ses travaux visant à approfondir cette Vision et à l'enrichir en y intégrant les adaptations nécessaires aux nouveaux facteurs déterminants. A cet égard, le présent rapport témoigne de la croissance importante de la production du Conseil au service des questions de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique ;
- **Objectif 4 :** consacrer la qualité des relations de communication du Conseil avec les secteurs et les institutions concernées, ainsi qu'avec les acteurs éducatifs, la société et l'opinion publique, à propos de ses travaux et de ses publications. L'édition annuelle du présent rapport constitue à cet effet, une opportunité de mettre en exergue les missions et les actions du Conseil, ainsi que les productions qui en découlent ;
- **Objectif 5 :** saisir l'opportunité de l'élaboration de ce rapport annuel pour effectuer un exercice d'introspection, identifier les lacunes auxquelles il convient de remédier et dégager les points forts en vue de les consolider et d'optimiser le mode de fonctionnement de l'institution.

Le rapport sur le bilan et les perspectives d'action du Conseil au titre de l'année 2018 s'inscrit dans le contexte suivant :

- Il s'agit de la quatrième édition du genre depuis 2014 ;
- Cette parution intervient à la veille de la fin du 1er mandat du présent Conseil et de l'amorce des préparatifs pour le 2ème mandat ;
- Elle est, par ailleurs, concomitante au processus d'adoption par le pouvoir législatif du projet de Loi-cadre du système d'éducation, de formation et de recherche scientifique, dans le sillage des propositions de la Vision stratégique de la réforme 2015-2030 (levier 22 : une mobilisation sociétale pérenne). Cette loi-cadre devrait formuler les contenus de ladite Vision stratégique dans un texte législatif qu'approuvera le parlement et qui fera fonction, dès lors, d'un pacte national que toutes les parties s'engagent à honorer et à assurer le suivi régulier de sa mise en œuvre ;
- Elle intervient enfin dans un contexte marqué par un débat public animé autour des questions de la réforme en cours et des difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre.

Le présent bilan des activités du Conseil au titre de l'année 2018 apporte des réponses à des questions thématiques relatives à la réforme du système national de l'éducation et de la formation, lesquelles sont au centre des préoccupations de l'opinion publique eu égard à leur actualité et à leur caractère prioritaire dans l'agenda de la réforme. Ces problématiques sont d'autant plus pertinentes que leur résolution est de nature à impacter réellement la réforme du système éducatif et à apporter une contribution significative à l'édification de l'école de l'équité, de la qualité et de la promotion de l'individu et de la société.

Aussi, le Conseil et ses diverses commissions, ainsi que l'Instance Nationale d'Évaluation auprès du Conseil, ont-ils consacré leurs efforts à l'examen de projets essentiels pour le système éducatif. Ces travaux ont porté notamment sur la contribution du Conseil à la reformulation du modèle de développement, la promotion des métiers de l'éducation, de la formation, de la gestion et de la recherche et la gouvernance territoriale du système éducatif dans la perspective de la régionalisation avancée. En outre, un certain nombre d'évaluations ont concerné notamment les résultats des élèves marocains dans les enquêtes et les classements internationaux, l'enseignement supérieur, l'éducation des enfants en situation de handicap, l'enseignement privé…

S'agissant des perspectives du futur, elles portent sur un certain nombre de sujets déterminants pour le devenir du système d'éducation et de formation. Leur prise en charge répond à la nécessité de prolonger et d'approfondir la Vision stratégique de la réforme, en phase avec les priorités de la société marocaine. Il s'agit de problématiques importantes telles que la discrimination positive en faveur de la scolarisation dans le milieu rural, périurbain et dans les régions déficitaires, l'éducation des enfants en situation de handicap, les métiers éducatifs, la réforme de l'enseignement supérieur, la fonction culturelle de l'école, la bonne gestion du changement, l'enseignement privé, l'enseignement religieux, ... D'un autre côté, il s'agit de poursuivre l'évaluation de divers aspects du système éducatif national, notamment le suivi du processus de la mise en œuvre de la Vision stratégique, la recherche scientifique et la direction pédagogique.

Par ailleurs, le Conseil s'est fixé comme objectif de renforcer l'approche participative et l'ouverture sur l'environnement, à travers des rencontres de communication, des forums

scientifiques et l'extension du périmètre de la coopération avec les divers départements gouvernementaux concernés par les questions de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique.

La méthodologie du rapport est fondée sur deux aspects complémentaires :

- La présentation d'éléments de diagnostic relatifs à la thématique ayant fait l'objet d'une production du Conseil et soulignant notamment les dysfonctionnements du système éducatif, sous l'angle des aspects traités ;
- La proposition de recommandations et de pistes de solutions pour remédier aux dysfonctionnements identifiés.

En outre, cette édition veille à maintenir le fil conducteur entre les actions réalisées et les cinq objectifs sus-indiqués, tout en mettant en exergue ses spécificités en tant que dernier rapport annuel de l'actuel mandat du Conseil.

Ainsi, le présent rapport est sous-tendu par une démarche stratégique quant à sa formulation et à la manière de présenter ses divers développements, privilégiant au style descriptif une attitude explicative, en proposant le bilan synthétique desdits travaux sous l'angle de leurs objectifs et des motivations ayant motivé leur prise en charge. La démarche consiste également à mettre l'accent sur les solutions proposées pour remédier aux dysfonctionnements constatés, et pour apporter une valeur ajoutée au système éducatif.

Il est également pertinent de souligner, à la faveur de l'élaboration du présent rapport, l'inauguration d'une synergie entre d'une part les travaux d'évaluation, et de l'autre, les travaux à caractère consultatif ou de proposition. En effet, les rapports et avis élaborés par les commissions permanentes et les groupes spéciaux de travail du Conseil s'adossent désormais aux travaux d'évaluation que réalise l'INE auprès de l'institution. Ainsi, le présent rapport fait état d'une coordination plus substantielle entre les fonctions d'évaluation et de proposition.

Il convient de souligner que la réalisation l'ensemble des travaux et des projets du Conseil est sous-tendue par une approche qui concilie entre un moment d'identification des points forts, des difficultés et des dysfonctionnements relatifs à telle ou telle thématique ou question inscrite à l'agenda du Conseil, d'une part, et de l'autre la démarche prospective dans la manière de présenter les propositions de solutions et les recommandations.

Ainsi, cette approche est fondée sur les éléments suivants :

- Les travaux de diagnostic réalisés sous la supervision des commissions du Conseil ;
- Les travaux d'évaluation réalisés par l'INE auprès du Conseil ;
- Les résultats des auditions des divers acteurs, spécialistes et responsables concernés par la thématique objet des travaux du Conseil et/ou de ses instances ;
- Les résultats des travaux des ateliers et journées d'étude organisés par les commissions et par les structures chargées des études de la recherche et de l'évaluation ;
- Les conclusions du benchmarking et des études comparatives des expériences internationales ;
- L'adossement à l'expertise interne du Conseil avec l'appui du Pôle Études, Recherches et Appui aux Instances du Conseil (PERAIC) et la contribution de l'INE en cas de besoin ;

- L'exploitation des travaux antérieurs du Conseil (rapports, avis, documents de travail, diagnostics, évaluations, actes de colloques…). Cette démarche devrait observer les principes de la capitalisation de l'existant, de la recherche des complémentarités et de la synergie entre les travaux du Conseil, en vue de contribuer à la consolidation de la mémoire documentaire de l'institution.

Partie I :
Bilan des activités du Conseil au titre de l'année 2018

Partie I : Bilan d'activité du Conseil au titre de l'année 2018

I- Bilan des activités relatives à la mission consultative et de proposition pour l'année 2018

Durant l'année 2018, le Conseil a confié à ses commissions spécialisées la mission de travailler sur des thématiques déterminantes quant à la réforme du système éducatif, en vue de proposer des approches et des modalités visant à consolider les chantiers de réforme en cours, à aider à la décision en matière de politique publique et à inscrire cet effort dans les thématiques prioritaires de l'État et de la société. Le Conseil est animé en cela par la volonté d'apporter sa contribution au processus de reconstruction du système éducatif dans la perspective de l'édification effective de l'école de l'équité, de la qualité et de la promotion.

1. « Une école de la justice sociale : contribution à la réflexion sur le nouveau modèle de développement »

Il est parfaitement admis que tout développement équitable et durable passe d'abord par la réduction des inégalités, la garantie de la justice sociale et l'équité en matière d'éducation. La réalisation de la justice sociale commence et passe par une éducation qui empêche la reproduction des inégalités économiques, sociales et culturelles affectant les enfants avant l'accès à l'école. Une éducation qui veille à pallier ces inégalités et les transcender dans le cadre d'une école en mesure de garantir un enseignement et une formation de bonne qualité pour tous, sans aucune forme de discrimination, en vue de faire prospérer, quantitativement et qualitativement, le capital humain en tant que pilier essentiel du développement durable et équitable

A. Contribution à la reformulation du modèle de développement

A travers son rapport intitulé : « Une école de justice sociale : contribution à la réflexion sur le modèle de développement », le Conseil prend part aux travaux destinés à reconsidérer l'actuel modèle de développement. Il s'agit de contribuer à élaborer « une conception intégrée de ce modèle, propre à lui insuffler un nouveau dynamisme, à dépasser les obstacles qui freinent son évolution et à apporter des remèdes aux faiblesses et autres dysfonctionnements révélés par les évaluations menées sur le terrain (Voir Discours royal à l'occasion de l'ouverture de la 1ère session de la 2ème année de la 10ème Législature – 13 octobre 2017).

Le Conseil répond ainsi à l'invitation royale adressée au « gouvernement, au parlement et aux différentes institutions ou instances concernées, chacun dans son domaine de compétence, à reconsidérer notre modèle de développement pour le mettre en phase avec les évolutions que connaît le pays (Discours royal).

Bien que notre pays ait adopté en 2011 une nouvelle constitution, porteuse d'un nouveau pacte social et des fondements du projet social démocratique, cette ambition n'a pas été suffisamment traduite en actes susceptibles d'impacter effectivement le niveau de prospérité sociale de la majorité des citoyennes et des citoyens. De fait, les diverses formes de déficit en matière de développement humain perdurent, ainsi que des carences criantes en termes de capital humain ; ce qui se répercute négativement sur le niveau de croissance et de production de la richesse, ainsi que sur les opportunités d'emploi et l'amélioration du niveau de vie et de prospérité des citoyens.

B. Les inégalités scolaires, l'une des principales entraves au développement de la société marocaine

Plus de trois ans après l'adoption de la Vision stratégique de la réforme 2015-2030 en tant que feuille de route pour la réforme de l'école marocaine, sa mise en œuvre demeure quelque peu hésitante, traduisant par-là que la crise de l'éducation est une crise structurelle qui constitue un défi majeur pour la nation marocaine.

Cette crise se manifeste à travers le faible niveau des acquis des élèves, l'incompatibilité des profils formés avec les besoins actuels et futurs du pays et du marché de l'emploi, la nature des valeurs inculquées par l'école, l'iniquité et l'aggravation des disparités. Or, la mission de l'école est de rompre la fatalité du lien entre les inégalités sociales initiales parmi les élèves et leur devenir en matière de scolarité, de formation et d'inclusion sociale. Une situation qui va en s'aggravant à cause des inégalités sociales que l'école continue à reproduire.

Ainsi, ces inégalités, comme le constate le rapport, sont inhérentes au mode de répartition des richesses, à l'état de la pauvreté, à la rareté des opportunités d'accès à la prospérité. Elles s'aggravent davantage, dans leur dimension sociale, du fait des dysfonctionnements de l'école. Les inégalités sociales initiales des élèves, bien qu'elles soient dues à des facteurs externes à l'école, sont susceptibles d'être consacrées par le système éducatif lui-même dès lors que les disparités en matière d'éducation et de formation se transforment implicitement en un vecteur de reproduction des inégalités sociales.

Par ailleurs, le système éducatif national est caractérisé par des polarisations de nature sociale et scolaire concomitantes entre plusieurs types d'enseignement : l'école publique rurale et périurbaine, d'un côté, l'école urbaine dans les quartiers nantis, de l'autre, puis l'école privée et les écoles des missions étrangères ; une pluralité qui impacte profondément le climat scolaire.

Aussi, les inégalités sociales et les disparités scolaires entretiennent-elles des relations étroites qui constituent une source d'entraves pour le développement social.

C. L'édification d'un modèle éducatif fondé sur la justice éducative : un défi fondamental

L'objectif de la réduction des disparités sus-indiquées en matière d'éducation implique que le modèle éducatif national puisse fournir les mêmes opportunités d'accès à l'ensemble des élèves, dans le cadre de la mise en œuvre de l'ambition relative à la consécration d'une école de l'équité, de la qualité et de la promotion pour tous.

Cependant, la réalisation de cette ambition implique nécessairement d'établir un lien solidaire entre la lutte contre les inégalités sociales et les disparités en matière d'éducation, d'une part, et le combat pour le développement économique durable. Par conséquent, la reconnaissance des disparités existantes au sein du système éducatif et leur prise en compte constituent un premier défi qu'il convient de relever en vue d'ouvrir la voie à la mise en œuvre d'un nouveau modèle de développement. Cette prise de conscience est la condition première pour s'attaquer au lourd héritage des disparités en milieu scolaire qui constitue un défi majeur sur la voie de l'édification d'un modèle éducatif fondé sur la justice en matière d'accès à l'école.

D. Une éducation équitable et de qualité constitue un impératif incontournable pour le modèle de développement

L'objectif d'édification d'une société fondée sur le mérite et l'équité sociale induit en premier lieu et avant tout de desserrer le lien entre l'origine sociale de l'élève et son capital scolaire. En d'autres termes, il est impératif de considérer le mérite personnel comme seul critère d'ascension sociale à travers la mise à disposition d'une éducation et d'une formation équitables et de qualité. Sous cet angle, la promotion sociale constitue un facteur essentiel de cohésion sociale.

La réduction de l'impact des disparités sociales entre les élèves appelle des interventions au niveau des facteurs à l'origine de ces inégalités, tels que les dimensions familiale ou institutionnelle. En effet, le capital matériel, éducatif, scolaire et culturel de la famille détermine le niveau de performance scolaire de l'élève, de même, que les discriminations en termes de ressources affectées aux établissements éducatifs selon le milieu géographique. Il est à souligner que ce sont ces mêmes dimensions qui ont été relevées par le rapport du Conseil à propos de PIRLS 2016.

L'amélioration générale du niveau éducatif de la population est à même de renforcer la tendance vers la réduction des disparités scolaires résultant du niveau d'instruction des familles. Contribuent à cette amélioration la lutte contre l'analphabétisme et le tarissement de ses sources, l'observation effective du caractère obligatoire de l'enseignement pour les enfants âgés de 4 à 15 ans ainsi que le maintien de l'ensemble des élèves à l'école. S'agissant en particulier de ce dernier point, il y a lieu de souligner que la lutte contre le redoublement, l'échec et l'abandon prématuré de la scolarité, ainsi que la maîtrise des compétences linguistiques et cognitives requises, sont autant de piliers essentiels d'un enseignement obligatoire équitable.

L'équité éducative implique la maîtrise par les élèves, au terme de la période de l'enseignement obligatoire, des deux langues nationales, l'arabe et l'amazighe, à l'oral et à l'écrit, et de deux langues étrangères au moins. En outre, ces élèves doivent maîtriser les bases des mathématiques et des sciences, une culture ouverte sur l'univers des technologies de l'information et de la communication, ainsi que les compétences sociales et les valeurs morales. Ces impératifs appellent la mise à disposition des ressources éducatives nécessaires aux élèves en adéquation non seulement avec leurs prédispositions et aptitudes subjectives, mais aussi avec leurs besoins en la matière.

De même, l'extension et l'amélioration de l'efficience des dispositifs de soutien social pour faire face aux difficultés sociales des élèves en situation de nécessité, de précarité sociale ou de handicap (programme Tayssir, programme d'un million de cartables, transport scolaire…) peuvent aider à réduire ces disparités. Or, ces initiatives, bien que leurs résultats soient significatifs et qu'ils reflètent une prise de conscience grandissante de l'impact des inégalités sur la performance scolaire, ils ne sont pas en mesure, dans leur état actuel, de répondre à toutes les sollicitations. En outre, elles ne s'inscrivent pas dans le cadre d'une vision globale et ne répondent pas à un ciblage pertinent et méthodique.

Il est difficile d'évoquer un développement humain effectif en l'absence d'un enseignement post obligatoire équitable permettant aux jeunes d'accéder à des filières de formation diversifiées, qui leur garantissent une mobilité sociale souple et une réussite individuelle effective. Cela implique la mise en œuvre du principe qui concilie entre l'équité, l'égalité des chances et la compétitivité selon les capacités personnelles, à condition de permettre à tous les élèves de bénéficier d'une offre d'enseignement et de filières de formation diversifiées.

Pour cela, il serait pertinent de reconsidérer le système d'orientation actuel, fondé sur la gestion des flux et des contraintes de la carte scolaire, dans la perspective d'assurer une régulation de ces flux vers les différentes filières avec plus d'équité et d'efficience. Le système doit être souple pour permettre aux élèves de changer d'orientation, de manière flexible, durant leur parcours scolaire ou de formation.

Cela implique également de valoriser la formation professionnelle, par le biais de son alignement sur les filières académiques et d'en faire un espace de perfectionnement de l'expertise et d'ouverture sur les exigences de la compétitivité économique et du marché de l'emploi. Ces objectifs appellent l'introduction d'une dose de souplesse et de flexibilité sur la base de passerelles encadrées qu'il convient d'établir entre les cycles d'enseignement général, qualifiant et supérieur, d'une part, et de l'autre entre les divers niveaux de la formation professionnelle. Il faudrait également, à cet égard, de ne pas omettre de prendre en charge la qualification des jeunes qui ne sont pas parvenus à obtenir un diplôme au terme de la période de l'enseignement obligatoire, dans le cadre d'un système scolaire intégré, conformément aux exigences de l'équité sociale en la matière.

Par ailleurs, les étudiants de l'enseignement supérieur sont exposés à de profondes disparités en matière d'accès aux ressources et moyens publics affectés à ce cycle éducatif. S'ajoute à cela une forte hiérarchisation et de grandes différences d'appréciation des différentes filières de formation tant par le marché de l'emploi que par la société en général ; ce qui creuse davantage ces disparités. La réalisation de la justice sociale nécessite, par conséquent, une extension des possibilités d'accès à l'enseignement supérieur des jeunes, toutes origines sociales confondues, en leur fournissant l'encadrement efficient adéquat. Il s'agit de diversifier les types d'établissements d'enseignement supérieur à accès ouvert et de fixer, dans le respect des principes de l'équité, de la transparence et du mérite, de nouvelles modalités de sélection pour l'accès aux établissements à accès régulé, de manière à prendre en considération les secteurs et les métiers prioritaires au regard des besoins du pays.

D'un autre côté, la gouvernance inclusive et équitable du système éducatif se doit de porter en priorité sur le mode de gestion de l'établissement éducatif et des classes pédagogiques qui constituent la voie idoine pour réguler les disparités sociales et scolaires et intervenir efficacement pour les résorber.

L'appel à la redéfinition du modèle de développement traduit l'ambition et la volonté d'investir dans le capital humain qui constitue un enjeu essentiel et une impérieuse nécessité pour tout modèle de développement. Pour atteindre cet objectif et renforcer les acquis qui en découlent, notre pays se doit de mettre en place un système éducatif équitable et de qualité, en mesure de faire prospérer le capital humain. Cela passe par le renforcement des capacités des citoyennes et des citoyens en tant qu'acteurs essentiels dans le processus démocratique, dans l'ancrage de l'équité sociale et du sentiment de citoyenneté ainsi que dans la consolidation du lien social. Cela passe aussi par la consécration de valeurs communes qui se déclinent en termes de solidarité, de respect de la différence, d'égalité de tous en droits et en devoirs et de respect de la loi.

Le développement du capital humain est tributaire de l'instauration d'un système éducatif sous-tendu par les trois piliers de l'équité :

- **L'équité linguistique :** eu égard au fait que la maîtrise des langues est une condition impérieuse pour l'acquisition des savoirs ;

- **L'équité cognitive et culturelle :** qui passe par une bonne éducation pour tous comprenant l'apprentissage de l'esprit critique, des valeurs de responsabilité, de démocratie et de citoyenneté, en favorisant l'acquisition de compétences fondées sur la créativité, l'expression artistique, la musique, le sport, la lecture… ; autant de disciplines du savoir qu'il convient d'inscrire dans les cursus scolaires afin de sensibiliser les apprenants à l'importance des humanités dans la construction des facultés de réflexion, dans un monde en mutation permanente ;
- **L'équité numérique :** un enjeu qui devrait prendre en compte une situation paradoxale caractérisée d'une part, par un fort engouement des jeunes pour les technologies numériques, qu'ils ont, pour certains, appris à maîtriser hors de l'école, et d'autre part, par le développement limité des structures technologiques et de l'encadrement pédagogique dans l'enceinte de l'institution scolaire. Une situation également marquée par de fortes disparités entre milieux rural et urbain dans ce domaine. L'enjeu de l'équité numérique impose, donc, au système éducatif d'instaurer une initiation et une éducation à la culture et aux compétences numériques pour tous.

Dans ce même ordre d'idées, et afin de donner une assise démographique adéquate au nouveau modèle de développement, il est impératif d'élargir la population des individus instruits pour étendre la classe moyenne et donner une nouvelle dynamique à l'économie, en formant une population instruite et qualifiée, dotée des compétences nécessaires au pilotage et à la réalisation des grands chantiers structurants.

La régionalisation avancée adoptée par notre pays requiert aussi la mise à disposition d'élites locales qualifiées pour conduire le développement de leurs territoires. Il en va de même pour la démocratie locale qui nécessite une classe politique qualifiée pour piloter le développement des régions concernées.

Dans le cadre de cette vision dont le rapport du Conseil décline en détail les contenus, l'amélioration de la qualité, des prestations et du rendement interne et externe de l'école, au profit de tous sans exception, sont devenus des nécessités impérieuses pour envisager un quelconque modèle de développement. L'éducation en tant que socle auquel est adossé ledit modèle de développement implique que l'on ne perde pas de vue cette ambition qui consiste à engager l'ensemble des enfants sur la voie de la réussite, quels que soient leur origine sociale ou géographique, leur genre ou leur situation personnelle.

2. « La promotion des métiers de l'éducation, de la formation, de la recherche et de la gestion »

A. Une approche transversale et intégrée des métiers de l'éducation, de la formation et de la recherche

Le Conseil s'est adossé, dans l'élaboration de ce rapport, à une approche transversale de la thématique des métiers de l'éducation, de la formation et de la recherche, laquelle propose un certain nombre d'orientations générales et de mesures globales communes à l'ensemble de ces métiers. Il est à rappeler, néanmoins, que le Conseil a programmé dans les perspectives de son plan d'action l'élaboration de deux rapports thématiques proposant de traiter respectivement les métiers de l'enseignement, de la formation et de la recherche, pour le premier, et les métiers de l'inspection, de la planification, de l'orientation et de la gestion, pour le second.

Le concept de « métiers de l'éducation, de la formation, de la gestion et de la recherche » adopté par le Conseil dans ce rapport transversal, couvre l'ensemble des corps de métiers de l'éducation, notamment, les éducateurs, les enseignants, les formateurs, les professeurs-chercheurs, les cadres de l'administration, de la gestion, de l'orientation, de la planification, de l'inspection…

B. La promotion des métiers de l'éducation, de la formation et de la recherche : un levier indispensable pour la promotion du système éducatif

Le postulat de départ qui a sous-tendu ce chantier consiste à considérer les métiers de l'éducation, de la formation, de la gestion et de la recherche en tant que l'un des piliers essentiels sur lesquels reposent les systèmes d'éducation et de formation. La promotion continuelle de ces métiers représente donc un levier incontournable pour les développer et améliorer leur performance et leur rendement.

Ce travail à caractère prospectif s'inscrit dans un contexte national dans lequel le système éducatif connaît une aggravation des difficultés et des problèmes structurels qui caractérisent les métiers de l'éducation, de la formation, de la recherche et de la gestion. D'autre part, la conjoncture actuelle est marquée par une grande mobilité au sein des divers corps de métiers de l'éducation, de la formation et de la recherche, laquelle se traduit notamment par l'augmentation du nombre de départs à la retraite et le recrutement d'importants contingents de nouveaux acteurs. En outre, les nouvelles exigences induites par le renforcement du modèle national de développement impliquent, de leur côté, la prise en charge de nouveaux rôles et responsabilités. L'ensemble de ces facteurs appelle donc l'adoption d'un cadre stratégique qui, tout en consacrant les acquis en ce domaine, veille à ne pas reproduire les défaillances des politiques et des modalités de gestion et de formation appliquées jusqu'à aujourd'hui aux métiers éducatifs.

Ce cadre stratégique proposé repose sur trois principes fondamentaux, complémentaires et convergents vers l'objectif de la mise en œuvre de la dynamique du changement :

- La professionnalisation en tant que condition sine qua non pour la qualification des acteurs éducatifs conformément à des prescriptions, des missions et des valeurs professionnelles qui répondent aux exigences de la qualité et aux attentes de la société ;
- L'établissement éducatif fondé sur l'autonomie, la culture du projet et les complémentarités fonctionnelles entre les métiers et le développement de la vie professionnelle ;
- L'évaluation intégrée sous des formes et selon des modalités multiples.

C. Des situations paradoxales qui bloquent l'objectif de la professionnalisation et du développement du rôle des établissements :

La problématique, à laquelle le rapport du Conseil vise à trouver des solutions se manifeste sous la forme d'un certain nombre de paradoxes identifiés à la faveur du diagnostic de la situation actuelle. Ces derniers se déclinent comme suit :

- **Concernant la professionnalisation :**

Alors même que la société parie sur le rôle déterminant des acteurs éducatifs et sur leur professionnalisation pour promouvoir la qualité de l'école et sa rentabilité, force est de constater que perdurent les déficits en matière d'adaptation et de renouvellement continuels des métiers éducatifs, les ambiguïtés relatives à leurs missions et leurs rôles, l'absence des complémentarités

fonctionnelles entre eux et le manque d'efficacité des efforts déployés en vue de mettre en place une vision pour la formation des acteurs éducatifs. Ces performances demeurent en deçà d'une professionnalisation effective, intégrée dans ses composantes et ses dimensions et à même de qualifier les métiers éducatifs afin qu'ils jouent un rôle dynamique dans la promotion permanente des fonctions de l'école.

Par ailleurs, l'incapacité des métiers de l'éducation et de la formation à intégrer les innovations dans les domaines du savoir et des technologies, ainsi que celles des mutations de la société et de ses nouvelles exigences s'est aggravée en l'absence de dispositifs de recherche et de veille pertinents en la matière.

D'autre part, l'ambition qui consiste à faire du système éducatif un espace à même de consacrer les valeurs dans leurs diverses dimensions tant pour les acteurs que pour les apprenants, peine à aboutir en l'absence d'un système de valeurs global et institutionnalisé capable d'encadrer l'action éducative au sein des établissements de l'éducation, de la formation et de la recherche.

- **Concernant les établissements de l'éducation, de la formation et de la recherche :**

Certes les tendances réformatrices visant à transformer en profondeur les structures et les missions des établissements de l'éducation, de la formation et de la recherche ont débuté dès l'amorce de la mise en œuvre de la Charte nationale d'éducation et de formation. Cependant, elles n'ont pas permis à ces établissements de se positionner au cœur des processus du changement escompté en comptant sur des acteurs éducatifs qualifiés et entreprenants. De même, les efforts du système d'éducation et de formation visant à améliorer la qualité des prestations, à renforcer l'efficience professionnelle et à améliorer le niveau du rendement demeurent vains en raison des déficits en matière de conditions favorables à l'exercice des métiers de l'éducation et de la formation.

- **Concernant le niveau d'évaluation des acteurs éducatifs et des établissements d'éducation et de formation :**

La culture de l'évaluation institutionnalisée et régulière des performances des acteurs éducatifs au sein des établissements de l'éducation, de la formation et de la recherche reste insuffisante. Cette lacune s'accompagne d'un déficit criant en termes de critères et de grilles d'évaluation rigoureuses et transparentes devant sous-tendre les processus d'évaluation professionnelle. À cela, s'ajoutent également un retard en matière d'intégration des innovations dans les pratiques et d'observation des standards internationaux dans ce domaine et une pratique limitée de l'auto-évaluation, tant par les enseignants qu'au sein des établissements éducatifs.

D. La professionnalisation, le rôle de l'établissement et les processus intégrés pour l'évaluation : des fondamentaux complémentaires déterminants

La problématique des métiers de l'éducation fait l'objet dans le présent rapport d'un certain nombre de recommandations, formulées en trois leviers transverses qui visent la qualification et la rénovation de ces métiers.

Levier 1 : la professionnalisation

Partant du postulat selon lequel la professionnalisation des acteurs éducatifs est un processus complexe qui permet l'acquisition d'une importante expertise pédagogique et sociale, la réalisation de cet objectif passe par l'activation de trois vecteurs d'innovation :

- **Le vecteur du cadre référentiel national définissant les rôles et les compétences des acteurs éducatifs, ainsi que la portée de leurs missions**

Le cadre référentiel des métiers éducatifs devrait constituer le principal référentiel qui définit les rôles et les missions des acteurs éducatifs, ainsi que les valeurs professionnelles fixées par les textes législatifs et réglementaires régissant le fonctionnement des établissements éducatifs. Ce cadre référentiel comprend notamment un descriptif exhaustif des rôles et des missions des corps de métiers œuvrant au sein du système d'éducation, de formation et de recherche scientifique. Il définit également les compétences exigées par ces missions et ces rôles.

Ce cadre référentiel devrait servir de base pour l'élaboration des fondamentaux de la formation initiale pour chacune des catégories d'acteurs, pour la conception des programmes de formation continue qui leur sont destinés ainsi que pour l'organisation des processus d'évaluation des performances, du rendement et de la production pédagogique des concernés, tout au long de leur carrière.

Par ailleurs, le système des valeurs sous-tendant les métiers de l'éducation, de la formation, de la gestion et de la recherche scientifique représente l'une des manifestations de la mission éducative et un référentiel commun à tous les acteurs éducatifs. Ce système est intimement ancré dans les principes de valeurs fondamentaux, les aspirations et les modèles vertueux de l'action et du comportement professionnels en milieu éducatif, tels qu'ils sont représentés au sein de la société.

Aussi, ces valeurs déterminent-elles les responsabilités éthiques et juridiques et dessinent les contours des principes déontologiques de la profession éducative. Ce système des valeurs constitue, par conséquent, la référence pour décliner le code éthique des métiers de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique.

- **Le vecteur des conditions d'exercice des métiers de l'éducation, de la formation, de la gestion et de la recherche scientifique**

Ce vecteur concerne la mise en place d'une grille complète dont les dimensions concernent :

1. L'accès aux métiers et les critères exigés en la matière et qui comprend à la fois les prérequis du candidat, les caractéristiques de l'établissement de formation et le profil des formateurs dans cet établissement ;

   A cet égard, l'accès aux métiers de l'éducation, de la formation, de la gestion et de la recherche est régi par un certain nombre de critères adossés aux principes suivants :

- Concernant les nouveaux entrants, sont considérés le choix volontaire du métier, la prédisposition effective à l'exercer et la maîtrise des savoirs et des compétences nécessaires en la matière, en tant que principales conditions exigées pour accéder à ces métiers ;
- Concernant les formateurs assumant les missions de formation des nouveaux acteurs, ils devraient remplir plusieurs conditions liées à la compétence académique et à l'expertise dans le domaine de l'éducation, de la formation et de la recherche, ainsi qu'une connaissance avérée en matière d'utilisation des technologies numériques éducatives ;
- De même, il convient de mettre à disposition des centres de formation et de qualification toutes les conditions à même de garantir une bonne formation en termes d'espaces, d'infrastructures et de ressources humaines et matérielles ainsi qu'en termes d'ouverture permanente sur leur environnement.

2. La formation initiale : ingénierie pédagogique et institutions concernées

La formation initiale et la qualification professionnelle constituent des prérequis essentiels pour l'exercice des métiers de l'éducation. Elles constituent à la fois des droits et des devoirs professionnels des enseignants.

- La formation initiale est une responsabilité partagée entre l'ensemble des institutions d'éducation, de formation et de recherche scientifique aux plans national et régional (établissements d'enseignement supérieur, centres de formation des acteurs éducatifs, établissements d'enseignement et de formation professionnels). Elle exige une ingénierie pédagogique qui concilie entre l'alternance et la pratique de terrain et intègre de manière institutionnalisée la formation à distance et la formation en présentiel.
- Au niveau de l'enseignement scolaire : la formation initiale et la qualification professionnelle des acteurs sont segmentées en trois phases :
  - La phase 1 se déroule au niveau des universités et des établissements d'enseignement supérieur, dans le cadre de filières spécialisées en éducation et formation (licence professionnelle et master spécialisé) en collaboration avec les Centres régionaux des métiers de l'éducation et de la formation ;
  - Les phases 2 et 3 se déroulent de manière concomitante une fois les acteurs remplissant les conditions prescrites affectés aux établissements d'enseignement, au sein desquels ils recevront une qualification professionnelle dans le cadre de la formation sur le tas et en alternance entre l'établissement d'enseignement et le Centre régional des métiers d'éducation et de formation.
- Dans l'enseignement traditionnel : il convient d'institutionnaliser la formation initiale des cadres pédagogiques et administratifs exerçant dans ce type d'enseignement, de le moderniser et d'en assurer l'harmonisation avec la vision de la formation et de la mise à niveau exposée ci-dessus.
- Dans la formation professionnelle : sont créés des centres spécialisés en formation et qualification des nouveaux acteurs sur la base de la formation sur le tas et en alternance entre l'établissement de formation professionnelle et le centre spécialisé en formation des acteurs, avec la contribution effective des entreprises et des environnements professionnels partenaires.
- Dans l'enseignement supérieur : la qualification pédagogique est considérée comme une condition pour l'accès au métier d'enseignant-chercheur, en parallèle avec la formation dans le domaine de spécialité. Cette qualification s'effectue au niveau des filières universitaires, des centres de formation doctorale et des structures pédagogiques accréditées qui assurent la formation en amont des étudiants-chercheurs dans le cadre du cycle doctoral. Ce cycle de qualification devrait être sanctionné par la réalisation d'une recherche fondamentale dans leur spécialité académique, ainsi qu'un rapport complémentaire traitant de l'un des champs de la pédagogie universitaire.

  Il convient, à cet égard, de créer des centres pédagogiques universitaires, au niveau de chaque université, en vue d'en faire des centres de ressources, de formation interactive, de recherche scientifique, de publication et de réflexion sur les questions de la formation universitaire.

3. L'intégration professionnelle et le rôle de l'établissement d'enseignement pour en accueillir les structures et les dispositifs

Une bonne intégration professionnelle des nouveaux acteurs est considérée comme l'un des facteurs déterminants à même de leur assurer la stabilité psychologique, professionnelle et sociale appropriée. Les établissements d'éducation et de formation jouent un rôle essentiel à cet égard, aux côtés des centres spécialisés en formation et qualification des acteurs.

A cet effet, il convient de créer, au sein de ces établissements, des structures et des dispositifs dédiés à l'intégration professionnelle, en charge de l'accompagnement, du suivi et de l'encadrement des nouveaux acteurs.

- **Le vecteur de la promotion des rôles des associations professionnelles et des organisations syndicales dans la professionnalisation des acteurs éducatifs**

Les associations professionnelles et les organisations syndicales représentent des structures de l'écosystème de l'école qui contribuent à la professionnalisation de l'acte pédagogique et à l'ouverture de l'acteur éducatif sur de nouvelles opportunités d'épanouissement professionnel et de défense des droits. Elles assument ainsi les missions d'encadrement professionnel et social des acteurs de ces métiers éducatifs et incitent à la prise de conscience professionnelle.

Pour ces raisons, il est essentiel de souligner le rôle dynamique que peuvent jouer ces organisations dans les chantiers de la réforme éducative et dans l'encadrement intellectuel, éducatif et professionnel des métiers de l'éducation et de la formation. Elles interviennent également pour la moralisation de la vie professionnelle et sa préservation des pratiques contraires aux principes professionnels et éducatifs, et pour le renforcement de l'image de marque sociale et du statut de ces métiers, de même qu'elles contribuent à l'accompagnement des mutations des métiers éducatifs et de leur développement.

Levier 2 : l'établissement en tant que structure essentielle pour le développement de la vie professionnelle et la qualification des métiers éducatifs :

L'établissement d'éducation, de formation et de recherche scientifique joue un rôle focal dans les processus de qualification des acteurs éducatifs et d'innovation proposés.

La notion d'« établissement de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique » couvre l'ensemble des structures et des dispositifs dédiés à l'action éducative (publique ou privée), qu'il s'agisse d'un établissement scolaire, d'une entité de formation, d'une structure professionnelle, d'une institution universitaire ou encore des structures qui assurent la supervision des différents établissements précités.

Trois vecteurs sous-tendent cette dimension relative à l'établissement éducatif :

- **Le vecteur de l'autonomie de l'établissement en tant que condition sine qua non pour renforcer les initiatives des acteurs éducatifs et réaliser les complémentarités fonctionnelles entre les métiers**

L'autonomie constitue, en relation avec le projet d'établissement, une composante essentielle de la qualité de l'action éducative des établissements et des personnels qui y exercent. Cette autonomie appelle une « tutelle intelligente » (à travers laquelle interagissent les approches ascendante, descendante et transverse) sous-tendue par la culture du projet et par la responsabilité partagée et solidaire entre les différents acteurs, à divers niveaux national,

régional et local. La contractualisation entre l'établissement et les organes de gestion régionaux constituent, à cet effet, le dispositif juridique et organisationnel nécessaire pour garantir cette autonomie.

Cet objectif appelle un mode de gestion basé sur la proximité et sur le renforcement de l'approche ascendante et transverse qui considère l'établissement d'éducation, de formation et de recherche scientifique en tant que noyau du dispositif et met les acteurs éducatifs au cœur de ses activités et des processus visant la réalisation des objectifs visés. Ce mode de gouvernance s'appuie sur l'équilibre en matière d'interventions des acteurs quel que soit leur niveau de responsabilité, entre les approches descendante, ascendante et transverse, dans le cadre des complémentarités entre celles-ci.

- **Le vecteur de l'établissement éducatif en tant que cadre pour le renforcement des interactions et des relations professionnelles et humaines**

Considérant que l'établissement éducatif, dans sa large acception, est le lieu des interactions relationnelles par excellence et le cadre idoine pour appréhender les enjeux et les stratégies des institutions professionnelles et des divers personnels qui y exercent, il est essentiel de faire jouer la logique du travail participatif dans les divers contextes éducatifs. Cette démarche est à même de renforcer les liens entre les divers corps de métiers et d'impacter profondément le climat prédominant au sein de l'établissement.

- **Le vecteur qui situe l'établissement au cœur de la gestion de la carrière et de son évolution**

Le développement professionnel et la formation continue doivent être érigés en tant que droits et devoirs professionnels des acteurs éducatifs, au niveau des établissements d'éducation et de formation, publics ou privés. Les établissements éducatifs, pour leur part, sont tenus de faire bénéficier les acteurs de ces droits et de les inciter à s'inscrire dans les processus visant le développement de la carrière professionnelle selon les différentes formules institutionnelles et individuelles existantes (formation continue en présentiel, tutorat, e-learning, autoformation encadrée).

Les secteurs en charge de l'éducation et de la formation, sont tenus, de leur côté, de renforcer les grandes orientations stratégiques en matière de promotion des carrières des professionnels de l'éducation, déclinées sur le terrain aux niveaux régional et local, sous forme de plans pluriannuels de formation et de programmes d'action. Ces derniers doivent prendre en compte les besoins des acteurs, selon chacun des métiers et chacune des spécialités et être établis en concertation avec les organes représentatifs des acteurs et avec les responsables des formations concernées.

Par ailleurs, il convient de mettre en place des dispositifs de pilotage des carrières sur la base des principes suivants :

- Une gestion au niveau régional qui veille sur les équilibres entre les diverses formules de recrutement et de gestion, dans le cadre de l'approche déconcentrée ;
- Des compétences en leadership porteuses d'innovations en matière de gestion des carrières, et disposant des capacités exigées en matière de gestion et de suivi des carrières, de leur évaluation, leur encadrement, leur orientation et leur développement ;
- Un avancement professionnel qui incite à l'effort et à l'assiduité et basé sur la compétence, le rendement pédagogique et le mérite ;

- La motivation des acteurs aux plans matériel et social et la valorisation de leurs performances.

Par ailleurs, pour permettre aux métiers éducatifs de jouer pleinement leurs rôles et de remplir leurs missions, il est impératif de réunir un certain nombre de conditions :

- Des conditions matérielles en termes d'infrastructures, d'équipements et de divers services ;
- Des conditions organisationnelles en termes de textes et de réglementations qui constituent le cadre juridique de l'action et des interventions des acteurs éducatifs ;
- Des conditions pédagogiques en termes de curricula et de programmes d'enseignement et de formation répondant aux différents contextes, aux exigences et aux besoins des diverses catégories sociales.

Levier 3 : une évaluation intégrée des performances des acteurs éducatifs et du rendement des établissements éducatifs

L'évaluation organisée et régulière de l'action éducative et des performances des acteurs éducatifs dans les divers métiers, constitue la base essentielle pour l'enracinement chez ces acteurs du sentiment de responsabilité professionnelle, l'acquisition d'une qualification permanente et le suivi constructif de l'action éducative au sein de l'établissement.

L'évaluation des performances professionnelles individuelles des acteurs éducatifs est adossée aux dispositions du cadre référentiel qui définit les rôles, les missions et les compétences de chaque profil, selon les métiers et les spécialités. Dans ce cadre, il convient de baser cette évaluation sur les principes de l'équité et du mérite, conformément à une grille de critères et d'indicateurs standard pour l'évaluation et la notation. L'opération devrait s'effectuer de manière régulière pour l'ensemble des acteurs éducatifs, en veillant à diversifier les sources des données et à assurer la coordination entre les apports des divers intervenants.

Dans le même ordre d'idées il est proposé d'opérer une évaluation nationale de chacune des institutions professionnelles œuvrant dans le domaine des métiers de l'éducation, de l'enseignement, de la formation, de la gestion, de l'inspection, de l'orientation, de la planification et de la recherche scientifique, sur une échéance moyenne (tous les quatre ans). Cette évaluation devra être administrée par une institution nationale indépendante, avec comme objectif de faire l'état des lieux professionnel de ces corps de métiers et de définir les champs d'intervention en vue d'améliorer le niveau de performance professionnelle et l'efficience de ces métiers, en prenant en compte les critères nationaux et internationaux appliqués en la matière.

Les acteurs éducatifs, pour leur part, doivent opérer des autoévaluations de leur travail (sachant que les processus d'autoévaluation sont adossés aux capacités d'autocritique que le présent rapport inscrit parmi les compétences de base de la professionnalisation des acteurs). Ces autoévaluations sont ensuite présentées devant les pairs et le groupe de travail. Les établissements éducatifs, de leur côté, sont appelés à réaliser des autoévaluations sur la base de l'ensemble des indicateurs de qualité prévus pour mesurer leurs performances et améliorer leur positionnement parmi les autres établissements.

Aussi, cette vision globale qui sous-tend le présent rapport transversal et qui a pour finalité de promouvoir les métiers de l'éducation, de la formation, de la gestion et de la recherche, par le biais de la professionnalisation, du développement de l'établissement et de l'évaluation,

constitue-t-elle une option stratégique impérieuse pour toutes les politiques publiques, les initiatives et les efforts destinés à rénover le système éducatif.

En vue de la mise en œuvre des dispositions de cette vision, diverses modalités devraient être activées :

- **Au niveau de l'approche :**
  - Observer la globalité dans la prise en compte des recommandations et des propositions présentées dans le présent rapport ;
  - Adosser cette mise en œuvre aux principes de la bonne gestion et du pilotage efficient contenues dans la Vision stratégique 2015-2030 (levier 23) ;
  - Adopter le mécanisme de la contractualisation pour la réalisation des projets de changement, conformément aux objectifs fixés dans le présent rapport et observer les principes d'une gestion basée sur l'accompagnement, la motivation et le suivi des résultats, des responsabilités et de la reddition des comptes ;
  - Renforcer l'approche décentralisée en matière de gestion ;
  - Assurer la coordination entre les secteurs concernés par les questions de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique lors de la préparation des mesures opérationnelles de la mise en œuvre, notamment avec les départements en charge de la Modernisation des secteurs publics, des Finances et du Secrétariat général du gouvernement ;
  - Expérimenter les recommandations et propositions structurantes, sur la base d'un agenda rigoureux et d'un programme précis.
- **Au niveau de la mise en œuvre :**
  - Elaborer un plan d'action étalé sur le court ou le moyen terme et consacré aux mesures prioritaires ;
  - Lancer un programme pour la mise à niveau des acteurs éducatifs en activité actuellement dans les secteurs public et privé, selon les spécificités de chacun des secteurs de l'éducation et de la formation. À ce propos, il y a lieu de tenir compte de la vision prospective des missions et des nouveaux rôles de chaque catégorie d'acteurs tels qu'ils ont été décrits dans le présent rapport ainsi que des besoins du système d'éducation et de formation ;
  - Œuvrer pour combler les déficits en acteurs éducatifs et optimiser la gestion des ressources humaines disponibles au niveau local et régional ;
  - Garantir l'ensemble des droits des acteurs éducatifs en exercice actuellement dans les secteurs de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, tant publics que privés ;
  - Entamer la mise à niveau des établissements éducatifs conformément à la vision développée ci-dessus;
  - Installer les réseaux locaux et régionaux d'éducation et de formation ;
  - Lancer une étude pour identifier les besoins du système d'éducation, de formation et de recherche scientifique en métiers nouveaux dans la perspective de les inscrire parmi les métiers éducatifs.

3. « La gouvernance territoriale du système éducatif dans la perspective de la régionalisation avancée »

A. Viser une gouvernance efficiente du système national d'éducation et de formation

À la différence de la Charte nationale d'éducation et de formation, qui a réduit la problématique de la gouvernance à l'autonomie des établissements, à l'organisation territoriale décentralisée et à la volonté de conclure des partenariats avec les collectivités territoriales, la Vision stratégique de la réforme 2015-2030 a accordé à cette question davantage de développements, inspirés notamment des dispositions de la Constitution et des évolutions internationales en la matière. La Vision a ainsi proposé cinq piliers fondamentaux pour assurer une bonne gouvernance :

- La convergence des politiques publiques ;
- La mise en œuvre du système de gouvernance territoriale dans la perspective de la régionalisation avancée ;
- La promotion des principes du partenariat et des contractualisations entre les parties concernées ;
- Le développement du dispositif institutionnel de pilotage du système, de son évaluation et de la garantie de sa qualité ;
- Le financement du système éducatif.

Dans ce sens, la Vision stratégique de la réforme aspire à promouvoir le système d'éducation, de formation et de recherche scientifique et à l'aligner sur les nouvelles orientations constitutionnelles de l'État visant à réaliser la décentralisation et la régionalisation avancée, à mettre en cohérence les politiques publiques et à consacrer les droits fondamentaux dans une perspective de développement durable.

Ces considérations ont abouti à l'adoption d'un certain nombre d'orientations en matière de gouvernance territoriale du système d'éducation et de formation dans la perspective de la régionalisation avancée, sur la base du référentiel fondamental du système, lequel est adossé prioritairement à la Constitution, puis à la Vision stratégique. A partir de là, ont été proposés des leviers à même de permettre de surmonter les obstacles et les contraintes actuels en matière de gouvernance territoriale à tous les niveaux et segments de cette gouvernance.

La réflexion du Conseil sur cette thématique est adossée à un certain nombre de considérants qui peuvent être synthétisés comme suit :

1. L'affirmation que le niveau de réalisation de la décentralisation de la gouvernance du système d'éducation et formation n'est pas négligeable. Le mode de gestion décentralisée s'est en effet développé à travers le transfert d'un certain nombre de compétences aux services extérieurs des départements concernés, la création d'établissements publics disposant de filiales au niveau régional et l'implication de représentants des collectivités territoriales dans les instances décisionnelles des administrations régionales du secteur, ainsi que la contractualisation des relations entre les deux institutions. Certes, ces pratiques relèvent de la décentralisation fonctionnelle et s'inscrivent dans le cadre des mesures administratives de proximité avec les usagers. Cependant, en matière d'éducation et de formation, elles confèrent l'essentiel des pouvoirs à l'administration centrale et ne se distinguent que très peu des modes de gestion verticale ;

2. Une ambiguïté similaire caractérise l'usage de l'expression de « l'organisation régionale du système » qui peut tout autant signifier la répartition des structures du système à travers le territoire de la région, dans le cadre d'une organisation centralisée verticale, que le transfert des prérogatives relatives à l'éducation et à la formation de l'administration centrale à la région exclusivement, voire également aux divers niveaux des collectivités qui en dépendent, dans une approche décentralisée qui répond pleinement à tous les aspects de ce mode de gouvernance.

Au niveau conceptuel, les travaux d'analyse et de prospection à propos de cette thématique ont admis comme postulat de départ que malgré la multiplicité des appellations et la divergence de leur usage en matière de gouvernance éducative et territoriale, les deux expressions s'orientent vers le développement de relations, de formes d'organisation et de processus de gestion du système dans toutes ses composantes, à partir du « projet d'établissement » et de son insertion dans l'organisation territoriale de l'État, en tant que manifestation de la gouvernance publique, démocratique et participative.

Ainsi, il ressort des définitions conceptuelles opérées sur le champ terminologique relatif à la gouvernance territoriale et la gouvernance éducative, que l'exploration des perspectives de la régionalisation avancée dans le domaine de la gouvernance du système de l'éducation et de la formation, appelle une analyse de la dimension territoriale des modalités et processus organisationnels qui le régissent actuellement. Ensuite, il sera possible d'identifier les transformations annoncées, qu'elles concernent la gouvernance du système éducatif, ou l'organisation territoriale, en vue de dégager la portée et l'impact attendus de l'évolution future des relations qu'entretiendra alors le système éducatif avec la région et avec les divers niveaux de la gouvernance territoriale.

Aussi, la vision proposée s'appuie-t-elle sur la relation entre la gouvernance éducative et la gouvernance territoriale en partant des orientations officielles en vigueur et des pratiques effectives qui en découlent, ainsi qu'à la lumière de l'analyse des organigrammes que déploie actuellement le système éducatif aux niveaux territorial et fonctionnel. A partir de là seulement peuvent être déduits les grands enjeux, définies les principales orientations et prises les dispositions essentielles en vue de développer la gouvernance du système éducatif au niveau territorial dans la perspective de la régionalisation avancée.

B. Une décentralisation et déconcentration limitées et un éclatement dans l'organisation territoriale du système éducatif

La majorité des composantes du système d'éducation et de formation continuent à relever des prérogatives des départements gouvernementaux qui exercent les pouvoirs qui y sont liés soit de manière centralisée, soit à travers des établissements publics sous leur tutelle et avec lesquels l'administration centrale partage les missions de gestion, y compris celles concernant les ressources humaines.

Cette situation, bien qu'elle recoupe la conception de la décentralisation fonctionnelle en tant que gestion indirecte du service public, ne converge pas avec le concept d'organisation territoriale décentralisée et encore moins avec l'esprit de la régionalisation avancée.

Cependant, le transfert par l'administration centrale de ses prérogatives au profit des structures territoriales, même s'il est davantage envisageable dans le domaine de l'éducation et de la

formation que dans d'autres secteurs, il n'en est pas moins confronté à un écheveau d'obstacles interdépendants qui ne permettent de mettre en œuvre la gouvernance décentralisée dans ce domaine qu'à un rythme plus lent que dans d'autres secteurs. Ceci dit, tant au niveau de l'État que de la société, l'unanimité est faite sur la nécessité de la décentralisation ainsi que sur le rôle leader qu'est celui du système d'éducation et de formation en matière de promotion des pratiques démocratiques et de développement local.

Aussi, l'anticipation sur les perspectives de la régionalisation avancée en vue de promouvoir la gouvernance du système d'éducation et de formation exige-t-elle d'envisager une période transitoire qui devrait être employée à faire évoluer l'autonomie des entités et la cohérence au sein du système, à approfondir davantage la décentralisation et la déconcentration, en vue de planifier les processus de transfert progressif des prérogatives vers les territoires, sur le principe de la subsidiarité, conformément à la Constitution, notamment les articles 140, 141, 142 et aux exigences de la régionalisation avancée et de la Charte nationale de déconcentration administrative.

Par conséquent, les principales caractéristiques de la problématique exposée sus-dessus peuvent être résumées ainsi :

- La conservation par l'administration centrale de larges prérogatives, une décentralisation fonctionnelle à minima, un système académique hybride, des directions provinciales réparties entre l'administration centrale et les académies régionales, une autonomie très limitée de l'établissement d'enseignement, un enseignement supérieur pluriel et peu ancré dans les territoires, une formation professionnelle avec des composantes institutionnelles non homogènes, des programmes de lutte contre l'analphabétisme marqués par l'éparpillement des efforts et la pléthore des approches et des cursus, des solutions informatiques inappropriées pour relever le défi numérique… ;
- Cette problématique est à relier essentiellement à deux questions : la première est relative à la promotion de la gouvernance du système d'éducation et de formation pour remédier autant que faire se peut au problème de l'éclatement en matière d'organisation territoriale du système. La seconde question se rapporte à la refonte de la gouvernance de l'école, sous l'angle de ses relations avec l'organisation territoriale et ce, dans la perspective de la mise en place d'une gouvernance territoriale du système de l'éducation et de la formation. La solution à ces questions devrait être recherchée dans le cadre des efforts visant à promouvoir la décentralisation, la déconcentration et la régionalisation avancée en tant que référentiel constitutionnel fondamental pour asseoir la démocratie sociale participative.

C. La réalisation de la décentralisation territoriale du système éducatif basée sur la régionalisation avancée à l'horizon 2030 : un choix déterminant

Quatre enjeux qu'il est impératif de relever concomitamment sont à même de rendre possible le transfert d'un certain nombre de prérogatives de l'État vers les collectivités territoriales élues au plan régional, tout en prenant en compte une donnée essentielle relative à la jeunesse du projet de régionalisation avancée dans notre pays et à la multiplicité des intervenants dans la gestion du secteur de l'éducation et de la formation. Ainsi, il est difficile de mettre les diverses composantes de ce système sous l'autorité de la région tant que ce processus n'est pas précédé par une coordination rigoureuse en matière de gouvernance des composantes du système au niveau territorial et par un consensus parmi les responsables de ces entités sur les conditions

de ce passage d'une gestion verticale à une gestion territoriale et horizontale basée sur la régionalisation avancée et la déconcentration administrative.

1. L'enjeu de la cohésion du système au niveau central et de son adéquation avec les exigences de la régionalisation avancée

Le renforcement de la cohésion institutionnelle des composantes du système est considéré comme un préalable à la cohérence de ses activités au niveau territorial et un passage obligé pour le développement d'une gestion de proximité intégrée et pour esquisser les contours du processus de mutation progressive vers la régionalisation avancée et l'organisation territoriale décentralisée. Cependant, une telle démarche implique la prise en charge de la question du passage des composantes de ce système vers le niveau territorial moyennant une approche intégrée et une vision prospective, tant de la part de l'administration centrale que des parties qui sont censées prendre le relais dans la gouvernance du système.

Une telle orientation représente une rupture avec l'état des choses actuel, étant donné qu'elle prévoit de maintenir dans le giron de l'État central le rôle institutionnel stratégique en matière d'éducation et de formation et de transférer à la région plusieurs autres prérogatives qu'elle est appelée à assumer parmi ses missions au niveau territorial. Ainsi, sera substituée à la gestion sectorielle verticale une gestion horizontale territoriale. Cet aménagement permettra également d'unifier les responsabilités sous l'autorité de la région et de faire du système éducatif l'un des leviers du développement local. La régionalisation avancée pourrait également se traduire par le transfert d'un certain nombre de composantes du système éducatif vers la région, et le partage de leur tutelle avec le reste des collectivités territoriales.

D'un autre côté, l'encadrement de la multiplicité des autorités en charge de l'éducation et de la formation de manière institutionnelle et standard stable au niveau central, ainsi que la participation effective des parties concernées à la coordination au niveau territorial et en matière de gouvernance des institutions, sur la base de mécanismes contraignants de coordination, d'orientation et de complémentarités aux niveaux central et régional, est à même de contourner tout obstacle sur la voie de la mise en place de la gouvernance territoriale escomptée.

2. L'enjeu de l'élaboration d'un plan d'action organisant le passage de la décentralisation fonctionnelle à la décentralisation territoriale adossée à la régionalisation avancée à l'horizon 2030

Les orientations de la Vision stratégique de la réforme soulignent que l'ingénierie territoriale basée sur la décentralisation fonctionnelle et la déconcentration administrative n'a pas encore épuisé tout son potentiel. Par conséquent, il faudrait l'optimiser en procédant au transfert des prérogatives restantes et en généralisant les modalités d'autogestion participative, tout en s'adossant à l'évaluation et au principe de la reddition des comptes en vue de garantir l'efficience de cette démarche. Conformément à la Vision stratégique 2015-2030, ces orientations visent à « consacrer le rôle stratégique et de pilotage de l'État à travers la définition des grandes orientations, des options stratégiques, des critères pertinents et des mécanismes institutionnels et juridiques à même de garantir la mise en œuvre de cette stratégie, tout conservant la possibilité d'intervention aux fins de suivi et d'évaluation, conformément au principe qui consiste à lier la responsabilité à la reddition des comptes », ce qui amène l'État à déléguer certaines de ses responsabilités en matière de gestion du secteur aux collectivités territoriales.

Le système de l'éducation et de la formation couvre l'ensemble du territoire national, intéresse toute la population et appelle la participation de tous à l'effort destiné à sa promotion. À cet égard, il se situe au premier rang des secteurs dont la gouvernance doit être transférée au niveau régional.

Le choix par l'État d'une organisation fondée sur la régionalisation avancée traduit sa volonté de qualifier la région afin qu'elle prenne en charge davantage de responsabilités, qu'elle reçoive en contrepartie les ressources nécessaires pour les assumer et qu'elle devienne ainsi le principal pôle de développement durable.

Parallèlement, il convient de réunir toutes les conditions nécessaires à même de permettre aux collectivités territoriales d'exercer leurs compétences propres ainsi que les prérogatives partagées, telles que prévues dans leur loi organique, que ce soit en matière de formation professionnelle, de transport scolaire en milieu rural, de recherche scientifique appliquée, de jardins d'enfants, d'infrastructures sportives et des autres équipements du genre.

Il va sans dire que les questions de l'éducation et de la formation appelées à subir de profonds changements, tant au niveau central que territorial, méritent plus que d'autres secteurs, le lancement de projets pilotes destinés à donner une dimension territoriale au processus de la réforme. Dans cette perspective, il serait approprié de créer une instance régionale en charge de la coordination horizontale et territoriale entre tous les cycles d'éducation et de formation, cofinancée par la région qui contribue à la définition de ses plans d'action. Cette structure prendrait en charge progressivement les prérogatives de supervision du système, au niveau territorial, dans la perspective de la transformer en une académie régionale d'éducation et de formation qui couvre la totalité des composantes du secteur, y compris l'enseignement supérieur, toutes composantes confondues, les établissements de formation professionnelle supérieure, les écoles et les universités privées, l'enseignement traditionnel et la lutte contre l'analphabétisme.

Afin de garantir une bonne gestion au niveau régional, il convient de consacrer l'approche par objectif en tant que mécanisme de contractualisation, qui fait partie du cadre plus général organisant les engagements entre les différentes parties concernées (État, régions, institutions d'éducation et de formation).

3. L'enjeu de la promotion de la gouvernance éducative dans toutes ses dimensions à travers le renforcement de l'autonomie de gestion et l'encouragement de la participation aux décisions

La dimension territoriale de la gouvernance du système d'éducation et de formation implique de situer le point de départ au niveau du projet d'établissement et de garantir une plus grande autonomie aux structures de gestion territoriale en termes de moyens. La gouvernance devrait donc être assurée en impliquant les cadres dirigeants et en leur fixant des objectifs et des résultats convenus de concert, sur la base de cahiers de charges clairs et d'un système de corrélation de la responsabilité avec la reddition des comptes.

L'objectif consiste à étendre cette autonomie au maximum possible, de manière à en faire bénéficier prioritairement les établissements d'éducation et de formation et à l'ériger en une doctrine de gestion. Il y a lieu également d'adosser le projet d'établissement au principe de l'approche participative entre les diverses parties partenaires, sur la base des besoins tels que

déterminés localement et sur le terrain. C'est à partir de là que se justifie la mise en œuvre des réseaux d'éducation et de formation qui permettront d'assurer le suivi des parcours éducatifs et de formation et d'établir des canaux de communication régulière entre les différentes composantes du système, portée par le projet des établissements interconnectés.

Ceci implique de reconsidérer la structure organisationnelle de l'ensemble des organes au niveau central et régional en vue d'en assurer l'adéquation avec les options stratégiques, notamment celles qui concernent la décentralisation territoriale dans le cadre de la régionalisation avancée. Dans cet esprit, il est proposé d'étendre les prérogatives du conseil de gestion au sein des établissements d'enseignement, de contribuer à la mise à niveau de ses membres et de le doter des moyens financiers à même de renforcer son autonomie de gestion. Il est également préconisé de réduire le nombre des conseils d'établissement, de quatre actuellement à un seul dénommé « Conseil d'établissement ».

En parallèle, devront être définies les responsabilités des gestionnaires à tous les niveaux nationaux et régionaux en les corrélant au principe de la reddition des comptes, sur la base d'une grille d'évaluation rigoureuse. Dans le même sens, il est recommandé d'assouplir les procédures du contrôle financier sur les académies et les universités dans la perspective de substituer au contrôle a priori un contrôle d'accompagnement et a posteriori, sous réserve que les conditions nécessaires à une bonne gestion soient dûment réunies et que soient octroyées de plus larges prérogatives au directeur d'académie et au président d'université en vue de leur permettre de se focaliser sur les questions stratégiques.

4. L'enjeu de l'intégration du E-Gov dans les processus de la gouvernance territoriale du système

Le système de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique est sans conteste plus concerné que d'autres secteurs par l'appropriation des technologies numériques à tous les niveaux, afin de préparer les nouvelles générations à maîtriser ces outils, conformément aux orientations de la Vision stratégique. Celle-ci a, en effet, recommandé de permettre aux élèves et aux étudiants de se familiariser avec les usages des outils numériques dès le cycle primaire, d'une part, et de l'autre de mettre en place « un système d'information institutionnel pour le pilotage du système éducatif, son évaluation et la garantie de sa qualité » qui constitue l'un des piliers essentiels d'une gouvernance efficiente du système. Cet impératif est décliné en deux volets :

- Elaborer un système d'information numérique intégré à même de repérer et de collecter les données relatives aux diverses composantes de l'école marocaine ;
- Viser le renforcement des dispositifs de pilotage adossés à la recherche sur l'école et basés sur «la collecte et l'analyse de données destinées à améliorer la prise de décision», à travers la mise en place d'outils de veille et d'ouverture sur les bonnes pratiques, l'adoption d'un référentiel national de la qualité pour l'ensemble des niveaux, le renforcement des dispositifs de suivi, d'évaluation et d'audit et leur généralisation à tous les niveaux (Vision stratégique de la réforme 2015-2030).

Dans le même sens, la mise en place d'un système d'information intégré au niveau de l'ensemble du système constitue une étape déterminante pour la gestion numérique du secteur, en permettant de collecter les données fiables émanant des différentes composantes du système,

de les actualiser et de les traiter de façon à qu'elles soient exploitables par les différents acteurs, observateurs et décideurs.

Dans le cadre de ces processus, le développement de la gouvernance territoriale appelle la mise à disposition d'applications à caractère régional qui intègrent, outre les ressources collectées au niveau national, des données revêtant une pertinence par rapport aux territoires (statistiques démographiques, informations relatives au soutien social, aux filières disponibles et aux besoins du marché de l'emploi…).

Cela implique que la mise en place du système d'information national intégré n'obéisse pas à une logique de gestion verticale, mais concilie plutôt entre les exigences de l'installation d'une matrice de données à l'échelon national, et l'orientation de l'effort vers l'organisation territoriale basée sur la déconcentration dans le cadre de la régionalisation avancée. Partant de là, il est essentiel de mettre le E-Gov au cœur des processus de la gouvernance tant territoriale qu'éducative. Il permet en effet d'optimiser les possibilités de pilotage, d'orientation, de suivi et d'évaluation du système et favorise une gestion efficiente et ouverte et un accompagnement efficace du changement.

II- Bilan des actions relatives à la mission d'évaluation

Les évaluations réalisées par l'Instance Nationale d'Évaluation (INE) au titre de l'année 2018 s'inscrivent dans la continuité de ses missions et de ses efforts destinés à consacrer l'évaluation en tant que dispositif efficient pour accompagner l'évolution du système d'éducation et de formation. Elles visent également à contribuer à la consécration des principes de l'équité, de la qualité et de l'efficience, pour appuyer le processus de la réforme, valoriser les acquis engrangés et mettre en lumière les lacunes qui continuent à ralentir le rythme de la réforme.

Consciente qu'une école de qualité représente un enjeu sociétal, un levier pour le développement du pays, une exigence des familles et une thématique désormais objet d'un débat public d'envergure, l'Instance Nationale de l'Évaluation auprès du Conseil a intensifié ses efforts sur des problématiques qui nécessitent une évaluation plus approfondie.

Dans ce sens, l'ensemble des projets de l'Instance au titre de l'année 2018 ont porté sur les avancées réalisées dans les domaines de l'équité, de la qualité et de la promotion de l'individu et de la société. L'Instance s'est aussi attelée à concevoir les outils nécessaires au suivi des indicateurs à même de refléter une représentation fidèle du système éducatif en pleine mutation.

1. Évaluation de l'enseignement supérieur en tant qu'indicateur du niveau de promotion de l'individu et de la société

L'enseignement supérieur est le pourvoyeur par excellence de compétences et de cadres qui seront en charge de conduire le pays sur la voie du développement ainsi que l'indicateur des progrès réalisés en matière d'intégration dans la société du savoir. Partant de là, l'évaluation dont il fait l'objet constitue une opportunité pour mesurer son niveau d'efficience, identifier ses points forts et ses points faibles et souligner les contraintes qui l'empêchent de remplir pleinement les missions qui lui sont conférées.

Cette évaluation tire sa légitimité de la nécessité d'approfondir l'état des lieux de l'enseignement supérieur, dans un contexte où l'université marocaine est interpellée sur sa capacité à former les jeunes étudiants et à les doter des compétences nécessaires à leur

intégration dans le marché du travail. Si les opportunités d'emploi sont conditionnées, d'un côté par la capacité du marché à intégrer l'ensemble des lauréats des universités, et d'un autre côté, par la qualité de la formation à l'université, cette dernière est tenue de remplir les missions qui lui reviennent ; à savoir la garantie d'une bonne formation aux étudiants. Il est donc nécessaire d'assurer l'évaluation et le suivi de l'enseignement supérieur tout au long des différentes périodes de son évolution, à l'horizon 2030, conformément aux prescriptions de la Vision stratégique de la réforme.

L'enseignement supérieur a connu, en 2003, une grande réforme pédagogique avec l'introduction du système LMD (Licence-Master-Doctorat). Quinze ans après, il est devenu nécessaire d'évaluer ce processus en vue d'identifier les acquis engrangés, ainsi que les dysfonctionnements de ce système. L'objectif consiste également à dégager de nouvelles perspectives pour l'édification d'un enseignement supérieur de qualité, répondant aux attentes des étudiants, des familles et de la société.

Dans ce contexte, l'INE a élaboré, au cours de l'année 2018, un rapport d'évaluation sur l'enseignement supérieur focalisé sur le système à accès ouvert et intitulé : « L'enseignement supérieur au Maroc : efficacité, efficience et défis du système universitaire à accès ouvert ».

A. Exigences d'un enseignement supérieur de référence

Le renforcement de la réforme de l'enseignement supérieur à travers la mise en place du système LMD implique une rénovation continue du modèle pédagogique, conformément aux recommandations de la Vision stratégique. Dans ce cadre, malgré tous les acquis accumulés par l'université marocaine depuis l'entrée en vigueur de la loi 01.00, l'enseignement supérieur continue à faire l'objet d'une commande sociale pressante. Dans ce sens, les principales attentes consistent en la fourniture d'une offre de formation de qualité, prérequis incontournable pour une insertion réussie dans la vie active, et la réalisation d'un bon niveau de rendement, pour limiter les déperditions en termes de potentiel humain et financier. L'enseignement supérieur est ainsi vivement enjoint de mettre en place un modèle de développement inclusif en mesure de garantir l'égalité des chances et d'appuyer le développement du pays.

L'enseignement supérieur est appelé, par ailleurs, à mettre en place les bases de la société du savoir en fournissant les cadres supérieurs et techniques amenés à prendre les décisions pertinentes relatives à l'évolution du pays et à la destinée des citoyens. Dans un contexte de mondialisation qui voit s'exacerber la compétitivité entre les économies nationales, l'enseignement supérieur est mis en demeure de relever les défis de la compétitivité à l'international, laquelle exige d'assurer une formation de qualité pour des lauréats au profil pointu et de prendre en considération les enjeux décisifs qu'un pays en développement, aspirant à être émergeant, devrait relever.

Partant de ces considérants qui font de l'enseignement supérieur un cycle éducatif de référence, l'évaluation s'est penchée sur l'état de l'enseignement supérieur au Maroc en focalisant l'attention sur certaines dimensions dont notamment : l'analyse du degré de cohésion entre les différentes composantes du système, l'évaluation du rendement des filières universitaires à accès ouvert, le degré de réalisation de la réforme dans sa dimension pédagogique, l'offre de formation fondamentale et professionnelle, l'adéquation du financement, l'efficience de la gouvernance et le niveau d'adhésion des différents acteurs.

B. Une université dont le développement est hypothéqué par le rendement du système à accès ouvert

L'enseignement supérieur s'est engagé depuis 2003 dans un processus de réforme pédagogique qui a introduit une nouvelle doctrine, fondée sur le principe de l'ouverture sur les autres systèmes internationaux et sur l'adoption de dispositifs permettant la mobilité des étudiants et offrant de la valeur aux diplômes universitaires. Cependant, un certain nombre de contraintes, ainsi que les difficultés de la mise en œuvre ont réduit les ambitions de cette réforme. Ceci s'est traduit par un niveau record de déperdition et par l'abandon de nombreux étudiants de leur cursus supérieur dès la première année de licence. Le rapport relève, d'autre part, plusieurs déficits qui concernent le système d'enseignement supérieur dans son ensemble tel le manque de cohésion entre ses différentes composantes : des filières à accès ouvert ou régulé, des établissements ne relevant pas des universités, des universités ouvertes dans le cadre du partenariat public-privé, des universités privées, des établissements privés non universitaires, des instituts de formation professionnelle post bac ; autant de composantes dont les synergies sont faibles compte-tenu de l'absence de passerelles entre elles. De même, le système d'enseignement supérieur souffre d'une certaine hiérarchisation entre ses composantes, laquelle situe les filières à accès ouvert au niveau le plus bas sur cette échelle alors que les filières à accès régulé sont situées au niveau le plus haut. La conséquence en est que l'image des filières à accès ouvert qui n'attirent pas nécessairement les meilleurs étudiants est fortement dégradée aux yeux des étudiants eux-mêmes, des familles et de la société.

Le rapport souligne à cet effet que le système à accès ouvert qui accueille des effectifs importants, souffre d'un certain nombre de contraintes structurelles qui se manifestent dans l'insuffisance des extensions des infrastructures et de l'encadrement pédagogique, les déficits en termes de ressources affectées à ce système eu égard aux effectifs des étudiants en augmentation exponentielle.

Malgré les nombreux signes de progrès enregistrés depuis 2003, notamment la mise en œuvre de la réforme pédagogique, intervenue après une longue période de figement du système de l'enseignement supérieur, ce dernier continue à souffrir d'un certain nombre d'hésitations et de discontinuités dans la mise en œuvre des grandes orientations qui l'encadrent. Ceci compromet la capitalisation des acquis et l'ancrage des réformes réalisées.

Parmi les autres lacunes, il convient de souligner l'inachèvement de la mise en place des fondements du système LMD et de son actualisation de manière à optimiser ses retombées positives sur le système, à l'instar de ce qui se passe dans la plupart des pays qui ont adopté ce dispositif. De même, le déficit en matière d'appropriation des nouvelles technologies numériques demeure l'un des principaux points faibles du système. Il appelle une démarche volontariste au niveau de la gouvernance en vue de faire jouer à l'université un rôle de locomotive par rapport aux autres secteurs. Le rapport a démontré, d'autre part, que le déficit en matière d'autonomie de l'université et l'absence d'une contractualisation qui organise les liens entre elle et l'État sur la base d'un plan d'action précis, constituent des obstacles sur la voie de la réalisation du saut qualitatif exigé par la compétitivité internationale entre les divers systèmes universitaires. Le rapport a souligné, en outre, que le métier d'enseignant au regard des mutations que connaît l'enseignement supérieur au niveau mondial appelle une approche visant à valoriser cette activité, en tenant compte des diverses performances demandées désormais au professeur, en plus de ses activités en tant qu'enseignant.

C. Un enseignement supérieur confronté à des défis à relever

Pour pallier ces déficits et consacrer les acquis, il est impératif de faire face aux enjeux et de relever les principaux défis identifiés par le rapport, en tant que pistes pour la réalisation de la réforme, conformément aux orientations de la Vision stratégique. Il s'agit notamment de dispositions à prendre dans les domaines suivants : la mise en cohérence de l'ensemble du système de l'enseignement supérieur, la mise en œuvre d'une gouvernance prospective basée sur le principe de reddition des comptes, la valorisation des formations dans les filières à accès ouvert, le parachèvement de la réforme du système LMD à travers l'adoption réussie de ses fondamentaux, la prise en considération du principe de l'excellence quelle que soit la filière ou la spécialité sous le régime ouvert ou régulé, l'adoption d'une approche efficiente en matière d'appropriation des technologies numériques en tant que levier pour la mue radicale des universités, l'élaboration d'une politique publique claire en matière de ressources humaines, la promotion de la responsabilité académique et la valorisation du corps enseignant à travers les modalités de recrutement et d'autoévaluation, la mise en adéquation des exigences de performance avec les défis de la mondialisation, la prise à bras le corps de la question du financement et de ses exigences en termes de diversification des sources contributives et de pérennisation des ressources financières.

2. L'éducation inclusive, un indicateur de l'équité d'accès à l'éducation

Le rapport sur le thème : « Évaluation du modèle d'éducation des enfants en situation de handicap au Maroc : vers une éducation inclusive » élaboré par l'INE, dans le cadre d'un programme de coopération avec l'UNICEF au Maroc, est inscrit parmi les évaluations portant sur la dimension de l'équité, considérée par la Vision stratégique comme l'un des principaux piliers de la réforme. Le rapport estime ainsi, que le niveau d'accès et d'inclusion à l'école des enfants en situation de handicap constitue l'un des indicateurs de l'équité.

A. Un progrès conceptuel notable

L'éducation inclusive est considérée comme un levier essentiel pour les systèmes éducatifs. Il s'agit d'un processus qui vise à limiter les cas d'exclusion des enfants en situation de handicap ou de précarité et à encourager leur intégration en mettant en place les dispositions à même de répondre efficacement aux besoins de tous les apprenants et en veillant à garantir à cette catégorie d'apprenants l'accès à l'égalité en termes de droits et d'opportunités de bénéficier de l'éducation. Cette démarche est sous-tendue par une approche dynamique destinée à apporter des réponses appropriées à la pluralité et à la diversité des élèves, en considérant ces dernières en tant que potentialités d'enrichissement et d'apprentissages et non pas en tant que problèmes à résoudre. L'éducation inclusive s'inscrit, ainsi, parmi les orientations du principe de « L'éducation pour tous » et constitue une partie intégrante d'un objectif plus global qui vise l'avènement d'une société inclusive.

Le Maroc, en ratifiant la convention internationale des droits de l'enfant en 1993, a reconnu le droit de tous les enfants à l'éducation, notamment celui des enfants en situation de handicap (articles 23, 28 et 29). De même, en ratifiant la convention relative aux droits des personnes en situation de handicap en 2009, il a exprimé son entière adhésion à la mise en œuvre de ce droit à tous les niveaux de l'enseignement, du préscolaire à l'enseignement supérieur, en passant par la formation continue tout au long de la vie (article 24).

Par ailleurs, la Constitution du Maroc adoptée en 2011 met la question du handicap au cœur des thématiques relatives aux droits et aux libertés individuelles et explicite la responsabilité du gouvernement en matière d'inscription du thème du handicap parmi ses diverses politiques publiques.

D'autre part, dans la perspective de la réforme de l'école, le Conseil a élaboré une Vision stratégique 2015-2030 dont le principal crédo consiste en l'édification d'une école équitable et de qualité. Cette vision réitère, notamment dans son levier quatre, l'impératif de garantir le droit d'accès à l'éducation et à la formation des personnes en situation de handicap ou à besoins spécifiques.

Cette évaluation est adossée au référentiel et à l'approche de l'éducation inclusive. Le principal objectif visé consiste à partager une vision claire de cette problématique qui serait à même de permettre de faire le point sur les pratiques éducatives au Maroc en la matière, d'analyser cet existant et d'aboutir, en définitive, à l'élaboration d'une véritable stratégie pour une éducation inclusive des enfants en situation de handicap.

La présente évaluation est basée sur une conception précise de l'éducation inclusive. Il s'agit d'une approche systémique qui vise le renforcement des capacités et la qualification des enfants en situation de handicap. Son objectif est double : répondre aux besoins individuels des enfants en situation de handicap et prendre en compte les obstacles à caractère social, environnemental, économique et politique qui limitent les possibilités de leur éducation.

B. Analyse de l'évolution des politiques et des programmes relatifs à l'éducation des enfants en situation de handicap

Le rapport démontre qu'au regard des fondements juridiques de l'éducation inclusive, à l'échelon national, les orientations relatives à l'éducation des enfants en situation de handicap sont passées par trois étapes :

- Une période marquée par la protection des personnes en situation de handicap fondée sur une approche sélective du droit relatif à la protection sociale des non-voyants et des malvoyants, et du droit sociaux des personnes handicapées ;
- Une période d'intégration dans un même statut des différentes catégories concernées, notamment avec la Charte nationale d'éducation et de formation (Levier 14) ;
- Une période tournée vers une approche inclusive fondée sur les droits des personnes en situation de handicap, avec la ratification de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées en 2009, la Constitution du Royaume en 2011, la Vision stratégique 2015-2030, la loi-cadre relative à la protection et à la promotion des droits des personnes en situation de handicap (2016), ainsi que le nouveau projet de loi-cadre de la réforme du système d'éducation, de formation et de recherche scientifique.

Concernant l'évolution des statistiques de l'éducation des enfants en situation de handicap, - même s'il existe de grandes difficultés à les collecter -, sur la base des résultats des enquêtes nationales sur le handicap au titre des années 2004 et 2014, nous constatons une légère augmentation du taux de scolarisation des enfants en situation de handicap passant de 32,4 % en 2004 à 55,1 % en 2014.

D'après l'enquête nationale sur le handicap de 2014, 2 264 672 personnes sont en situation de handicap au Maroc. 45,5 % de cette population ne dispose d'aucun niveau d'instruction, 4,6 % seulement ont fréquenté le préscolaire, 3,6 % ont bouclé le cycle primaire, 2,5 % ont atteint le niveau de l'enseignement secondaire et seul 1,8% d'entre ces personnes sont parvenues au niveau de l'enseignement supérieur.

Le rythme d'évolution du taux de scolarisation des enfants en situation de handicap ne suit pas celui enregistré au niveau de la population scolarisée en général. Ainsi le taux de scolarisation des élèves en situation de handicap âgés de 6 à 11 ans atteint 37,8 % alors que ce taux est de 99,5 % pour les autres élèves de la même tranche d'âge. Si l'on comparait le taux de scolarisation des enfants en situation de handicap entre milieux rural et urbain, il est de 32,9 % seulement pour le premier contre 49,5 % pour le second. La situation des filles en situation de handicap est encore plus grave en termes de niveau d'accès à l'école : 29,1 % d'entre elles seulement sont scolarisées contre 49,2 % des garçons.

C. Éducation des enfants en situation de handicap : expériences de terrain

Le rapport a étudié le cas de 31 expériences de terrain dans quatre régions du Royaume : L'Oriental, Tanger-Tétouan-Al-Hoceima, Rabat-Salé-Kénitra et Souss-Massa. 13 entrées ont été définies pour mener l'étude. Elles concernent le processus d'identification du handicap avant l'orientation scolaire, le parcours scolaire, les apprentissages, la formation, l'adaptation, l'orientation ou encore les dimensions relatives à l'écosystème de l'école : famille, ressources financières, rôles des acteurs.

- **Les représentations sociales comme déterminants des pratiques :** l'hégémonie des représentations sociales négatives sur le handicap et la prédominance de l'approche médicale marquent profondément de leur empreinte le statut des enfants en situation de handicap. Et effectivement, le discours des personnes interviewées traduit une approche liée à l'infirmité et une posture « charitable » vis-à-vis du handicap. En outre, si la majorité des acteurs reconnaissent le droit de tout enfant à l'éducation, le refus de l'accès des enfants en situation de handicap à des écoles ordinaires leur parait normal, notamment en ce qui concerne certaines formes de handicap touchant des enfants à déficience mentale davantage que les enfants en handicap moteur. Ainsi, l'ensemble de ces représentations sociales constitue une forme de violence physique et psychologique à l'encontre des enfants en situation de handicap.
- **La qualité du diagnostic :** l'étude indique que la phase du diagnostic représente une véritable épreuve pour les parents. Les familles comme les spécialistes d'ailleurs, regrettent les imprécisions du diagnostic, d'autant plus que celui-ci est souvent centré exclusivement sur l'aspect médical du handicap sans évaluer la situation dans sa globalité.
- **L'orientation vers la structure :** un certain nombre de parents soulignent qu'ils ne disposent pas d'un véritable choix concernant l'établissement de scolarisation ou d'éducation de leur enfant. Il s'agit dans la plupart des cas d'un choix spontané en l'absence d'alternatives possibles. Cette absence de choix est d'autant plus problématique qu'il existe de véritables barrières entre milieu spécialisé et classe ordinaire et que le passage de l'un à l'autre signifie le passage à travers des filtres fortement surveillés et indexés sur les résultats scolaires de l'enfant.

- **Les interactions entre les enfants en situation de handicap et les autres enfants :** le désir des familles d'inscrire leur enfant en situation de handicap dans l'école ordinaire est éventuellement confronté au risque d'opposition des autres enfants, voire de mauvais comportements à son égard. Ainsi, les classes inclusives et les associations sont souvent amenées à fonctionner en total cloisonnement par rapport aux classes ordinaires. Dans certaines expériences, on va jusqu'à séparer les espaces et les horaires à un tel point que les enfants en situation de handicap n'ont plus aucun contact avec les autres enfants. D'un autre côté, on trouve des enseignants qui préfèreraient plutôt travailler dans des environnements mixtes sous prétexte des avantages qu'ils y trouvent.
- **Les apprentissages scolaires de base (lecture, écriture et calcul) :** en matière d'apprentissages, on confond souvent, tant du côté des spécialistes que de celui des parents, entre les apprentissages scolaires de base et les apprentissages socio-éducatifs. Les premiers dépendent de l'école, alors que les seconds dépendent des centres spécialisés et des associations. Ainsi, les apprentissages scolaires de base sont relativement présents dans les classes ordinaires. Ils le sont moins dans les classes inclusives et totalement absents des classes spécialisées.
- **Les apprentissages socio-éducatifs (l'autonomie, le développement, la citoyenneté, etc.) :** les centres spécialisés donnent la priorité aux activités récréatives et sportives, aux séances de rééducation et à l'assistance des enfants pour acquérir leur autonomie. L'objectif vise en priorité le développement personnel de ces enfants et non pas l'acquisition des apprentissages de base.
- **Entre la sensibilisation et la formation :** l'enquête de terrain relève que seule une minorité de professionnels a bénéficié d'une formation significative en éducation inclusive. La plupart d'entre eux ressentent un besoin pressant en formation, tant initiale que continue. Il faut signaler à ce propos que des dysfonctionnements importants pourraient découler de ce déficit en formation des enseignants.
- **Les limites en termes de qualité des moyens et de méthodes d'accompagnement :** la qualité des apprentissages renvoie aux trois formes d'adaptation évoquées par les professionnels ; à savoir : les programmes, la pédagogie et les horaires. Il existe, ainsi, des adaptations indispensables admises par la majorité des acteurs et qui dépendent avant tout des efforts individuels des enseignants. Mais il existe en même temps des refus réguliers des mesures compensatoires et des solutions d'adaptation qui leur sont proposées.
- **L'adaptation du contrôle continu, des examens et l'obtention du diplôme :** l'adaptation du contrôle continu et des examens demeure faible du point de vue officiel malgré les efforts réglementaires destinés à l'encadrement de ces questions. Le résultat est qu'un nombre très limité des apprenants de cette catégorie se présente aux examens et obtient le diplôme.
- **L'orientation après la structure :** l'orientation suscite un certain nombre d'interrogations chez les acteurs en raison du degré de déperdition entre le primaire et le collège, eu égard à la longue période que dure la scolarité des élèves au niveau du primaire.
- **La prise en considération du contexte familial (ressources financières, distance entre le domicile et l'école, mode de vie, revendications, etc.) :** l'analyse du discours des familles révèle deux phénomènes : pour le premier cas, la difficulté, voire l'impossibilité pour la famille

d'admettre la situation de handicap de son enfant. Alors que dans le deuxième cas, ce qui est mis en avant concerne les sacrifices, ou plutôt les épreuves, que la famille accepte de supporter pour accompagner son enfant « quel qu'en soit le prix ». Or, il est manifeste que la société ne tient pas compte de ce contexte familial, que l'expertise de la famille n'est pas reconnue alors qu'elle constitue un facteur décisif pour la jouissance de l'enfant de ses droits.

- **Les ressources financières et leur pérennisation :** l'analyse opérée dans le cadre de l'enquête nationale démontre que la faiblesse effective des ressources financières constitue une menace pour la continuité de plusieurs expériences. Il a également été relevé que l'essentiel des ressources financières dépend de la complémentarité entre les apports des acteurs principaux. Les familles compensent, ainsi, le déficit en matière de financement public, et nombre d'entre elles dépensent plus que le revenu moyen du citoyen marocain pour accompagner leur enfant.
- **La répartition des rôles entre les acteurs :** nombre d'acteurs, dont la coopération internationale et la société civile, interviennent en matière d'éducation des enfants en situation de handicap. De nombreuses associations se sont constituées en l'absence de solutions pour l'éducation des enfants en situation de handicap et elles ont fait preuve d'une ingéniosité et d'une créativité remarquables en matière de proposition de mesures à même de répondre aux nouveaux besoins en ce domaine. Plusieurs des responsables associatifs actifs et/ou désireux d'apporter leur contribution à l'école ordinaire appellent l'État à assumer ses responsabilités.

D. Quel modèle pour l'éducation des enfants en situation de handicap, à même de consacrer le principe de l'équité ?

La comparaison entre les régions révèle de grandes disparités entre les stratégies régionales, avec un hiatus entre les milieux urbain et rural. Les données récoltées relèvent des signes d'une nouvelle dynamique en matière d'approche du handicap et qui atteste d'un changement de vision en la matière. De même, l'augmentation du nombre d'enfants en situation de handicap scolarisés dans les classes ordinaires atteste de ce changement. Le Maroc s'est inscrit dans cette dynamique de développement en s'inspirant en cela des idées et des pratiques en vigueur et en déployant des efforts pour la structuration du secteur.

Le modèle d'éducation inclusive au sein de notre système éducatif est un « modèle en construction » qui nécessite des efforts en vue de pallier ses déficits et de relever les défis qui s'imposent à lui et que le rapport a exposés en détail. Ce modèle est appelé à consacrer le principe de l'équité dont plusieurs aspects ont d'ores et déjà été mis en œuvre par le Maroc et qui doivent aussi concerner le cas des enfants en situation de handicap.

3. Suivi de la qualité à travers les résultats des élèves marocains dans les enquêtes internationales pour mesurer le niveau de compétence en littératie PIRLS 2016

L'école marocaine a souvent été critiquée à cause du faible niveau des élèves et du déficit en termes de qualité d'éducation et d'enseignement, à tel point qu'elle focalise désormais le débat sociétal qui s'interroge sur son devenir et remet en question sa capacité à surmonter ses dysfonctionnements. Cependant, appréhender la faiblesse du niveau scolaire implique de la mesurer en se référant à des indicateurs scientifiques.

Considérant que l'évaluation des acquis est le principal indicateur pour mesurer la qualité des apprentissages et partant le rendement de l'école marocaine et du système d'enseignement, l'INE a élaboré un rapport thématique sur l'évaluation des acquis des élèves en lecture en se basant sur les données produites par l'enquête internationale PIRLS2016, à laquelle participe le Maroc, aux côtés de divers autres pays. Cette évaluation s'inscrit dans le cadre du projet que l'Instance a adopté et qui consiste à analyser l'ensemble des données émanant des enquêtes internationales (PIRLS, TIMSS), outre le programme national d'évaluation des acquis spécifique à l'INE.

A. Importance de l'évaluation des acquis des élèves dans la mesure de la qualité

Le choix de l'INE d'élaborer un rapport sur le thème du « Suivi de la qualité à travers les résultats des élèves marocains dans les enquêtes internationales pour mesurer le niveau de compétence en lecture » et la focalisation de l'intérêt sur les acquis des élèves reflètent la volonté du Conseil, dans le cadre du renforcement de sa mission d'évaluation du système, d'intégrer la mesure des acquis des apprenants en tant que l'un des indicateurs du processus de mise en œuvre de la réforme. On a souvent tendance, dans les médias au Maroc, à la faveur de la parution des résultats des enquêtes internationales standards, à se concentrer sur la place du pays dans le classement international sur la base des résultats dégagés par l'enquête en question. Or, ce qui devrait retenir l'attention est plutôt le degré d'évolution enregistré au niveau des apprentissages et de l'acquisition des compétences par les apprenants, ainsi que l'analyse des données que génère l'enquête en vue d'identifier les facteurs qui influent sur le niveau scolaire des élèves.

L'INE auprès du Conseil, étant convaincue du rôle essentiel que jouent les enquêtes standards en matière d'amélioration des apprentissages des élèves, dès lors que leurs résultats sont pris en considération dans les politiques publiques relatives aux curricula et aux approches didactiques, s'est engagée à produire des rapports nationaux à propos des enquêtes PIRLS à chaque livraison de l'association en la matière. L'objectif de l'Instance en cela consiste à mesurer l'évolution enregistrée dans ce domaine depuis la dernière enquête du genre réalisée en 2011, en vue d'estimer les progrès réalisés mais également d'identifier les lacunes et les points faibles dans la perspective d'y remédier. L'objectif attendu de cette évaluation est d'en publier les résultats à une cadence régulière (tous les 4 ans) afin que soient reflétés les progrès réalisés par l'école marocaine dans le domaine des acquis des élèves.

Le système éducatif national a enregistré, durant les dernières années, des progrès sur la question de l'équité, en assurant une quasi généralisation de l'accès à l'enseignement primaire des enfants en âge de scolarité. Cependant, les indicateurs de rendement et de qualité tels qu'ils apparaissent dans les résultats des enquêtes sur les acquis des élèves peinent encore à opérer le saut qualitatif souhaité. C'est ce qui ressort de l'analyse des données de l'enquête internationale PIRLS2016 relative à la mesure des compétences en lecture des élèves.

B. Les compétences des élèves marocains à l'épreuve des enquêtes internationales

L'enquête internationale destinée à mesurer le niveau de compétence en lecture est réalisée par l'Association internationale d'évaluation des acquis des élèves (IEA), tous les 5 ans, depuis 2001. Ces enquêtes visent à fournir les informations susceptibles d'aider les politiques publiques éducatives à améliorer le niveau de l'enseignement et des apprentissages. Elles permettent également aux pays participants de prendre connaissance du niveau des compétences de leurs élèves.

Cette enquête internationale procède à l'évaluation des acquis des élèves au niveau de la 4ème année scolaire en lecture, au titre de l'année 2016. L'IEA a par ailleurs, en parallèle avec l'enquête internationale principale PIRLS, mis en place une autre version appelée PIRLS Literacy, moins exigeante que la première, destinée à mesurer le niveau de compétence en lecture en tant que condition essentielle pour réussir les tests PIRLS. De telle sorte qu'un pays peut choisir, selon le niveau de développement de son système d'enseignement et le niveau de ses élèves en lecture, entre la participation à PIRLS ou PIRLS Literacy. Quant à ePIRLS, il s'agit d'une évaluation précoce des compétences de lecture, administrée via internet et basée sur le niveau d'utilisation des sites web réels en tant que passerelles pour la création d'un environnement intranet fermé. Le Maroc n'a pas participé à ePIRLS, mais il a pris part à PIRLS et à PIRLS Literacy dont les résultats ont été réunis dans le rapport PIRLS 2016 et fait l'objet de l'analyse de l'INE dans le document réalisé à cet effet.

Cette enquête internationale fournit aux pays participants l'opportunité de croiser leurs résultats avec ceux d'autres pays. De même, les données collectées à travers l'administration des questionnaires permettent d'approfondir l'analyse grâce au croisement des liens et des relations entre les performances des élèves et leurs aptitudes individuelles, d'une part, et de l'autre les déterminants familiaux et environnementaux. Afin d'optimiser l'exploitation de ces résultats, l'INE a opté pour l'élaboration d'un rapport national dans lequel elle s'est penchée sur l'analyse des résultats de PIRLS 2016.

L'évaluation PIRLS 2016 a concerné 50 pays participants dont la majorité est issue d'Europe et d'Asie. Trois pays africains ont participé à cette étude : l'Égypte, l'Afrique du Sud et le Maroc. Ce dernier a pris part à toutes les éditions antérieures de PIRLS et qui furent menées successivement en 2001, 2006 et 2011. Il fait partie, par ailleurs, des huit pays arabes qui ont participé à PIRLS 2016. Outre ces pays, cette enquête a enregistré également la participation de 11 régions en tant que participants de référence. Il s'agit d'institutions et de régions géographiques ou culturelles appartenant à un même pays.

Concernant l'échantillon, les cibles de l'enquête PIRLS sont les élèves parvenus au terme de quatre années scolaires, dans la plupart des pays participants.

L'analyse des données de l'enquête démontre que le Maroc a enregistré un progrès notable entre 2011 et 2016 avec une augmentation de son score de 310 à 358 points en moyenne générale. Cependant, ce résultat demeure bien en deçà de la moyenne internationale (500 points) et le Maroc demeure en queue de classement international. De même, une forte proportion des élèves marocains (64%) a réalisé des scores portant la mention « très mauvais », ce qui place le Maroc, avec l'Égypte et l'Afrique du Sud, parmi les pays du tiers-monde dont les élèves ne possèdent pas les compétences de base leur permettant la compréhension des textes écrits.

L'étude révèle que les élèves scolarisés dans les établissements d'enseignement privé réalisent des performances meilleures que celles de leurs camarades des établissements publics, avec 461 points contre 340. Parmi les facteurs individuels qui ont un impact direct sur le niveau des acquis des élèves, sont cités notamment le manque de confiance en soi, le retard par rapport à l'âge légal, le niveau de maîtrise des savoirs précoces en lecture et l'absentéisme. Quant aux facteurs contextuels, sont évoqués la situation géographique de l'école, le niveau socio-économique des élèves, ainsi que des problèmes liés au comportement, à l'assiduité et au degré de motivation pour réussir, en tant que facteurs expliquant les résultats obtenus.

Ces résultats exigent de déployer davantage d'efforts en vue d'améliorer le niveau des compétences des élèves en lecture, en commençant par la généralisation de l'enseignement préscolaire dont l'enquête démontre la relation qui le relie au niveau des compétences. En effet, l'enseignement préscolaire joue un rôle décisif dans le processus d'acquisition par l'élève des compétences précoces en lecture et écriture et qui sont à même d'influer positivement, lors des étapes ultérieures, sur le niveau et la qualité des apprentissages des élèves.

Il n'en demeure pas moins que la mise en œuvre de l'ensemble des dispositions destinées à améliorer le niveau des compétences des élèves est étroitement liée au degré de mobilisation de toutes les parties concernées, notamment les parents, les enseignants, l'établissement d'enseignement, et la société, chacun en ce qui le concerne, pour une école de qualité.

4. L'Atlas territorial : un outil de mesure de l'équité territoriale

Les disparités territoriales en matière d'éducation et de formation représentent l'un des obstacles les plus saillants sur la voie de la réalisation de la qualité du système éducatif. En vue d'évaluer le niveau d'aggravation ou de recul de ces disparités, l'INE a élaboré un « Atlas territorial » spécifique aux questions éducatives dont elle évalue les inégalités aux plans national, régional et provincial, ainsi qu'à celui des collectivités territoriales.

L'atlas territorial constitue un dispositif de mesure que l'INE utilise chaque année pour estimer la répartition géographique de tel ou tel fait relatif à l'éducation et à l'enseignement. L'INE avait précédemment consacré à la thématique des disparités en éducation un atlas territorial qui met en valeur deux indicateurs principaux de ces disparités ; à savoir le taux moyen de scolarisation et l'indicateur GINI. Pour sa livraison au titre de l'année 2018, l'INE a réalisé un atlas consacré à la répartition territoriale de l'enseignement privé.

Ce choix est motivé par l'importance que revêt l'enseignement privé dans le débat public.

A. L'Atlas territorial de l'enseignement privé

La Vision stratégique consacre une grande importance au secteur privé de l'enseignement dans le premier chapitre relatif à l'équité et à l'égalité des chances. Alors que la Charte nationale d'éducation et de formation a considéré l'enseignement privé comme un partenaire de l'État pour la promotion et le développement du système d'éducation et de formation, la Vision stratégique, quant à elle, le considère en tant que partenaire de l'enseignement public, avec lequel il forme un même système éducatif. La Vision a réitéré également le rôle du secteur privé de l'enseignement dans la cohésion sociale et en tant qu'acteur essentiel pour l'amélioration de l'offre de formation et la promotion de l'excellence, mais sous l'angle de l'égalité des chances.

Alors que la première édition de l'Atlas territorial des disparités en matière d'éducation, élaboré par l'INE, était consacré aux inégalités d'accès aux prestations de l'éducation, la deuxième édition de cet atlas est consacrée au thème de l'enseignement privé. Après avoir esquissé une analyse comparative de certaines expériences en matière d'enseignement privé, le document a retracé l'historique du développement de ce type d'enseignement dans notre pays. Ainsi, pour la première fois, cet atlas – qui couvre à la fois les dimensions régionale, provinciale et locale – détermine l'implantation territoriale de l'enseignement privé, durant la dernière décennie et met en lumière le manque d'homogénéité de ce secteur ainsi que son extrême concentration.

B. L'enseignement privé dans le cadre des comparaisons internationales

Le classement international des pays sur la base de la part que représente l'enseignement privé dans le cycle secondaire qualifiant, en 2017, révèle que le Maroc occupe la 84ème place sur un total de 145 pays avec un taux de 12,9%, au titre de l'année considérée.

Pour l'année scolaire 2016-2017, sur un total de près de 7 millions d'élèves, 13,8% étaient inscrits dans l'enseignement privé, tous cycles confondus, c'est-à-dire 950.662 élèves environ. Si l'on prenait en considération également les 72.147 étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur privé, le total des inscrits dans les établissements d'enseignement privé scolaire et supérieur atteint plus d'un million, c'est-à-dire l'équivalent de l'effectif total du cycle de l'enseignement secondaire en 2017. Ainsi, si aujourd'hui, l'enseignement privé accueille l'équivalent d'un cycle scolaire en entier, le nombre de ses inscrits ne dépassait pas les 100 000 au début des années quatre-vingt-dix du siècle dernier.

La part de l'enseignement privé au niveau du primaire est très proche de la moyenne enregistrée au niveau international ; la différence entre ces deux valeurs est en effet inférieure à 1%. Néanmoins, on peut dire que la part de l'enseignement privé au niveau du primaire au Maroc n'est pas ordinaire, en comparaison avec d'autres pays à travers le monde.

D'autre part, l'enseignement privé enregistre davantage de présence dans le préscolaire, en comparaison avec les autres cycles d'enseignement. Ce renforcement des parts de l'enseignement privé dans le préscolaire est noté tant à l'échelle nationale qu'internationale avec respectivement des taux de 24,8 % et 40,9 %.

Par ailleurs, la part de l'enseignement privé, tous cycles confondus, (elle est de 21,1 % au niveau mondial), dissimule d'importantes disparités entre diverses régions de la planète. Cette part varie de 8,1 % pour la région de l'Asie centrale à 40 % en Asie du sud-ouest.

Au niveau des seuls pays arabes et de la part de l'enseignement privé dans le cycle primaire, le Maroc occupe cette fois-ci la première place parmi les pays d'Afrique du nord, suivi immédiatement par la Mauritanie avec 14,1 %.

C. Répartition territoriale de l'enseignement privé

Le rapport révèle de profondes disparités territoriales en matière d'enseignement privé. Ainsi, trois régions (Rabat-Salé-Kénitra, Casablanca-Settat et Fès-Meknès) s'accaparent à elles seules les 6/10èmes du total des inscrits dans l'enseignement privé. De même les 3/5èmes des élèves scolarisés dans ce type d'enseignement appartiennent à dix provinces seulement (Casablanca, Marrakech, Rabat, Fès, Tanger-Asilah, Agadir-Idaoutanane, Salé, Meknès, Kénitrat, Skhirat et Témara) sur un total de 75 provinces.

De même, le rapport révèle que ce type d'enseignement est concentré dans les collectivités territoriales qui ne souffrent pas de déficit en matière de scolarisation. Ainsi, parmi un total de 1538 collectivités locales au niveau national, 30 collectivités accueillent, à elles seules, 52,7 % de l'enseignement préscolaire privé, 55,7 % du primaire privé, 68 % dans les collèges privés et 78,3% dans les lycées privés. Alors que le taux de couverture des communes « peu déficitaires » (au nombre de 451) ne dépasse pas 7,5 % pour l'ensemble des cycles d'enseignement. Quant aux communes déficitaires (453) et très déficitaires (225), elles ne bénéficient d'aucune couverture de la part de l'enseignement privé.

III-Bilan des activités scientifiques du Conseil

Depuis son installation, le CSEFRS a opté pour une méthodologie de travail fondée sur l'adossement à l'expertise nationale et internationale et sur les interactions avec les acteurs et les partenaires du système éducatif. Cette démarche est la seule capable de garantir que ses travaux soient en phase avec les attentes et les aspirations de la société, qu'il s'agisse de la préparation des projets d'avis et de rapports, ou de leur diffusion : auditions, rencontres scientifiques, manifestations publiques, actes de communication, processus de coopération avec les acteurs institutionnels et éducatifs du système …

Le Conseil aspire en cela à contribuer à l'édification de l'école de l'équité, de la qualité et de la promotion de l'individu et de la société à travers la consécration de l'effort collectif en matière de réflexion sur les questions relatives à l'école marocaine, la garantie de l'appropriation des contenus et des objectifs de l'action du Conseil et la mobilisation des modalités destinées à la mise en œuvre de ces contributions.

Le Conseil veille à respecter cette démarche interactive dans la phase préparatoire de ses travaux et à partager les orientations, les objectifs et les contenus y afférents avec les acteurs et les intervenants concernés par les questions éducatives. Dans ce cadre, il a organisé, durant l'année 2018, des manifestations scientifiques et des rencontres de communication qui ont connu une grande affluence et permis une capitalisation scientifique et académique importante. Il s'agit notamment des activités suivantes :

1. Colloque sur le thème « Évaluation des politiques publiques en éducation et formation : approches et méthodes »

Ce colloque avait pour objectifs de passer en revue des approches et des méthodes d'évaluation des politiques publiques, notamment en Europe, en France et au Maroc et de partager les expériences internationales en matière d'évaluation des politiques publiques dans le domaine des technologies numériques, tant dans les pays avancés que ceux en développement. Ainsi, les efforts ont été focalisés sur les diverses modalités d'évaluation mises en œuvre à cet effet, dans la perspective de permettre à l'INE de développer une méthodologie et des outils qui lui sont propres, destinés à l'évaluation des politiques publiques dans le domaine du numérique, dans le contexte marocain et de proposer des orientations stratégiques au sujet de l'adaptation du numérique au SEF.

Les outputs du colloque ont notamment permis à l'INE de d'approfondir en particulier sa connaissance de l'expérience française dans ce domaine et de dégager les dimensions qu'il faudrait privilégier en vue de renforcer les apports du numérique au SEF, dont les plus importantes sont :

- L'impératif d'élaborer une politique du numérique dans le système de l'éducation et de la formation, en renforçant ses fondements à travers les dispositifs juridiques appropriés ;
- L'adoption d'une approche globale dans la mise en œuvre de cette politique, comprenant la mise à disposition des infrastructures, des supports pédagogiques et de la recherche sur le numérique en matière d'éducation ;
- L'optimisation des conditions de travail de l'ensemble des intervenants, des éducateurs et des spécialistes de l'ingénierie numérique, de l'élaboration de projets et de la conception des équipements pédagogiques numériques ;

- La mobilisation des ressources financières nécessaires ;
- L'adoption des processus d'évaluation adéquats pour mesurer l'impact de ces apports sur la qualité de l'enseignement et de la formation. A ce propos, l'INE a pris connaissance des dispositions mises en œuvre en France en matière d'évaluation des politiques publiques dans les domaines du numérique.

2. Colloque sur le thème « L'innovation éducative et la dynamique de la réforme au Maroc »

Le CSEFRS, à travers la Vision stratégique de la réforme 2O15-2030, vise à réaliser deux objectifs essentiels : l'équité et l'égalité des chances, d'une part, et de l'autre la qualité pour tous. Cette approche découle de l'évaluation d'un certain nombre de tentatives de réforme du SEF, lesquelles ont révélé plusieurs difficultés et obstacles qui sont toujours d'actualité. Ceci nous amène à formuler la problématique suivante : l'innovation dans le domaine pédagogique est-elle capable de contribuer à la recherche de solutions appropriées aux dysfonctionnements du SEF ? Comment pourrait-elle constituer un mécanisme pour l'accompagnement des réformes éducatives en cours ? Dans quelle mesure serait-elle à même de participer à la mise en œuvre de la Vision stratégique de la réforme 2015-2030 ? Le passage en revue des expériences internationales en la matière révèle que l'innovation pédagogique ne se traduit pas par des pratiques isolées entreprises par l'acteur pédagogique. Elle se réfère davantage à une vision pour l'acte pédagogique qui ne peut réussir que dans le cadre d'un dispositif global et complémentaire qui implique à la fois l'apprenant, l'acteur pédagogique, le cursus, la gouvernance, le leadership pédagogique, l'évaluation et l'écosystème des établissements d'éducation et de formation.

A. L'innovation pédagogique : questions et enjeux de réforme

L'innovation est considérée comme le socle de l'ensemble des pratiques non conventionnelles dans le domaine de l'éducation et de la formation. Ce concept pose un certain nombre d'interrogations essentielles eu égard à la diversité de ses approches et à sa polysémie. Que désigne-t-on, en fait, par l'innovation pédagogique ? Quelles sont les problématiques et les enjeux qui en découlent ? Quels sont les obstacles qui compromettent le succès de l'innovation pédagogique ? Quels sont les risques encourus à cet effet ?

Ce volet de réflexion s'est fixé comme objectif d'approfondir le débat sur la thématique de la contribution de l'innovation pédagogique dans l'accompagnement du processus de réforme de l'enseignement, notamment en matière de modèle pédagogique. Comment donc l'innovation pédagogique pourrait-elle contribuer à la mise en œuvre des orientations de la Vision stratégique de la réforme 2015-2030 ?

B. Rôle de l'acteur éducatif dans l'innovation pédagogique

L'innovation pédagogique est considérée comme un processus cognitif et une vision globale des actes d'enseignement et d'acquisition des connaissances. Partant de là, la volonté de relever les défis de la réforme éducative implique une prédisposition individuelle à l'innovation et un environnement favorable à ce processus.

Considérant que l'enseignant est l'acteur éducatif central dans les processus d'enseignement-acquisition et qu'il est le premier concerné directement par l'innovation pédagogique, pourrait-il innover dans des conditions de travail peu favorables à l'innovation ?

La prédisposition individuelle à l'innovation représente une faculté assimilable à celle de l'étonnement et du questionnement liés essentiellement à la période de la petite enfance. Dans quelle mesure pourrait-on donc raviver cette faculté chez l'enseignant pour qu'il en alimente sa pratique, à travers la formation initiale et continue ?

Par ailleurs, le rapport du CSEFRS sur le thème de la promotion des métiers de l'éducation et de la formation (2018) a souligné la nécessité de la préparation à l'innovation pédagogique, à travers un certain nombre de dispositions dont notamment la garantie des conditions de la professionnalisation, l'encouragement de l'autoévaluation et de la réflexion collective sur les pratiques pédagogiques et la considération de l'établissement d'enseignement comme le noyau central pour l'application des réformes. Par conséquent, dans quelle mesure le travail d'équipe, au sein de groupes éducatifs œuvrant dans des établissements d'enseignement jouissant de l'autonomie appropriée, pourrait-il encourager l'expérimentation et la généralisation des innovations pédagogiques ?

C. L'innovation pédagogique et les questions du curriculum

La réforme des curricula découle des résultats d'une réflexion préalable sur les caractéristiques de l'apprenant du XXIème siècle et sur les compétences qu'il est censé acquérir. Comment donc l'éducation à l'innovation, par le biais du développement des compétences de l'apprentissage de l'esprit critique, de l'observation et de l'analyse, de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'Homme, de l'éducation à l'information et au numérique…, comment pourraient-elles contribuer au processus de la réforme des curricula ? Ces diverses dimensions de l'éducation et de l'enseignement, ne sont-elles pas reliées entre elles et interdépendantes ? Ne constituent-t-elles pas autant d'affluentes qui versent tous dans les divers champs des savoirs, des disciplines et des matières enseignées à l'école ?

En outre, la culture de l'innovation pédagogique n'est-elle pas en mesure de participer à la résolution de problèmes liés à l'élaboration et à la mise en œuvre des cursus scolaires ? Comment l'innovation pourrait-elle améliorer les différentes composantes du curriculum à commencer par la reconsidération de sa logique intrinsèque, à la déclinaison des programmes, en passant par l'intégration du numérique, l'intervention sur la forme du manuel scolaire, ainsi que par les diverses modalités de l'évaluation., etc. ? Et quelles sont les formes que pourrait prendre la contribution tant de l'apprenant que de l'acteur pédagogique dans le processus de l'innovation pédagogique au niveau des curricula ?

D. La gouvernance, le leadership pédagogique, l'évaluation et l'innovation pédagogique

Le passage en revue d'un certain nombre d'expériences internationales révèle que l'innovation en matière de gouvernance et de leadership pédagogique, à commencer par les centres décisionnels jusqu'aux établissements d'enseignement, impacte profondément le degré d'équité et de qualité du SEF.

Les différents modes de gouvernance déterminent la nature des interactions entre les diverses composantes et les différents niveaux de l'organisation du SEF, à commencer par le niveau central et jusqu'au niveau du pilotage pédagogique local. Quel est donc le rôle qu'est censé jouer l'innovation en matière d'amélioration des modalités de gouvernance et de pilotage pédagogique de manière générale et plus particulièrement au niveau des établissements d'enseignement ? Et quel est le rôle de la gouvernance et du pilotage pédagogique en matière de

promotion de l'innovation pédagogique ? Y a-t-il un seul ou plusieurs modèle(s) de gouvernance à même d'encourager l'innovation pédagogique à divers niveaux du processus: conception, expérimentation et systématisation ? Quelle est la relation de la gouvernance et du pilotage pédagogique à tous les niveaux de la prise de décisions en matière éducative avec la réussite de l'innovation pédagogique ? Dans quelle mesure l'écosystème de l'établissement scolaire ou universitaire ou de formation peut-il soutenir le développement de l'innovation pédagogique ? Sous quelle forme cet écosystème peut-il encourager l'innovation pédagogique en mobilisant l'ensemble de ses composantes (associations de parents d'élèves, organisation professionnelles, société civile éducative, entreprises, etc.) ?

E. Conclusions du colloque

Les conclusions des travaux du colloque ont souligné la nécessité d'insuffler une dynamique plus forte au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique, dans un contexte de mondialisation et de ce qu'elle induit comme défis sur tous les plans. Cette dynamique devrait doter les établissements d'enseignement d'un nouveau souffle à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale pour l'innovation éducative. Il s'agit, dans le cadre de cette stratégie nationale, de proposer des solutions inédites aux problèmes concrets que vit l'école marocaine dans un total respect des principes, des fondamentaux et des acquis positifs et en mobilisant dans le processus de reprofilage de l'école de demain à la fois le référentiel national et universel, ainsi que la prise en considération des attentes de la société marocaine en matière de développement économique et socio-culturel. Cette stratégie devrait tenir compte des fondements de l'acte éducatif et viser l'ancrage de l'innovation éducative et de la culture de l'innovation dans le milieu éducatif.

La promotion de l'innovation pédagogique, conformément aux prescriptions de la Vision stratégique 2015-2030 se traduit par la mise en œuvre d'une panoplie complète de mesures et de dispositions, dont on pourrait synthétiser les plus importantes dans les points suivants :

- Elaboration d'une stratégie nationale pour l'innovation éducative en veillant à l'actualisation du cadre référentiel de l'innovation éducative ;
- Institution de structures régionales, provinciales et locales chargées de l'incitation et de l'encouragement de l'innovation éducative ;
- Révision des programmes de formation des Centres régionaux des métiers de l'éducation et de la formation et introduction de nouveaux modules destinés à développer les compétences d'innovation éducative chez les enseignants stagiaires ;
- Valorisation des acteurs de l'innovation, encouragement de leurs initiatives et leur intégration à des équipes de recherche et d'innovation au niveau national et régional, tout en œuvrant pour l'institutionnalisation de l'innovation afin qu'elle ne soit pas uniquement le fait d'expériences individuelles éclatées ;
- Prise en compte de l'innovation en tant que critère pour l'avancement de carrière des acteurs éducatifs ;
- Expérimentation des projets d'innovation dans le cadre de projets pilotes.

3. Ateliers sur l'orientation éducative

L'INE a organisé deux ateliers, le 8 novembre 2018, sur la thématique de l'orientation en éducation, avec la participation des principaux acteurs du domaine. Ces deux ateliers se sont tenus dans les locaux de l'INE en parallèle avec une conférence dédiée aux comparaisons internationales en matière d'évaluation de l'enseignement scolaire, organisée à Paris par le Conseil national français de l'évaluation de l'enseignement scolaire. La conférence a été diffusée en visioconférence les 8 et 9 novembre 2018.

4. Participation aux activités du Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) – France

A. Colloque international sur le thème « Méthodologie de la conférence jumelle »

Dans le cadre de la coopération entre l'INE et le Cnesco- France, l'INE participe annuellement, depuis deux ans, aux activités organisées par le Cnesco-France et notamment à la conférence jumelle. En vue de renforcer ce partenariat et de rationaliser les modalités de co-organisation de ce type de conférences avec les diverses entités partenaires, le Cnesco – France a organisé, en septembre 2018, un colloque international sur le thème de « La méthodologie des conférences jumelles ». L'INE, en tant qu'instance marocaine, et le Chili ont été invités à présenter leur expérience notamment en ce qui concerne les aspects organisationnels, à la faveur de l'organisation conjointe de la conférence sur le thème de la déperdition scolaire.

L'organisation de ce colloque a également constitué une opportunité pour le renforcement des relations de partenariat entre les deux institutions et l'établissement de nouveaux partenariats avec d'autres organisations et institutions internationales œuvrant dans les domaines de l'éducation et de la formation. Les institutions qui ont pris part à ce colloque sont :

- Le Cnesco-France ;
- Le Centre international des études pédagogiques ;
- Le Ministère de l'éducation et de l'emploi, Malte ;
- Le Conseil de l'enseignement, Irlande ;
- Le Conseil de l'enseignement, Lituanie ;
- Le Conseil supérieur de l'enseignement, Canada ;
- L'institut dominicain de l'évaluation et de la qualité en éducation, République dominicaine ;
- Le Réseau européen des Conseils de l'éducation ;
- Le Conseil national d'éducation et d'enseignement, Portugal ;
- L'Ecole primaire Yuhuku, Japon ;
- L'Université de Londres, Royaume-Uni ;
- Le Centre d'évaluation de l'enseignement préscolaire et primaire, Bulgarie ;
- Le Conseil néerlandais de l'éducation, Pays-Bas.

B. La conférence jumelle

Comme évoqué précédemment dans le cadre du projet de gestion des établissements scolaires, l'INE a organisé, dans le cadre du partenariat qui la lie au Conseil national français d'évaluation du système scolaire, les 7 et 8 novembre 2018, deux ateliers consacrés à la thématique de « L'aide à l'orientation au Maroc : comment préparer les élèves à l'enseignement supérieur et à la formation professionnelle ? »

Les ateliers ont été organisés dans le cadre des travaux de la conférence jumelle dédiée à l'éducation à l'orientation : « Construire un parcours d'orientation tout au long du parcours scolaire ».

Les deux ateliers ont réuni des acteurs de différents secteurs et organismes concernés par la thématique et dont le nombre a atteint la cinquantaine.

Partie II :
Perspectives d'action au titre de l'année 2019

Partie II : Perspectives d'action au titre de l'année 2019

I- Perspectives de la mission consultative et de proposition

A la faveur de l'esquisse des perspectives de son action dans le futur, le Conseil se fixe comme objectif principal de multiplier les efforts, à la veille de la fin de son premier mandat en juillet 2019, en vue de parachever un certain nombre de projets en cours de traitement par ses commissions, ses instances et ses structures spécialisées. Il s'agit de projets à caractère stratégique qui se rapportent à des thématiques déterminantes pour le processus de réforme du système éducatif national. Les principaux projets concernés portent sur la réforme de l'enseignement supérieur, l'enseignement religieux, l'enseignement privé, le modèle pédagogique, la gouvernance de l'école marocaine, la fonction culturelle de l'école, ainsi que les projets relatifs à la discrimination positive en faveur de la scolarisation en milieu rural et dans les régions déficitaires et à l'éducation des enfants en situation de handicap.

Relever ce défi demeure cependant tributaire de la réalisation des objectifs déclinés en introduction au présent rapport.

Dans la perspective de la dernière session que tiendra le Conseil au titre de son actuel mandat, les projets programmés pour l'année 2019 et dont la finalisation est en cours au niveau des commissions du Conseil, avec l'appui du PERAIC et des instances du Conseil concernent :

1. Projet de rapport relatif au thème de « La formation professionnelle initiale : clés pour la refondation »

A. Contexte

La formation professionnelle recèle un potentiel important à même de contribuer notamment à la réalisation des objectifs suivants :

- L'amélioration du niveau des performances du système éducatif, de son efficience et de son rendement ;
- La production des richesses et leur développement, la construction du capital humain, la promotion de l'individu et de la société ; autant de facteurs qui font de la formation professionnelle un enjeu de l'Etat et de la société, toutes composantes comprises ;
- L'amélioration des indicateurs socio-économiques du pays ;
- Le renforcement des capacités des individus, quel que soit leur statut, leur permettant d'intégrer le marché du travail et de contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise.

Ainsi, le nouveau modèle de développement que notre pays est en train d'élaborer et de mettre en place, avec le concours de différents établissements, administrations et instances, est appelé à inscrire parmi ses priorités la question de la formation du facteur humain, partant du principe que la réforme du système d'éducation et de formation constitue le fondement de la réussite du reste des réformes structurantes.

Dans ce contexte, il faudrait se représenter le rôle de pierre angulaire que joue la formation professionnelle parmi les composantes du SEF en tant que pilier pour la pérennisation du processus d'apprentissage et pour la concrétisation du principe de la généralisation d'un

enseignement et d'une formation équitable et de l'égalité des chances pour tous. Il est également impératif de souligner, à ce propos, que la formation professionnelle s'inscrit dans le cadre des enjeux déterminants que constituent les grands chantiers économiques du pays pour lesquels elle se doit de fournir les besoins en compétences et en renforcement des capacités des cadres et du personnel dont elle accompagne la promotion socio-professionnelle. Elle est en outre fortement engagée dans le processus d'amélioration de l'emploi des jeunes.

B. Objectifs

Les travaux préparatoires de ce chantier sont encadrés par la nécessité de répondre à un certain nombre de questions structurantes qui concernent :

- L'intégration structurelle de la formation professionnelle dans les cycles d'enseignement secondaire et supérieur et l'établissement de passerelles entre les différents cycles et niveaux du SEF national ;
- La capacité d'accueil dans la perspective de la concrétisation du principe de la discrimination positive en faveur de la scolarisation en milieu rural et de la réalisation de l'égalité des chances en matière de formation professionnelle ;
- Le système d'orientation et de communication décliné dans deux directions : entre l'enseignement secondaire et la formation professionnelle, d'une part, et entre cette dernière et l'enseignement supérieur, de l'autre ;
- La qualité du système de formation professionnelle en termes de compétence des formateurs et d'efficience des approches pédagogiques mises en œuvre ;
- La question des langues dans les processus de formation ;
- L'adéquation de l'offre de formation et l'amélioration de sa capacité à s'adapter aux besoins en cadres techniques spécialisés, de niveaux moyen et supérieur ;
- Les approches prospectives des métiers du présent et du futur et l'alignement sur les besoins des grands chantiers de développement du pays et des métiers du futur ;
- La gouvernance interne du système de formation professionnelle et les impératifs de la coordination et du renforcement des relations avec l'ensemble des acteurs concernés et notamment le tissu économique et les entreprises.

2. Projet relatif au thème de « La discrimination positive en faveur des milieux ruraux, périurbains et des zones déficitaires »

A. Contexte

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de l'approfondissement des orientations de la Vision stratégique de la réforme 2015-2030, notamment ses dispositions relatives à la généralisation de l'enseignement en garantissant l'égalité des chances d'en bénéficier. Cette orientation considère en effet que la mise en œuvre de ce principe constitue un enjeu politique et sociétal déterminant pour réaliser l'équité aux niveaux territorial et social, ainsi que sur le critère du genre, et pour lutter contre les inégalités dans tous les domaines et édifier une société inclusive et solidaire. Dans cet esprit, il est impératif par ailleurs de considérer que le droit à l'éducation et à la formation est intimement lié au droit à la scolarisation, à l'apprentissage tout au long de la vie et à la mise à disposition d'un enseignement moderne, équitable, de qualité, efficient et durable.

B. Objectifs

L'examen de cette thématique vise l'élaboration d'une vision rénovée en la matière, assortie de dispositions d'appui à la discrimination positive qui sont, par nature, transitoires, en vue d'établir les équilibres nécessaires en matière d'éducation entre les différentes régions, zones et catégories sociales. L'objectif étant de permettre à tous de jouir d'une éducation équitable et moderne à même de réduire les inégalités, de garantir la cohésion sociale et de rompre avec la participation de l'école dans la reproduction des inégalités sociales et territoriales, comme l'a souligné le rapport « Une école de justice sociale : contribution à la réflexion sur le modèle de développement ».

Le but essentiel de ces efforts converge vers la mise en œuvre d'une discrimination positive en matière d'éducation qui sera à même de promouvoir et d'optimiser l'exploitation des ressources et des compétences locales, d'assurer une intégration socioculturelle et économique harmonieuse pour tous et de garantir la promotion de l'individu et de la société en vue de réduire les inégalités en éducation, sur la base d'une vision rénovée qui ose des ruptures structurelles dans sa démarche et met en exergue les valeurs de la dignité, de l'égalité, de l'appartenance, de l'équité et de la justice sociale et territoriale.

3. Projet relatif au thème des « Principes d'une bonne gestion du changement dans le système d'éducation et de formation »

A. Contexte

L'inscription de cette thématique à l'ordre du jour des travaux du Conseil s'est imposée eu égard aux obstacles et contraintes qui pèsent sur la mise en œuvre d'une gestion efficace et efficiente des projets de réforme du système éducatif. Un déficit qui se traduit notamment par le manque de dispositifs et de moyens de pilotage appropriés pour conduire le changement dans de bonnes conditions, renforcer les capacités de gouvernance et généraliser les bonnes pratiques en vue de pallier les défaillances qui caractérisent l'environnement du système éducatif. En effet, un tel contexte n'est pas de nature à encourager les initiatives et à permettre aux acteurs de s'épanouir pleinement dans l'exercice de leurs missions, d'autant plus que de fortes résistances se dressent sur la voie des tentatives de changement. Aussi, la problématique de la bonne gouvernance est-elle devenue l'un des défis majeurs que la réforme du système éducatif est appelé à relever de toute urgence.

B. Objectifs

L'objectif de ce projet consiste à proposer un certain nombre de leviers à même d'asseoir les fondements d'une conduite efficiente du changement par le biais de l'amélioration des performances du système en matière de mise en œuvre des programmes de la réforme, en phase avec les objectifs essentiels qui sous-tendent les processus de la réforme ; à savoir l'édification de l'école de l'équité, de la qualité et de la promotion de l'individu et de la société.

Ces objectifs se déclinent sous forme d'orientations qui concernent notamment :

- Le pilotage au niveau local des ressources orientées vers l'amélioration de la qualité des apprentissages ;
- Les mécanismes institutionnels d'aide à la décision, à l'appropriation de la réforme et à la mise en œuvre réussie de ses contenus ;
- La bonne gestion sur la base de critères rigoureux et d'une approche par objectifs ;

- Le pilotage aux niveaux central et régional à même d'encadrer les processus de réforme en termes de suivi, d'évaluation et de réajustement.

4. Projet relatif au thème du « Cadre référentiel pour l'évaluation et la révision des curricula et des programmes »

A. Contexte

L'examen de cette thématique est motivé par l'importance que revêtent les curricula, les programmes et les formations en tant que piliers essentiels du système, ainsi que par la nécessité impérieuse de mettre en place un cadre référentiel destiné à organiser les processus d'évaluation et de révision des curricula, des programmes et des formations. Cette problématique déterminante a amené la Vision stratégique à consacrer d'importants développements au processus de révision des curricula, des programmes et des formations, dans une optique globale focalisée sur la consécration d'un nouveau modèle pédagogique pour l'école marocaine, basé sur les valeurs de la diversité, de l'ouverture, de l'efficience et de l'innovation.

Deux types de considérations justifient cette démarche :

- Le fait que le processus de révision et de renouvellement des curricula et des programmes constitue la pierre angulaire de toute réforme éducative, dans la mesure où sa principale finalité consiste à traduire les options et les politiques éducatives rénovées et à assurer l'adéquation avec les évolutions sociales et les enjeux nationaux et internationaux, ainsi qu'à intégrer les récents progrès des sciences de l'éducation ;
- Cette révision s'inscrit, par ailleurs, dans un contexte en pleine mutation marqué par un certain nombre de facteurs, notamment :
  - Les profonds changements qui affectent la société marocaine dans les différents domaines (politique, économique et socioculturel…) ;
  - Les défis du futur auxquels l'école doit faire face dans un monde en pleine compétition pour l'édification d'une société et d'une économie du savoir ;
  - Les évolutions accélérées en matière de sciences et de recherches en éducation notamment dans leurs dimensions technologique, numérique et pédagogique.

B. Objectifs

L'objectif de ce projet consiste à élaborer un cadre référentiel pour organiser les processus d'évaluation et de révision des curricula, des programmes et des formations. Ce cadre comporte un certain nombre d'orientations et de propositions qui concourent à esquisser les principaux contours du changement escompté en matière de curricula, en prenant en considération l'ensemble de leurs contenus en termes de connaissances, d'orientations, de compétences, de valeurs et d'ingénierie linguistique. Ledit cadre référentiel de l'évaluation et de la révision des curricula est lui-même adossé aux directives de la Vision stratégique, ainsi qu'aux fondamentaux de l'éducation, de la didactique et des bonnes pratiques et modèles pédagogiques vertueux, tels qu'ils sont mis en œuvre à l'échelle mondiale dans les processus de rénovation des curricula, programmes et formations.

De même, cette approche veille à identifier les acquis accumulés en matière de révision des curricula, des programmes et des formations, à repérer les dysfonctionnements et les

insuffisances hérités des expériences antérieures et à proposer des alternatives et des pistes à même de remédier aux lacunes des curricula, programmes et formations dans le sens des recommandations de la Vision stratégique. L'objectif en cela consiste à suggérer les points d'entrée fondamentaux pour cette réforme pédagogique et à formuler un certain nombre de recommandations et de propositions en vue d'appuyer les secteurs éducatifs concernés par ces processus afin de réussir les futures révisions curriculaires.

5. Projet d'avis relatif au thème de « L'éducation des enfants en situation de handicap »

A. Contexte

S'appuyant sur les conclusions de l'évaluation réalisée par l'INE de l'éducation des enfants en situation de handicap, la prise en charge de cette thématique s'inscrit dans le cadre des travaux dédiés à la consécration du principe de l'équité d'accès au système éducatif, en bénéficiant des mêmes valeurs de qualité et de promotion qui constituent le socle fondamental de la réforme en cours. Ainsi, l'éducation des personnes en situation de handicap, quels que soient le type et le degré du handicap dont ils souffrent et quels que soient leur âge et leur extraction socioéconomique et culturelle, pose un défi qui se décline sous trois formes :

- Un défi subjectif pour la personne en situation de handicap qui exige de lui une ferme volonté pour dépasser la situation de handicap, puiser dans toutes ses capacités et son potentiel et faire face aux contraintes extérieures qui s'imposent à elle ;
- Un défi objectif par rapport à la société qui appelle l'ensemble de ses composantes et de ses catégories à se départir des représentations négatives qu'elles ont à l'égard du handicap, à combattre tous les obstacles susceptibles de s'opposer à ce que cette catégorie de personnes soit en mesure de jouir de son droit à l'éducation et à la formation, à l'accès aux divers domaines du savoir et à la promotion sociale conformément aux principes de l'équité et de l'égalité des chances ;
- Il s'agit, enfin, d'un défi juridique qui enjoint aux politiques éducatives de mettre en œuvre l'ensemble des droits consacrés par les conventions et les traités internationaux, en faveur de toute personne en situation de handicap, dont notamment le droit à l'éducation, à la formation et à l'inclusion sociale.

B. Objectifs

Le principal objectif de la prise en charge de cette thématique consiste en l'élaboration des recommandations destinées à enrichir les contenus de la Vision stratégique, notamment le levier 4, dans lequel ont été formulées les principales exigences de la promotion de l'éducation et de la formation de cette catégorie sociale, dont la nécessité d'intégrer les enfants en situation de handicap dans les écoles afin de mettre un terme aux situations d'exclusion et de discrimination.

De même, l'approche vise à élaborer un plan d'action national pour la mise en œuvre de l'éducation inclusive en faveur des personnes en situation de handicap, tel que recommandé par la Vision stratégique. Ce plan d'action se doit de traiter des espaces appropriés, des enseignants (es), des curricula, programmes et approches pédagogiques, des dispositifs d'évaluation, ainsi que des supports didactiques adaptés à chaque type de handicap ou de besoins spécifiques.

6. Projet relatif au thème des « Métiers de l'éducation, de la formation et de la recherche : les acquis, les dysfonctionnements et les perspectives de développement et d'innovation »

A. Contexte

La Vision stratégique 2015-2030 a accordé une importance particulière au chantier des métiers de l'éducation et de la formation en les classant au premier rang des priorités destinées au renforcement des performances de l'école, toutes composantes confondues, et à l'amélioration de son rendement interne et externe. Cette approche se décline d'abord sur un plan global qui traite de l'ensemble des métiers de l'éducation et de la formation puis sous l'angle des spécificités de chacun des métiers ou de chaque composante du système éducatif.

Le lancement du chantier relatif à la l'élaboration de ce rapport fait suite à la réalisation par le Conseil d'un premier rapport transversal (dont le contenu a été exposé dans la partie I supra : Bilan des actions du Conseil au titre de l'année 2018) et qui concerne la promotion des métiers de l'éducation, de la formation et de la gestion. Ledit rapport a proposé un certain nombre d'orientations transverses communes destinées à la promotion de ces métiers.

B. Objectifs

Les objectifs du rapport thématique en projet visent à :

- Actualiser les éléments de diagnostic faisant l'état des lieux des métiers de l'éducation, de la formation et de la recherche, en approfondissant leur approche et en la complétant au niveau : (i) des textes réglementaires et éducatifs qui les encadrent ; (ii) de la formation des acteurs éducatifs tous domaines et niveaux confondus (notamment à la lumière du récent projet destiné à la mise à niveau des enseignants du cycle scolaire annoncé par le gouvernement en juin 2018) ; (iii) des conditions d'accès et la gestion de la carrière ; (iv) de l'environnement de travail ; (v) des pratiques en recherche scientifique… ;
- La redéfinition des missions, des rôles et des prescriptions relatives aux métiers de l'enseignement, de la formation et de la recherche en phase avec les exigences et les nouveaux besoins ;
- L'actualisation des indicateurs quantitatifs actuels et en prévision au niveau des divers corps de métiers de l'enseignement, de la formation et de la recherche, l'anticipation des besoins en ces cadres et l'exploration des nouvelles modalités devant concourir à leur qualification ;
- La formulation de propositions et de recommandations en vue de promouvoir les métiers de l'éducation, de la formation et de la recherche.

7. Projet de rapport relatif au thème de « L'enseignement supérieur à l'horizon 2030, Perspectives stratégiques »

A. Contexte

Adossé aux résultats des évaluations pertinentes réalisées par l'INE, le lancement de ce chantier à caractère prospectif portant sur l'enseignement supérieur se justifie par l'importance de la recherche scientifique, technique et de l'innovation dans le domaine du renforcement du développement humain et durable au Maroc ainsi qu'en matière d'adhésion à la société et à l'économie du savoir. Autant de déterminants qui appellent des solutions pointues pour améliorer

les performances de l'enseignement supérieur sur la base des fondamentaux déclinés dans la Vision stratégique et conformément aux principes essentiels qui la sous-tendent : l'équité, la qualité et la promotion.

B. Objectifs

Ce projet vise à évaluer l'efficience et l'efficacité de l'enseignement supérieur dans ses dimensions institutionnelles, gestionnaires et pédagogiques, ainsi que les principales difficultés et défis qui s'imposent à lui. Il s'agit notamment du cadre juridique de ce cycle d'enseignement, de l'autonomie de l'université, des filières à accès ouvert, de l'organisation, de la gouvernance et du rendement de l'enseignement supérieur, de l'évaluation de la recherche scientifique, du système LMD, du statut de l'enseignant-chercheur, de la vie estudiantine, du profil des lauréats de l'université, du numérique en tant que pilier pour le changement, d'un modèle d'un financement équitable, etc. Dans le cadre des travaux de ce chantier seront exploités les résultats de l'étude de l'INE sur le thème « L'enseignement supérieur au Maroc : Efficacité, efficience et défis du système universitaire ».

De même, l'objectif du projet relatif à cette thématique vise à formuler des recommandations et des propositions à caractère stratégique, déclinées sur le court, le moyen et le long terme, et qui seraient à même de converger vers l'adoption d'une politique publique décisive pour la réforme de l'enseignement supérieur.

8. Projet de rapport relatif au thème des « Parents et tuteurs des élèves : un partenaire essentiel pour l'édification de l'école de l'équité, de la qualité et de la promotion »

A. Contexte

L'adhésion effective et continue des familles à la question éducative constitue un facteur essentiel pour que l'école puisse remplir pleinement ses missions, et en vue de participer aux projets de réforme et de promotion constante du système éducatif. Ce rôle s'explique par la responsabilité déterminante de ces familles pour assurer le droit d'accès de leurs enfants à l'éducation et à la formation, garantir leur maintien au sein de l'école, leur apporter l'éducation escomptée et les aider à développer leur projet personnel et à construire leur avenir.

Ainsi, l'élève qui se situe au cœur de tout processus éducatif et d'apprentissage, devient le centre d'intérêt commun de la famille et de l'école. Ces deux institutions assument conjointement la responsabilité de son éducation et de son développement et la mise en place des conditions nécessaires à l'acquisition des savoirs scolaires et à l'ouverture sur l'environnement. Elles veillent par ailleurs à favoriser la concrétisation de ses choix et à le doter des capacités à s'intégrer dans la vie économique, politique et socio-culturelle, tout en demeurant ouvert sur les valeurs universelles.

Sous cet angle apparaît l'importance des associations des parents et tuteurs des élèves en matière d'organisation et d'encadrement de la participation des familles dans la marche des affaires de l'école et dans la promotion de cette institution dans l'intérêt de leurs enfants, en prenant en charge plusieurs rôles en leur qualité de cadre représentatif des familles au sein de l'établissement d'enseignement, qu'il soit public ou privé.

B. Objectifs

Ce rapport vise notamment à valoriser le rôle essentiel que la Vision stratégique de la réforme accorde aux familles et aux institutions qui les représentent dans le processus de promotion de la question éducative en vue d'atteindre les objectifs suivants :

- Le respect de l'obligation d'inscrire à l'école les enfants en âge de scolarisation et de veiller sur la pérennisation de leur accès au savoir ;
- La contribution effective à l'édification de l'école de l'équité, de la qualité et de la promotion ;
- L'adhésion aux institutions représentatives des parents et tuteurs d'élèves et la participation assidue à l'exécution des missions et des tâches qui leur sont conférées ;
- La contribution à l'élaboration du projet d'établissement qui vise à assurer le développement pédagogique de ce dernier et de renforcer ses capacités inclusives et son potentiel culturel et de rayonnement, en s'ouvrant sur son écosystème. Les familles sont appelées à s'impliquer dans la mise en œuvre dudit projet d'établissement ainsi que dans le suivi vigilent et l'évaluation régulière de ses résultats ;
- La participation effective aux conseils de gestion des établissements ;
- L'implication dans la mobilisation durable autour de la réforme éducative, la participation au renforcement de la prise de conscience sociale à l'égard des questions relatives à l'école et de son rôle déterminant en matière de promotion de l'individu et de la société.

Le projet se penche, par ailleurs, sur l'état actuel de ces institutions représentatives et de leurs performances en vue de proposer des points d'entrée à même de redéfinir les missions et les rôles des familles des élèves et de ces organisations qui les représentent, d'actualiser l'ensemble de l'arsenal juridique et réglementaire y afférent, en se conformant aux orientations de la Vision stratégique 2015-2030.

9. Projet relatif à la « Fonction culturelle de l'école marocaine »

A. Contexte

La prise en charge de cette thématique s'inscrit dans un contexte éducatif caractérisé, tant à l'échelon national qu'international, par un certain nombre de déterminants, dont notamment :

- Des dispositions constitutionnelles qui déterminent l'identité culturelle marocaine et soulignent la diversité de ses composantes ;
- L'adoption de la Vision stratégique 2015-2030 en tant que feuille de route de la réforme du système d'éducation, de formation et de recherche scientifique et de son insertion de la fonction culturelle parmi les cinq principales missions de l'école. Elle a en outre consacré un de ses leviers au renforcement de l'inclusion socioculturelle (levier 17) ;
- La fréquence de plus en plus accélérée des métissages et des interactions entre les cultures locales et universelles sur fond de mondialisation des relations internationales induisant des mutations profondes dans tous les domaines ;
- Les mutations que connaît la société marocaine aux niveaux institutionnel, législatif et juridique ;

- L'orientation vers la mise en œuvre de la décentralisation et de la déconcentration en tant qu'option stratégique pour la gouvernance locale.

Le choix de cette thématique découle de l'impératif de veiller à ce que l'école assume la totalité de ses fonctions dont la fonction culturelle. Il se justifie, en outre, par le fait que l'école soit à la fois le lieu de l'incarnation de la culture et de manière concomitante, un vecteur de sa transmission. Les efforts déployés dans le cadre de ce chantier se réfèrent par ailleurs à l'obligation faite à l'école d'assurer l'inclusion culturelle, de garantir un accès aisé et équitable à la culture et de se constituer en un laboratoire pour la production et la diffusion de la culture au lieu de demeurer un simple espace destiné à la consommation de cette production.

B. Objectifs

Ce chantier vise notamment à :

- Réaliser un diagnostic de l'état des lieux de l'exercice par l'école de sa fonction culturelle dans toutes ses dimensions et à tous les niveaux ;
- Proposer des approches originales pour faire de l'école un lieu d'inclusion culturelle à travers le développement de la prise de conscience culturelle chez les apprenants et les acteurs éducatifs et l'encouragement de la production et de la diffusion de la culture ;
- Elaborer des projets-pilotes originaux destinés à développer la fonction culturelle de l'école marocaine.

10. Finalisation du projet d'avis et du rapport auquel il est adossé sur le thème de « L'enseignement et la formation privés au Maroc ».

A. Contexte

L'ouverture de ce chantier est dictée par l'intérêt prioritaire que revêt cette thématique parmi les sujets inscrits à l'ordre du jour du Conseil, d'une part, et de l'autre eu égard à son importance en tant que problématique transversale qui appelle davantage d'approfondissement dans la perspective d'enrichir les dispositions que la Vision stratégique a consacrées à cette thématique. Il s'agit, en outre, de concevoir les modalités d'accompagnement de la mise en œuvre de ces dispositions. Puis, à la faveur de cette mise en œuvre, il est impératif de souligner que l'investissement dans l'enseignement et la formation privés constitue essentiellement un investissement dans un service public, et partant cette composante du système devrait se positionner en tant que partenaire de l'enseignement et de la formation publics et non pas une alternative éducative à ces derniers.

B. Objectifs

Ce projet vise à formuler un certain nombre de problématiques et à anticiper leur nécessaire résolution, à travers la focalisation de l'attention sur les points suivants :

- Garantir l'engagement de l'enseignement et de la formation privés à respecter les fondamentaux du service public et des orientations structurantes de la réforme du système national d'éducation, de formation et de recherche scientifique ;
- Réunir les conditions et les garanties nécessaires à la promotion de l'enseignement et de la formation privés au statut de partenaire effectif de l'enseignement public ;

- Mettre en place les modalités de régulation et de contrôle de l'Etat pour organiser l'action du secteur privé de l'éducation et de la formation en tant que partenaire de l'enseignement public ;
- Assurer l'encadrement législatif et réglementaire et élaborer une vision précise de l'enseignement supérieur privé que caractérise la diversité de ses modèles et de ses établissements (un modèle privé lucratif qui considère l'enseignement et la formation privés en tant qu'opportunité pour l'investissement privé visant les étudiants disposant des moyens pour payer leurs études ; un modèle non lucratif représenté par certaines universités ; et un troisième modèle incarné par les filiales des universités et des écoles internationales…) ;
- Encourager l'enseignement et la formation privés contractuels ;
- Réaliser l'audit et le contrôle de l'enseignement et de la formation privés.

11. Finalisation du projet de rapport sur le thème de « L'enseignement religieux au Maroc »

A. Contexte

Cette thématique est étroitement liée aux fondamentaux de l'identité nationale et au contexte social, objet de profondes mutations qui impactent le système d'éducation et de formation, toutes composantes confondues. Il s'agit, d'un autre côté, d'une thématique de nature transversale qui concerne l'ensemble des cycles, secteurs et niveaux du système éducatif, du préscolaire à l'enseignement supérieur, avec des manifestations et des dimensions multiples et diversifiées.

Bien qu'elle ait été évoquée dans les grandes orientations de la Vision stratégique 2015-2030, sous l'angle de l'enseignement traditionnel exclusivement, cette problématique appelle un examen plus approfondi qui prenne en considération l'ensemble de ses composantes.

B. Objectifs

Ce projet a pour objectif d'analyser un certain nombre de questions relatives à l'enseignement religieux, selon une approche systématique qui considère les établissements d'enseignement religieux à travers les angles de vue déclinés ci-après :

- La gouvernance de l'enseignement religieux : les acteurs institutionnels, les intervenants, la gestion, les complémentarités entre les diverses contributions, les passerelles et les parcours, les dispositifs d'évaluation et de certification… ;
- Le modèle pédagogique : les finalités et fonctions de l'enseignement religieux, la qualité, les complémentarités entre les composantes et les niveaux des établissements d'enseignement religieux, l'orientation, l'ouverture sur les technologies de l'information et de la communication… ;
- Les acteurs éducatifs : les compétences professionnelles, la formation, la carrière professionnelle, les rôles, les missions… ;
- Le développement de la recherche scientifique dans le domaine de l'enseignement religieux ;

- L'ouverture et les interactions des établissements d'enseignement supérieur sur et avec l'environnement, la communication religieuse, l'animation et l'encadrement culturel religieux, la société civile, la lutte contre l'analphabétisme… ;
- La relation entre l'enseignement religieux et l'enseignement général ;
- La relation de ce type d'enseignement avec le marché de l'emploi ;
- L'évaluation de l'enseignement religieux : le rendement interne et externe.

Il est opportun de signaler, à ce propos, que le programme de travail des commissions du Conseil sur les projets en cours devrait être bouclé à son terme lors de la dernière session que l'institution tiendra avant la fin de son premier mandat, alors que les structures de recherche, d'études et d'évaluation auprès du Conseil poursuivront les travaux inscrits dans leur propre plan d'action.

Dans ce sens et outre les travaux que l'INE continuera à prendre en charge en 2019 et qui sont présentés ci-dessous, le PERAIC poursuivra, pour sa part, la finalisation des études inscrites à son agenda et qui concernent les projets suivants :

- « Modèle des apprentissages fondamentaux dans l'enseignement obligatoire et perspectives de développement » ;
- « Renforcement et développement des rôles des associations professionnelles d'éducation et de formation » ;
- « Stratégie nationale d'innovation éducative » ;
- « Mise en place du réseau des experts spécialisés en éducation et formation » ;

Ces chantiers sont concomitants avec l'appui scientifique que ce pôle assure aux commissions du Conseil.

II- Perspectives de la mission d'évaluation

Les projets d'évaluation nécessitent généralement plus d'une année pour être menés à leur terme. Ainsi, certains travaux engagés ont franchi plusieurs étapes. Ils peuvent être présentés comme suit :

1. Étude sur le thème : « Les ménages et l'éducation : perceptions, attentes et aspirations : enquête nationale »

Cette étude se présente sous la forme d'une enquête nationale sur le thème « les ménages et l'éducation : perceptions, attentes, aspirations et contribution aux charges relatives à l'éducation », réalisée par l'INE en collaboration avec le bureau d'études « Badr Études ». L'étude a débuté en décembre 2017 et devrait être bouclée vers la mi 2019.

Le Haut-Commissariat au Plan a mis à la disposition de cette enquête les données cartographiques concernant l'échantillonnage des unités de départ, le bureau d'études a réalisé l'enquête sur le terrain et l'INE a fait appel à un expert dans le domaine des sondages.

A. Contexte

La question de l'éducation et de la formation joue un rôle essentiel en matière de développement humain et de promotion des individus et de la société et constitue une composante essentielle de la commande sociale. La société marocaine a connu de profondes mutations sur les plans

économique, politique et socioculturel, lesquelles se répercutent sur les ambitions des marocains et sur l'importance qu'ils accordent à l'éducation. D'un autre côté, le statut même de l'enfant a évolué durant les dernières décennies et de ce fait l'intérêt qui lui est accordé par la famille est allé crescendo pour couvrir également son éducation et l'exercice de ses droits de citoyen au sein de la société, en tant qu'élève dans son parcours scolaire et en tant qu'individu dans les politiques publiques.

La scolarisation des enfants et l'enseignement qu'ils reçoivent s'inscrivent parmi les préoccupations les plus importantes des familles. Cela interpelle sur les diverses dimensions qui caractérisent la relation entre les ménages et la scolarisation de leurs enfants en vue d'identifier leurs représentations, leurs attentes et leurs ambitions, ainsi que tout ce qui concourt au choix de l'école et du type d'enseignement pour les enfants. Au vu de la nécessité de mener une enquête de terrain consacrée spécifiquement à l'éducation, afin de dégager les données pertinentes relatives aux attentes et aux choix des familles, l'INE a engagé une enquête nationale sur le sujet.

B. Objectifs

Cette enquête de terrain vise à obtenir des informations sur les ménages, leurs représentations et leurs attentes vis-à-vis de la scolarisation de leurs enfants. Plus précisément, il s'agit de :

- Dégager les représentations des ménages envers l'éducation et l'importance qu'ils lui accordent, ainsi qu'à l'égard de ses missions et rôles dans l'édification de l'avenir des enfants et dans l'orientation de leur situation professionnelle et de leur statut social ;
- Traiter des divers critères évoqués par les ménages pour justifier leurs préférences éducatives (organisation, type d'enseignement, apprentissages, maîtrise de la langue, qualité de l'enseignement…) et classer celles-ci par degré d'importance ;
- Sonder les ménages à propos de leur niveau de satisfaction à l'égard de l'école publique ou privée, du choix de l'établissement scolaire et des obstacles qu'elles rencontrent pour ce choix et pour le changement éventuel d'établissement ;
- Classer les ménages selon leur revenu et la source de ce revenu en vue d'identifier le type de charges de l'éducation que supportent les ménages : frais de rentrée scolaire, charges mensuelles, transport scolaire, habillement, santé, estimation de la part de l'enseignement dans les charges familiales mensuelles ainsi que des conséquences qui en découlent.

La batterie d'outils élaborés pour conduire cette enquête de terrain comprend un questionnaire destiné au chef de famille administré à partir d'une plateforme numérique on line. Le bureau d'études prendra en charge l'enquête de terrain. L'échantillon retenu concerne 3000 ménages ventilés sur l'ensemble des régions du Royaume selon les milieux (urbain et rural). L'élaboration du rapport interviendra après traitement et analyse des données courant 2019.

2. Programme national d'évaluation des acquis PNEA 2019

A. Contexte

L'édition 2019 du PNEA fait suite aux éditions antérieures de ce programme. Le PNEA 2019 s'inscrit dans le cadre des recommandations de la Vision stratégique qui recommande « la mise en œuvre des curricula, des programmes et des formations en les soumettant spontanément à une évaluation qui devrait être réalisée de manière régulière » (Article 72).

B. Objectifs

A travers cette étude, l'INE vise à :

- Évaluer les acquis des élèves au terme des deux cycles primaire et collégial ;
- Identifier l'impact des différents changements sur le niveau de rendement de l'école ;
- Informer sur les répercussions des pratiques pédagogiques et en matière de gestion sur les acquis des élèves :
- Estimer la qualité de l'environnement scolaire et son impact sur les acquis des élèves ;
- Mettre les indicateurs objectifs issus des résultats à la disposition des décideurs, des chercheurs et des acteurs éducatifs ;
- Accompagner la mise en œuvre de la Vision stratégique.

La livraison du PNEA 2019 est consacrée aux élèves de la sixième année du cycle primaire et des élèves scolarisés en troisième année du collège. Le choix de ces deux niveaux se justifie par le fait qu'ils représentent respectivement la fin du cycle primaire et la fin de la scolarité au collège.

Cette étude constitue ainsi une évaluation des acquis des élèves à des moments clefs de leur parcours scolaire. Elle coïncide également avec l'écoulement de quatre années après le lancement de la Vision stratégique de la réforme 2015-2030 ; ce qui permet d'évaluer les efforts déployés en vue d'atteindre les objectifs assignés à la réforme du système d'éducation et de formation.

Les matières retenues pour cette enquête sont les langues, les mathématiques et les sciences. Ainsi, les élèves de la sixième année du primaire sont évalués sur leur niveau en arabe, français, mathématiques et activités scientifiques, alors que leurs camarades de la troisième année du collège sont testés en arabe, français, mathématiques, SVT et physique-chimie.

3. Évaluation de l'enseignement supérieur à accès régulé

A. Contexte

Cette étude vise à compléter l'évaluation que l'INE avait précédemment réalisée à propos de l'enseignement supérieur à accès ouvert, en 2018. Elle est dédiée, d'un autre côté, à l'approche des dimensions quantitative et qualitative de ce cycle d'enseignement, à l'impact et aux caractéristiques de la politique publique relative à l'enseignement supérieur, dans son ensemble, ainsi qu'aux disparités entre les établissements d'enseignement supérieur à accès ouvert et ceux à accès régulé.

Cette étude porte sur les aspects suivants :

- **Le statut de l'enseignement supérieur à accès ouvert** : la présente étude se positionne dans une optique historique doublée d'une vision prospective. C'est-à-dire qu'en remontant aux origines et à l'évolution du système, il serait possible d'élaborer une vision plus homogène et intégrée concernant l'enseignement supérieur au Maroc ;
- **Les principaux faits qui ont caractérisé l'enseignement supérieur à accès régulé :** ainsi cette étude se réfère aux données statistiques et aux faits qui ont marqué l'évolution de ce système en vue de relier les données à ces faits dégagés. Cette approche devrait permettre de tirer les enseignements relatifs à la politique publique, en premier lieu, puis en ce qui concerne la dualité entre la formation dans le « cycle normal » et le système LMD. L'étude

se penche, par ailleurs, sur diverses autres thématiques pertinentes telles l'extension du système LMD, le poids des universités, les plans d'action sectoriels et leur impact sur l'organisation, le niveau d'encadrement et la capacité d'accueil ;

- **Le rendement de la formation à travers les taux de réussite et d'abandon :** l'évaluation du rendement a concerné trois universités dans l'étude d'évaluation relative aux établissements d'enseignement supérieur à accès ouvert. Les indicateurs dégagés à la faveur de cette évaluation vont permettre d'analyser la situation dans les filières à accès restreint tels le taux d'obtention du diplôme dans les délais prescrits, le taux d'obtention tardive du diplôme, le taux d'abandon selon les niveaux et leur comparaison avec les chiffres des établissements à accès ouvert.

B. Objectifs

L'évaluation de l'enseignement supérieur à accès régulé, en parallèle avec celle des filières à accès ouvert, est destinée à identifier des pistes pour une coopération et des complémentarités effectives entre ces deux types d'enseignement. Cette étude vise, en définitive, à opérer une approche unificatrice de l'enseignement supérieur dans son ensemble en œuvrant pour mettre en exergue les points forts de chacune des composantes de ce cycle d'enseignement.

4. Évaluation du système d'orientation éducative

A. Contexte

Prenant en considération les recommandations de la Vision stratégique, d'une part, et de l'autre les éléments inspirés des pratiques internationales, un cadre référentiel intégré a été proposé pour l'évaluation du système d'orientation en éducation, en croisant l'ensemble des évaluations partielles de cette thématique.

Une révision en profondeur du système d'orientation telle qu'elle a été recommandée par la Vision stratégique implique nécessairement l'élaboration d'un cadre référentiel prospectif qui prend en compte les principaux aspects pertinents en la matière. Ce cadre référentiel devrait être, ensuite, mis en œuvre de manière progressive en vue de traiter de l'ensemble des problématiques qui se posent et de parvenir en fin de processus à asseoir un système d'orientation éducative approprié.

B. Objectifs

Concernant la dimension prospective de cette étude, elle traite des processus d'orientation non encore développés au niveau national et qui feront l'objet d'une enquête relative aux représentations des différents acteurs à ce sujet. L'étude vise à travers cette démarche à encourager les départements gouvernementaux en charge de l'éducation à s'approprier les outils et les mécanismes susceptibles de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'orientation éducative.

Cette évaluation vise à analyser les politiques publiques et stratégiques dans le domaine de l'orientation éducative ainsi que l'examen des implications de cette dernière en matière d'organisation, d'approche pédagogique, de mobilisation des acteurs et des ressources nécessaires.

L'INE a élaboré un rapport dans lequel elle a rassemblé tous les textes relatifs à l'orientation scolaire et professionnelle. Les contenus de ces textes ont été ventilés en trois axes qui

concernent : (i) le processus d'orientation ; (ii) le pilotage du dispositif d'orientation ; et (iii) les missions et la formation des cadres en charge du conseil en orientation éducative.

Ce rapport souligne, par ailleurs, les clivages existants entre la pratique d'une part, et le cadre juridique, de l'autre. Il rappelle également la nécessité de prendre en considération les dispositions de la Vision stratégique en la matière.

5. Évaluation de la recherche scientifique au Maroc

A. Contexte

L'une des principales préoccupations du Maroc, à l'heure actuelle, est la question du développement économique et de sa relation au savoir. En effet, le savoir constitue pour un certain nombre de pays, avancés ou en développement, une clé pour une société ouverte et jouissant d'un haut niveau de prospérité. Mais pour accéder à ce statut, il est essentiel d'adopter une stratégie adéquate en la matière, un système éducatif avec des performances conséquentes et des mesures incitatives ciblées qui couvrent l'ensemble des étapes de la recherche scientifique. Le recours à l'évaluation est par conséquent impératif, outre les recommandations inscrites dans la Vision stratégique et qui spécifient les objectifs à atteindre dans les domaines des sciences et de la technologie à l'horizon 2030.

Dans cette perspective, il a été procédé à l'élaboration du cadre conceptuel relatif à l'évaluation de la recherche scientifique et à la mise en place du dispositif approprié pour la mise en œuvre de ce processus. Ce cadre conceptuel est décliné en cinq volets complémentaires : 1. La politique publique en matière de sciences et de technologie ; 2. La production scientifique et technologique ; 3. Les appels à projets de recherche ; 4. La coopération scientifique ; 5. L'organisation et le fonctionnement des structures de recherche.

B. Objectifs

Trois objectifs sous-tendent cette étude :

- En premier lieu, cette évaluation permettra de disposer d'un complément pour les deux diagnostics réalisés en 2003 et 2009 ;
- Elle permettra, ensuite, de faire le point sur ce qui a été accompli par rapport aux objectifs soulignés dans la Vision stratégique ;
- Enfin, elle fournira au CSEFRS les données nécessaires à la formulation d'orientations stratégiques dans ce domaine.

Après l'élaboration du cadre conceptuel et méthodologique de l'étude, l'identification du référentiel et la réalisation du benchmarking international en matière de gouvernance et de financement de la recherche scientifique (2018), l'année 2019 sera consacrée à la rédaction du rapport d'évaluation et des orientations qu'il sera pertinent d'adopter. Ce rapport sera présenté au Bureau du Conseil.

6. Le portail statistique « educationdata.ma »

Le portail statistique « educationdata.ma » est considéré comme la première plateforme ouverte dédiée au système éducatif marocain. Le site fournit une vision globale de toutes les données disponibles actuellement sur les différentes composantes du système d'éducation, de la formation et de la recherche scientifique au Maroc.

A. Contexte

- En premier lieu, l'environnement des données relatives au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique est marqué par la multiplicité des intervenants et des acteurs (de nombreux départements gouvernementaux) ;
- Deuxièmement, jamais auparavant une plateforme statistique dédiée au système éducatif marocain n'a été en mesure de fournir une vision exhaustive de l'ensemble des données, tout en focalisant l'attention séparément sur chacune des composantes de ce système ;
- Troisièmement, il s'agit du premier portail dynamique qui permet de passer facilement entre les familles d'indicateurs ou de données relatives à telle ou telle composante du système de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique éducatif ;
- Enfin, ce portail présente les publications de l'INE de manière interactive.

B. Objectifs

Le principal objectif de la mise en place de ce portail est de mettre à la disposition du public les données relatives au système éducatif. Ce service fait partie des données à accès libre devant améliorer les modalités d'obtention d'informations officielles relatives au secteur de l'éducation et de la formation, portant sur des périodes relativement longues et couvrant toutes les composantes du système éducatif. Le public cible prioritaire de ce portail est constitué d'abord des membres du CSEFRS, des chercheurs et des experts œuvrant dans les domaines de l'éducation et de la formation, les médias et toute personne intéressée par les données relatives à l'éducation et à la formation.

Comme évoqué précédemment, ce portail sert de plateforme numérique pour exposer les travaux d'évaluation de l'INE : rapports globaux, sectoriels ou thématiques, atlas, résultats du PNEA et différentes bases de données relatives aux enquêtes de terrain réalisées par l'INE.

Le portail fournit diverses possibilités pour accéder à ces contenus, notamment :

- Changer le mode de présentation des données ;
- Accéder aux tableaux de données et les transférer vers d'autres applications ;
- Définir les filtres pour l'analyse ;
- Explorer les différentes composantes du système éducatif à travers les cartes interactives.

7. Cadre de performance du suivi de la Vision stratégique 2015-2030

A. Contexte

La Vision stratégique appelle à la promotion de l'école de la qualité et de l'égalité des chances. Cet objectif nécessite la mise en place de dispositifs de suivi et d'évaluation. Dans ce cadre et conformément aux missions de l'INE, cette dernière a décidé d'élaborer une première version d'un cadre statistique pour le suivi de la mise en œuvre de la Vision stratégique jusqu'en 2030. Ce cadre consiste en un dispositif informatique à même de servir de support pour le suivi régulier des objectifs de la Vision stratégique.

B. Objectifs

Le principal objectif de cette étude consiste en la construction d'une grille de nouveaux indicateurs issus des thématiques traitées dans le cadre de la Vision stratégique (équité, qualité, …).

Ainsi, il nous sera possible de suivre la mise en œuvre des objectifs de la Vision stratégique tout au long de la période s'étalant entre 2015 et 2030. De même, ce suivi va permettre de :

- Croiser les objectifs de la Vision stratégique avec les réalisations ;
- Effectuer des évaluations d'étape ;
- Évaluer le degré de réalisation des objectifs fixés et alerter sur les éventuels dépassements de délais.

Dans une deuxième étape il sera procédé au développement d'une application qui permettra de mesurer les indicateurs de façon automatique pour faciliter le suivi des réalisations de la Vision.

8. Atlas territorial de la déperdition scolaire

A. Contexte

Malgré les importantes réalisations que l'école marocaine a réussi à capitaliser en matière de généralisation de l'enseignement et d'amélioration progressive de l'offre éducative, un certain nombre de dysfonctionnements continuent à peser sur le niveau de performances de notre système éducatif. L'INE a précédemment souligné la faiblesse du rendement interne du système éducatif national dans le cadre de la réalisation de l'état des lieux du système durant la période 2000-2013. La Vision stratégique de la réforme 2015-2030, recommande à cet égard l'amélioration du rendement interne et le renforcement des efforts en vue de garantir une scolarisation durable et de limiter le taux de déperdition scolaire.

Les interruptions de scolarité, le retard, le doublement et la déperdition scolaires constituent une terminologie récurrente dès lors qu'il s'agit de tenir un discours sur le phénomène de la déperdition scolaire. Nombre d'études sont celles qui ont abordé cette thématique au Maroc. Elle a fait notamment l'objet d'une partie du chapitre dédié à la qualité dans la Vision stratégique. Cependant, il est à noter que toutes les analyses qui traitent de cette thématique l'abordent en général sous l'angle du genre, du milieu et dans les meilleurs des cas selon les niveaux scolaires.

De ce point de vue, l'Atlas territorial de la déperdition scolaire assure pour la première fois un suivi systématique de toute une génération d'apprenants (6,5 millions d'élèves) en se référant aux bases de données du programme « Massar ». Une telle analyse permet une exploration plus fine de la dimension territoriale (région, province, commune, établissement scolaire) de la déperdition scolaire à travers le suivi de l'ensemble des parcours scolaires de cette génération.

B. Objectifs

Le principal objectif de l'élaboration de cet Atlas territorial de la déperdition scolaire consiste à présenter, pour la première fois, une approche territoriale fine de la problématique de la déperdition scolaire. En effet, cet atlas traite de la dimension régionale, provinciale et communale du phénomène sur la base de données qui ne se rapportent pas à un échantillonnage de la population des apprenants mais bien à un recensement systématique, à partir des bases de données de « Massar ».

9. Étude sur le métier d'enseignant et ses conditions de travail

A. Contexte

L'Instance Nationale d'Évaluation auprès du CSEFRS engage une étude sur le thème « Le métier d'enseignant et les conditions de travail des enseignants », en vue de faire le point sur les conditions d'exercice du métier de l'enseignement de la part des acteurs du système éducatif. Cette étude s'intéresse également aux différents parcours professionnels de ces enseignants, leurs pratiques et leur vie au quotidien au sein de l'école, leurs ambitions et représentations à l'endroit de la réforme ; dans l'objectif de la formulation des conclusions et de propositions destinées à promouvoir le statut de l'enseignant eu égard au rôle essentiel qui est le sien dans le système éducatif. Cette étude porte sur un échantillon constitué de 20 000 enseignantes et enseignants appartenant aux trois niveaux d'enseignement.

B. Objectifs

Cette étude a pour objectifs de :

- Mener un benchmarking international sur le statut de l'enseignant, son recrutement et ses missions ;
- Analyser le cadre juridique organisant le métier d'enseignant au Maroc ;
- Effectuer une étude statistique des effectifs des enseignants et de leur évolution ;
- Réaliser une enquête de terrain sur les dimensions socio-économiques et professionnelles des enseignants.

10. Étude sur « Les étudiants et la vie universitaire »

A. Contexte

Nombre de pays s'appuient sur des études relatives aux étudiants en vue d'orienter les actions destinées à améliorer les conditions de la formation et de la vie universitaires. Pour sa part, le Maroc souffre d'un déficit en matière d'informations relatives aux conditions socio-économiques des étudiants et à leur vécu universitaire.

La Vision stratégique a consacré un certain nombre de ses recommandations à l'enseignement supérieur. A partir de ces recommandations, l'INE a prévu d'étudier l'impact de la réforme sur la qualité des prestations mises à la disposition des étudiants en vue de favoriser leur formation et de renforcer les conditions de leur épanouissement dans le campus universitaire.

Des études au niveau international, reprises dans le rapport de l'INE sur le système d'enseignement supérieur à accès ouvert, ont en effet démontré que l'échec et la déperdition dans l'enseignement supérieur s'expliquent la plupart du temps par la qualité de la vie universitaire. Cependant, la relation de cause à effet entre ces conditions de vie et le phénomène de la déperdition universitaire, demeure purement spéculative en l'absence de données précises qui expliquent l'abandon de l'université par les étudiants, durant une ou deux années.

Dans ce contexte, nulle évaluation des politiques publiques n'est en mesure de fournir des informations précises à propos des étudiants sans passer par la réalisation d'études et de recherches relatives aux étudiants et à même de générer des informations sur leur environnement socio-économique, leur relation à l'université, leurs représentations à l'endroit des formations

et de leur vie dans le campus, ainsi que sur leurs valeurs et leurs horizons. Autant de données essentielles pour réussir une quelconque évaluation d'une politique publique en la matière.

B. Objectifs

Les principaux objectifs de cette étude consistent à :

- Permettre à l'INE de disposer de données sur les étudiants en vue de les exploiter en matière d'évaluation et de prise en compte de dimensions importantes relatives à l'enseignement supérieur : formation des étudiants, vie estudiantine dans le campus ;
- Réaliser une étude tous les quatre ans en vue de suivre l'évolution de la vision et des opinions de la jeunesse estudiantine à propos de la vie dans le campus ;
- Contribuer à une meilleure connaissance de la jeunesse estudiantine.

11.Projets d'évaluation en partenariat avec l'UNICEF

- **Étude sur le thème : Time to teach, le temps scolaire dans les écoles primaires et au collège au Maroc**

A. Contexte

L'étude représente une recherche qualitative multilatérale qui concerne 22 pays africains (dont le Maroc, la Mauritanie, le Gabon, le Niger, la Guinée, la Côte d'Ivoire, les Comores, le Togo, le Ghana, le Rwanda, etc…) et qui traite de l'absentéisme des enseignants en Afrique à quatre niveaux : 1. Absence de l'école ; 2. Absence de la classe ; 3. Absence d'enseignement ; 4. Absence de savoir et de contenu pédagogique.

B. Objectifs

En optant pour un cadre conceptuel multi dimensions pour appréhender l'absentéisme des enseignants et en s'inscrivant dans une démarche qualitative, l'INE et l'UNICEF visent à approfondir l'analyse des facteurs ayant un impact sur l'assiduité des enseignants des niveaux primaire et secondaire collégial au Maroc, et combler par ailleurs les lacunes en matière d'argumentation et de base de données cognitives relatives à la question de l'absentéisme des enseignants, en vue de formuler des recommandations pertinentes pour améliorer leur assiduité.

- **Évaluation nationale sur le thème : la violence en milieu scolaire**

A. Contexte

Le phénomène des violences en milieu scolaire a connu, durant la dernière décennie, une recrudescence notable. Eu égard à la complexité du phénomène, il s'est avéré impératif de faire le point sur l'état des choses en la matière. Dans ce contexte, l'INE, en partenariat avec l'UNICEF, s'est engagé à opérer une évaluation nationale du phénomène de la violence en milieu scolaire.

B. Objectifs

Cette évaluation vise à mesurer le degré d'extension de ce phénomène, son importance et ses diverses manifestations en vue de se constituer une vision à large spectre de la violence en milieu scolaire et de croiser les points de vue à propos des divers facteurs à même de favoriser les interventions pertinentes pour lutter contre ce phénomène et en limiter les conséquences. Ainsi, l'évaluation porte sur les quatre niveaux de l'enseignement fondamental, allant du préscolaire à l'enseignement secondaire qualifiant.

III- Perspectives des activités scientifiques du Conseil

Dans le droit fil de l'approche participative et de l'ouverture permanente sur l'environnement, érigés en principes fondamentaux, le Conseil a inscrit dans son plan d'action au titre de l'année 2019 un certain nombre de travaux et d'activités destinés à appuyer ses projets stratégiques. Le but consiste à renforcer la réflexion scientifique sur les problématiques de l'école marocaine et à intensifier les liens de coopération avec les différentes institutions et acteurs concernés. Ce programme comprend également l'organisation de manifestations dédiées à la communication externe autour des résultats des travaux du Conseil, des grandes problématiques du système éducatif…

Les travaux et activités précités concernent notamment :

1. Des rencontres de communication à l'occasion de la parution de chacun des travaux du Conseil

Le Conseil veillera à organiser des rencontres de communication avec les médias et les différents acteurs concernés par les contenus des projets parvenus à maturité : avis, rapports et évaluations.

Ces rencontres de communication devront être à la fois des opportunités pour les interactions avec médias écrits, audiovisuels et électroniques, d'une part, et de l'autre, pour l'échange d'avis et le débat avec les acteurs et les intervenants concernés par la thématique objet de la rencontre.

Le Conseil a prévu, à cet effet, d'organiser des rencontres de communication autour des projets à caractère de proposition et d'évaluation suivants :

- La formation professionnelle initiale, clefs pour la refondation ;
- Les associations de parents et de tuteurs d'élèves, un partenaire essentiel pour l'édification de l'école de l'équité, de la qualité et de la promotion ;
- L'éducation des enfants en situation de handicap ;
- L'enseignement supérieur à l'horizon 2030, perspectives stratégiques ;
- La discrimination positive en faveur des milieux rural, péri-urbain et des régions déficitaires ;
- L'enseignement et la formation privés au Maroc ;
- Les fondements de la bonne gestion du changement dans le système d'éducation et de formation ;
- Le cadre référentiel d'évaluation et de révision des curricula et des programmes ;
- Les métiers de l'enseignement, de la formation et de la recherche : les acquis, les dysfonctionnements, les perspectives de développement et d'innovation ;
- La fonction culturelle de l'école marocaine ;
- L'enseignement religieux au Maroc ;
- Les résultats de l'enquête sur le thème « Les ménages et l'éducation » ;
- Le cadre de performance du suivi de la Vision stratégique entre 2015 et 2018 ;
- Le Programme national d'évaluation des acquis des élèves PNEA 2019 ;
- Évaluation du système d'enseignement supérieur à accès régulé ;

- Évaluation du système d'orientation en éducation ;
- L'Atlas territorial de la déperdition scolaire ;
- Étude sur le thème du métier d'enseignant et de ses conditions de travail ;
- Étude sur le thème « Les étudiants et la vie universitaire ».

2. Les troisièmes rencontres régionales

Le Conseil a organisé, en 2014 et 2015, deux éditions des rencontres régionales :

- Les premières rencontres, en octobre 2014, ont consisté en un débat régional dédié à la réhabilitation du système d'éducation, de formation et de recherche scientifique. Elles ont été consacrées, d'une part, au partage des conclusions des évaluations, diagnostics, auditions et consultations réalisés alors par le Conseil, dont notamment les résultats du rapport analytique relatif à la mise en œuvre de la Charte nationale d'éducation et de formation 2000-2013, et d'autre part, à l'implication du plus grand nombre possible d'acteurs éducatifs, de partenaires du système éducatif et des différentes composantes de la société marocaine à la réflexion collective sur les moyens de promouvoir le système national d'éducation, de formation et de recherche scientifique. Le principal enjeu de ces échanges et de ces réflexions a convergé vers l'élaboration collective d'une feuille de route pour la réforme du système, ainsi que vers la mobilisation de l'ensemble des acteurs et des partenaires autour de ce projet et de sa mise en œuvre. Ce sont ces brassages d'idées qui vont déboucher sur l'élaboration de « La Vision stratégique de la réforme 2015-2030, pour une école de l'équité, de la qualité et de la promotion ».
- Les deuxièmes rencontres régionales, en décembre 2015, ont été consacrées à la réflexion et aux échanges autour de la Vision stratégique 2015-2030 et aux modalités de sa mise en œuvre. L'objectif principal de ces rendez-vous a été d'informer les participant(e)s des visées et des orientations de ladite vision ainsi que de passer en revue les projets et les dispositions envisagés, à cet effet, par les départements ministériels en charge de l'éducation et de la formation. La devise commune de ces manifestations consiste en une mobilisation sociétale tous azimuts qui concerne l'ensemble des acteurs au niveau régional, ainsi que les partenaires du système éducatif, en vue de garantir une adhésion active et positive au processus devant mener à la réussite de la réforme éducative.

Dans ce même ordre d'idées, le Conseil compte organiser la troisième édition de ces rencontres régionales au cours de l'année 2019. L'objectif consistera, en premier lieu, à lancer la réflexion collective et l'échange des points de vue au sujet du contenu et des modalités d'élaboration d'un « Pacte national pour la réforme de l'école marocaine » en tant qu'acte d'appropriation de la question de la réforme par tout un chacun. En second lieu, il s'agit de soumettre au débat les questions relatives à la mise en œuvre des dispositions de ce pacte, en vue d'assurer une mobilisation sociale efficiente et une participation, individuelle et collective continue, au processus d'édification de l'école telle que voulue par tous.

Ces rencontres constitueront une opportunité pour recueillir les idées et les propositions à même de contribuer à la concrétisation de ce projet de pacte. Il s'agit également d'encourager la réflexion collective en vue de délimiter les responsabilités et les engagements de manière interactive et transversale, notamment en ce qui concerne les acteurs éducatifs et leurs

représentants syndicaux et professionnels, les associations des parents et tuteurs d'élèves, les organisations de la société civile, en œuvrant pour libérer les initiatives aux niveaux local et régional, dans une démarche convergente nationale au service du projet de la nouvelle école.

3. Colloque international sur le thème « L'éducation inclusive » en partenariat entre l'INE et l'UNICEF (janvier 2019)

L'éducation inclusive constitue un levier essentiel pour la promotion des systèmes éducatifs. Il s'agit d'un processus destiné à réduire les cas d'exclusion des enfants en situation de marginalisation ou de précarité et à faciliter leur intégration en répondant, ainsi, de manière efficiente aux besoins de l'ensemble des apprenants. L'éducation inclusive vise également à garantir l'égalité en droits et en opportunités en matière d'éducation. Ainsi, elle verse dans la conception de « L'éducation pour tous », basée sur les principes fondamentaux de la non-discrimination, de l'égalité des chances, de l'accès pour tous à l'éducation et de la solidarité.

En ratifiant la convention internationale des droits de l'enfant en 1993, notamment les enfants en situation de handicap, puis celle spécifique aux droits des enfants en situation de handicap, en 2009, le Maroc a reconnu le droit de tous les enfants à l'éducation et a réitéré sa pleine adhésion à la mise en œuvre de ce droit à tous les niveaux de l'enseignement, du préscolaire au supérieur en passant par la formation continue tout au long de la vie (article 24).

Dans le même esprit et conformément aux engagements du Maroc, la constitution marocaine (2011) a réaffirmé les droits et libertés des personnes en situation de handicap ; ce qui implique notamment la mise en place d'un système éducatif inclusif.

Quatre ans après, le CSEFRS s'est inscrit dans la même logique à travers sa proposition relative aux trois fondements de la Vision stratégique 2015-2030 : l'équité et l'égalité des chances, la qualité pour tous et la promotion de l'individu et de la société, faisant ainsi de l'éducation inclusive un défi majeur que le Maroc est appelé à relever.

Dans le cadre de la concrétisation de ces orientations, et conformément aux recommandations du Levier 4 de la Vision stratégique 2015-2030, en particulier, le Conseil a organisé, en partenariat avec l'UNICEF, un colloque international sur le thème « Le droit à l'éducation inclusive : transition conceptuelle, évolution des pratiques et enjeux de l'évaluation », les 7 et 8 janvier 2019 au siège du Conseil.

L'organisation de cette rencontre devait répondre à un certain nombre de questionnements dont notamment :

- Quels sont les modèles et les mécanismes pris en compte actuellement dans l'éducation des enfants en situation de handicap, en réponse à la volonté et aux engagements politiques relatifs à l'éducation inclusive ?
- Quelles sont les modalités de coordination entre les interventions des divers acteurs concernés (aux niveaux régional, national et international) et qui seraient à même de permettre d'élaborer une vision commune de la situation, des principaux enjeux et de l'action concertée à entreprendre ?
- Dans quelle mesure les approches et les pratiques en matière d'évaluation pourraient-elles faciliter et orienter les processus d'enseignement et d'apprentissage dans les établissements d'éducation inclusive ?

A travers les contributions d'experts marocains et étrangers spécialisés dans le domaine de l'éducation inclusive, le colloque s'est fixé comme objectif de mobiliser la prise de conscience à l'égard des défis qu'il faut relever, au Maroc et à l'étranger, en faveur de la scolarisation des enfants en situation de handicap et de mettre en lumière les tendances actuelles et les véritables perspectives de l'éducation inclusive.

L'organisation de ce colloque s'inscrit dans le cadre de la Vision stratégique 2015-2030 qui a érigé la question de l'équité au rang de fondement de la réforme de l'éducation et de la formation au Maroc. La rencontre fut une opportunité pour les acteurs éducatifs de s'informer à propos des visions, des politiques et des pratiques en la matière dans les différents pays participants, en évitant les préjugés à l'endroit des choix éducatifs de chacun d'eux. Le colloque a constitué également un espace de débat et d'échanges d'informations à propos des points d'entrée possibles, originaux et efficients pour consacrer institutionnellement l'éducation inclusive au Maroc.

4. Un colloque à l'initiative de l'INE sur le thème de l'évaluation des établissements d'enseignement : enjeux et méthodologies (juin et octobre 2019)

De nombreuses études révèlent de profondes disparités entre les performances des établissements d'enseignement. Ces différences de qualité entre les établissements impactent également à des degrés divers les progrès réalisés par leurs élèves respectifs, de sorte que lesdites disparités entre les établissements se traduisent par des inégalités entre les élèves. Considérant que le parcours scolaire des élèves n'est pas totalement conditionné par les déterminants socio-culturels, la qualité de l'établissement est par conséquent mesurée à l'aune de ce qu'il est en mesure de donner comme atouts à l'élève en comparaison avec d'autres établissements. Il s'agit bien ici de l'impact de l'établissement qu'il est possible parfois de mesurer en tant que valeur ajoutée apportée aux acteurs.

Ce colloque va se pencher sur deux axes principaux :

A. La présentation de l'état de l'art et des principales tendances internationales en matière d'évaluation des établissements d'enseignement, à la faveur d'exposés sur les résultats récents de la recherche académique en la matière et passant en revue les bonnes pratiques à cet égard ;

B. L'invitation des décideurs et des acteurs du système éducatif marocain, en impliquant l'expertise qualifiée à l'occasion du colloque, à la réflexion collégiale et à la formulation de recommandations réalistes à même d'incarner et de garantir la pérennisation de l'évaluation des établissements d'enseignement au Maroc.

5. Conférence internationale jumelle de l'INE en partenariat avec le Conseil national d'évaluation du système scolaire en France (Cnesco) sur le thème de : « La formation continue des cadres pédagogiques », avec l'organisation simultanée de deux ateliers focalisés sur le modèle marocain, en novembre 2019.

6. Ateliers nationaux de l'INE pour accompagner les projets d'évaluation.

Conclusion : Défis en enjeux

En présentant son rapport annuel sur le bilan et les perspectives de son action au titre de l'année 2018, le CSEFRS réitère son engagement à accompagner les autorités gouvernementales concernées à travers des avis, des évaluations et des propositions relatives aux politiques publiques dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique. Cet accompagnement traduit l'appui apporté à ces autorités dans leurs efforts destinés à la concrétisation des ambitions des citoyennes et des citoyens marocains et à la promotion du système national d'éducation, de formation et de recherche scientifique sur la base des principes de l'équité d'accès à l'enseignement et de l'assiduité dans la fréquentation de l'école. Cette dernière est supposée, dans cette optique, répondre aux critères de qualité pour tous en termes d'éducation et de formation, de gouvernance et de gestion, et être à même de s'adapter aux exigences de notre époque, tant en termes économiques que socioculturels. En cela, le Conseil est motivé par les défis majeurs qu'il est appelé à relever et par sa ferme volonté d'assumer les missions constitutionnelles, consultatives et stratégiques qui lui sont dévolues.

Le premier défi qui se pose à l'institution concerne le devenir de ses différents travaux relatifs à des évaluations ou à des approches prospectives en tant que contributions à l'aide à la décision et au développement des politiques publiques pertinentes. Cela exige du Conseil de s'ouvrir sur son environnement, d'installer des traditions de coopération avec les secteurs concernés et de renforcer les liens de communication avec les acteurs du système, la société et l'opinion publique au sujet desdits travaux. A ce propos, des efforts sont entrepris, en collaboration avec les secteurs concernés, dans le but de mettre en place un cadre de performance du suivi de la mise en œuvre de la Vision stratégique (2015-2030).

Le deuxième défi concerne la contribution du Conseil à la mobilisation sociétale durable autour de la réforme de l'école et son renouvellement permanent, en particulier à travers l'optimisation des atouts que permet la pluralité de sa composition et la représentativité des différentes parties prenantes et des acteurs du système. Cette mobilisation constitue en elle-même l'une des principales garanties pour réussir la réforme éducative et renforcer la confiance de la société en son école.

Le troisième défi se traduit par la contribution sous forme de propositions et d'organisation de rencontres de communication pour aider à la lutte contre les résistances au changement. Ce combat implique d'abord la compréhension parfaite des causes de ces résistances, de leurs manifestations et des moyens à même de les anticiper et d'aider à les gérer au mieux. Le Conseil n'a cessé de souligner, à cet effet, les vertus du bon pilotage du changement à travers ses divers projets et d'appeler à en tenir compte à la faveur du processus de la mise en œuvre des réformes. Il y a même consacré un rapport spécifique inscrit dans son plan d'action au titre de l'année 2019.

Le quatrième défi porte, quant à lui, sur la recherche permanente des possibilités de mise en œuvre d'une approche participative, adossée à l'expertise spécialisée. Le Conseil a pris l'habitude d'adopter une telle démarche tellement il est convaincu que la quête de retombées effectives, positives et durables pour les projets de réforme du système éducatif dépendent fortement de la contribution de l'ensemble des acteurs concernés par le devenir de la société marocaine à l'effort de construction des contenus de ces projets. Cette quête est également conditionnée par la convergence des efforts de tous de manière à assurer à ces contenus une traduction effective sur le terrain.

En relation avec la nécessité de relever ces défis, l'efficience de l'action du Conseil implique de triompher d'un certain nombre d'enjeux :

- Le premier de ces enjeux impose de poursuivre la réflexion stratégique destinée à proposer des pistes à même d'aider à la mise en œuvre de la réforme et de ses divers chantiers, au rythme adéquat et dans les délais fixés à la réalisation de cette réforme ;
- Le deuxième enjeu amène le Conseil, dans le cadre de ses prérogatives, à réaliser une évaluation périodique de l'état d'avancement des chantiers de la mise en œuvre de la Vision stratégique de la réforme, de manière à prémunir ce processus contre les facteurs de ralentissement et éventuellement de réajuster le tir et de réunir les conditions idoines pour la réalisation des objectifs escomptés ;
- Le troisième enjeu se manifeste dans l'impératif qui consiste à veiller à faire en sorte que la feuille de route de la réforme éducative soit toujours arrimée aux problématiques actuelles et pertinentes de la société, aux évolutions accélérées qui interviennent dans l'univers des savoirs et des approches théoriques, aux technologies numériques éducatives et pédagogiques, ainsi qu'aux technologies de l'information et de la communication à l'échelle planétaire ;
- Le quatrième enjeu se rapporte à la nécessité de mettre en place un pacte national, sur la base d'un débat sur une large échelle territoriale et humaine, conformément à une approche participative associant l'ensemble des parties concernées par la question de l'école, en vue de définir les engagements et les responsabilités des différentes acteurs, intervenants et partenaires. Un pacte qui permettra à tout un chacun d'apporter sa contribution, chacun selon son statut et ses prérogatives, au chantier de la mise à niveau et du renouvellement du système éducatif et à la réalisation des objectifs assignés à sa réforme.

Le combat pour relever ces défis et gagner les enjeux précités passe également par l'amélioration continue de la qualité de travail du Conseil, dans le respect de ses spécificités institutionnelles en tant qu'instance constitutionnelle consultative indépendante dédiée à la bonne gouvernance, à la promotion de la démocratie participative et au développement humain et durable.

Cet objectif implique notamment une gestion du fonctionnement et de l'action de cette institution conformément aux exigences de l'efficience, de l'ouverture sur son environnement et de la mise en œuvre permanente de l'approche participative ainsi que le renforcement de la coopération avec les autorités et les institutions concernées. Il exige en outre le renforcement de la coordination et des synergies entre les différentes instances et structures du Conseil, la valorisation et le développement des ressources et des compétences propres du Conseil, la mise en place de dispositifs de suivi et d'évaluation interne du fonctionnement de l'institution et de son rendement, en vue de lui permettre d'assumer pleinement ses responsabilités dans le processus d'édification de l'école escomptée.

Annexes

Annexe 1 : Productions et publications du Conseil au titre de l'année 2018

RAPPORTS

Rapport « Une école de justice sociale » (janvier 2018)

Le rapport « Une école de justice sociale » est la contribution du Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la recherche scientifique, à la réflexion menée sur le renouvellement de notre modèle de développement afin de revisiter ce dernier vers un modèle plus inclusif et capable de recréer le lien social inhérent à toute société juste.

L'évolution vers une société basée sur le mérite et la justice sociale implique le desserrement du lien entre origine sociale et capital scolaire. L'éducation-formation se trouve au cœur de cette problématique. En d'autres termes, seul le mérite personnel devrait compter permettant par le niveau et la qualité de la formation de faire de l'éducation un ascenseur social.

Rehausser la qualité de l'École, ses prestations et son rendement économique et social sans négliger personne est un impératif incontournable dans la perspective d'un modèle de développement humain équitable et durable. L'éducation, en tant que socle sur lequel repose ce modèle, exige de ne pas se départir de l'ambition de faire progresser tous les enfants vers la réussite, indépendamment de leur origine sociale, territoriale, de leur genre ou de leur situation personnelle.

Rapport n2018/3° sur « La promotion des métiers de l'éducation, de la formation, de la gestion et de la recherche » (février 2018)

Le rapport du Conseil sur « La promotion des métiers de l'éducation, de la formation, de la gestion et de la recherche » propose un cadre stratégique pour la promotion de ces métiers, sous-tendu par trois piliers fondamentaux. Il s'agit de :

1. La professionnalisation considérée comme une condition sine qua non pour la qualification des acteurs éducatifs, sur la base de caractéristiques, de missions et de valeurs répondant aux impératifs de la qualité et aux attentes de la société ;
2. L'établissement éducatif fondé sur les valeurs de l'autonomie, de la culture de projet et des complémentarités fonctionnelles entre les métiers, d'une part, et l'objectif du développement professionnel, d'autre part ;
3. L'évaluation systématique et diversifiée dans ses modalités.

Le rapport s'articule autour des sections suivantes :

- Présentation ;
- Axe 1 : Etat des lieux des métiers de l'éducation, de la formation, de la gestion et de la recherche ;
- Axe 2 : Piliers de rénovation et de mise à niveau des métiers ;
- Recommandations finales.

Rapports d'évaluation

L'enseignement supérieur au Maroc : Efficacité, efficience et défis du système universitaire à accès ouvert (novembre 2018)

Cette évaluation entreprise par l'INE-CSEFRS vise à apprécier l'efficacité et l'efficience de l'enseignement supérieur universitaire à accès ouvert.

Au lendemain de la publication de la Vision stratégique 2030-2015 et au vu des écueils dont souffre cette composante de l'enseignement supérieur, cette évaluation scrute factuellement la politique publique à l'endroit de cette composante. Elle ausculte par ailleurs son rendement interne et l'effort financier consenti par l'État. Comme cette évaluation est multidimensionnelle, le système LMD, la gouvernance, les ressources humaines et l'appui social ont également fait l'objet d'une analyse approfondie par cette évaluation. Cette dernière s'achève par circonscrire les principaux défis et enjeux auxquels fait face l'enseignement supérieur universitaire marocain pour entrevoir les actions à même de réussir l'implémentation de la Vision Stratégique à l'horizon 2030.

Atlas territorial de l'enseignement privé (septembre 2018)

Faisant suite à la publication, par l'Instance Nationale de l'Évaluation (INE), de la première édition de l'Atlas territorial qui a approché les disparités en termes d'accès à l'éducation, la seconde édition de cet Atlas aborde la thématique de l'enseignement privé. Après une analyse comparative menée à travers un benchmark international, un aperçu historique retrace l'évolution de l'enseignement privé depuis l'indépendance. Couvrant à la fois les niveaux régional, provincial et communal, cet Atlas présente, pour la première fois, un décryptage territorial de la géolocalisation de l'enseignement privé durant les dix dernières années et met en exergue la concentration de ce type d'enseignement.

Résultats des élèves marocains en mathématiques et en sciences dans un contexte international TIMSS 2015 (Janvier 2018)

TIMSS est une étude internationale qui évalue les acquis des élèves en mathématiques et en sciences et informe sur la qualité de la formation et sur la performance des systèmes éducatifs. Avec une périodicité de quatre ans, la première évaluation a été conduite en 1995 et la dernière a eu lieu en 2015. Plusieurs pays à travers le monde y prennent part, dont le Maroc qui y a participé pour la première fois en 1999. Le rapport « TIMSS 2015, Résultats des élèves marocains en mathématiques et en sciences dans un contexte international » se veut une analyse des performances scolaires des élèves marocains à l'aune des résultats de TIMSS 2015. Cette analyse comporte une description détaillée des scores moyens des élèves marocains selon leurs caractéristiques personnelles, scolaires et familiales, ainsi qu'en fonction des caractéristiques de leurs enseignants et directeurs, de l'environnement de l'établissement et des activités d'apprentissage. Ensuite, une modélisation multi-niveaux est effectuée permettant ainsi de déceler les principaux facteurs explicatifs des acquis des élèves.

Rapports sur le bilan et les perspectives de l'action du Conseil

Rapport annuel sur le bilan et les perspectives de l'action du Conseil au titre de l'année 2017.

Actes de colloques

Colloque international : L'évaluation de la recherche scientifique : enjeux, méthodes et instruments, Rabat 7-6 décembre 2017

Revues du Conseil

Revue « Al-Madrassa Al-Maghribiya »

Numéro 9 : L'école face aux enjeux de l'économie et du capital humain

Ce numéro, dont le dossier principal est consacré au thème « L'école face aux enjeux de l'économie et du capital humain », comprend nombre d'articles consacrés à diverses thématiques telles que : les référentiels économiques appliqués à l'éducation, l'impact de l'enseignement supérieur sur la croissance économique, la gouvernance scolaire locale et son impact sur la réussite des élèves, l'investissement en matière de capital humain et son impact sur le développement, ...

Au sommaire de ce dernier numéro également, deux articles sur l'éducation dans la pensée de Mohammed Abed El Jabri et sur la vision de Mohammed Ibn El Hassan El Hajoui Athaâlibi en matière d'éducation des filles, ainsi que les actes de la table ronde organisée par la revue sur le thème : « Enseignement et mutations économiques au Maroc ».

Revue « Les Cahiers de l'éducation et de la formation »

Numéro13 : Pratiques d'enseignement, de formation et d'apprentissage

Ce 13ème numéro des « Cahiers de l'éducation et de la formation » a été consacré aux « pratiques d'enseignement, de formation et d'apprentissage ». Les articles publiés dans ce numéro tentent d'apporter des éléments de réponses à des questions telles que : Quels sont les problématiques auxquelles font face les pratiques d'enseignement, de formation et d'apprentissage ? Comment peuvent-elles être analysées ? Quelles limites pour leur indépendance ? Comment les opérations d'enseignement, de formation et d'apprentissage relèvent-elles le défi de la technologie numérique ? Comment améliorer la qualité de ces pratiques ? Et selon quels indicateurs et mécanismes peuvent être évaluées ?

Annexe 2 : Renforcement de la coopération nationale et internationale : un dispositif destiné à la mobilisation des efforts et de l'expertise en faveur de l'école

I. Bilan

La coopération entre le Conseil et les institutions œuvrant dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique joue un rôle essentiel dans le projet d'édification de l'école escomptée et dans la coordination, les synergies et les complémentarités entre les divers secteurs vitaux y contribuant.

Considérant les principaux objectifs du Conseil dont certains concernent précisément le renforcement des synergies, des convergences des efforts et la quête de la qualité dans l'exécution des projets, la conclusion de partenariats avec les différentes instances et l'optimisation des apports de l'expertise et des expériences qui en découlent, a amené le Conseil à conclure 46 conventions de coopération et à entreprendre un certain nombre d'actions communes avec des institutions internationales.

1. Trois conventions pour l'échange de données avec les départements ministériels en charge de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique :

Ces conventions ont pour finalités de définir les principes généraux et les actions nécessaires destinés à favoriser l'échange d'informations, de données et de documents entre le Conseil et les départements ministériels chargés de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, à travers la mise en place d'un système d'information au sein du Conseil, lui permettant de remplir pleinement ses missions et de répondre en même temps aux besoins desdits départements, sur la base d'une vision globale et homogène du système éducatif, toutes composantes confondues.

2. Convention-cadre pour la coopération entre le Conseil et le Haut-Commissariat au Plan :

Outre le concours qu'elle apporte au Conseil pour assumer dans les meilleures conditions ses missions consultatives, d'évaluation et de proposition, cette convention-cadre vise à élaborer et à définir un cadre référentiel organisé pour les relations de coopération entre le HCP et le Conseil, dans le respect mutuel des attributions et des prérogatives de chacune des deux parties. La volonté commune des deux institutions consiste à s'assurer la production d'un savoir objectif reflétant fidèlement les réalités de notre société et de notre système éducatif, moyennant des données et des informations fiables et actualisées. La rigueur dans la production de ces matériaux est le gage pour opérer des diagnostics rigoureux de ces réalités et aider à la prise de décisions pertinentes et appropriées à même de contribuer effectivement à la promotion de notre école et à la mettre au diapason des attentes des Marocains, capable de relever les défis du développement, de la quête de la prospérité pour notre pays et d'être en phase avec les exigences de notre époque.

Cette action commune entre le HCP et le CSEFRS vise les points suivants :

- La réalisation conjointe d'études sur des thématiques décidées de commun accord et inscrites dans le cadre de leurs périmètres de compétences ;
- L'échange de données et la réalisation d'enquêtes et de sondages ;

- L'échange des publications et des ressources pertinentes pour les domaines d'intérêt des deux institutions ;
- L'organisation conjointe de manifestations scientifiques à vocation de recherche (équipes mixtes, séminaires, journées d'étude…) ;
- L'échange d'expertise et l'établissement de passerelles de coopération entre les chercheurs et les experts relevant du HCP et du CSEFRS ;
- Le renforcement des compétences par le biais de la formation, des réunions de travail et des travaux d'expertise.

3. Conventions-cadre entre le Conseil et 14 universités :

Le Conseil a veillé, progressivement, à rétablir une parité équitable entre ses domaines de travail, en consacrant davantage d'intérêt aux thématiques intéressant l'université, en tant qu'établissement scientifique et de formation par excellence, et en considération de son rôle leader en matière d'exercice de la liberté intellectuelle et académique, et dans l'incitation à l'innovation sur les plans de la formation, de l'encadrement, de la recherche, de la créativité et du rayonnement. Autant d'atouts qui font de cette institution une locomotive pour le développement régional et national à même de favoriser l'adhésion de notre pays à la société du savoir et aux économies des pays émergents.

Dans ce contexte, le Conseil a signé des conventions de coopération avec les universités dans le dessein d'élaborer un cadre référentiel de partenariat basé essentiellement sur l'échange d'informations, de données, de documentation et de publications, des actions communes sur les projets de formation, d'études et de recherche, la réalisation d'évaluations internes et externes relatives au système d'enseignement supérieur et de recherche scientifique, la création d'un observatoire pour le suivi et l'évaluation de l'inclusion des lauréats de l'enseignement supérieur, la mise en place d'un réseau d'experts, ainsi que l'organisation conjointe de manifestations scientifiques et académiques.

Ces différents domaines de coopération prometteurs comportent d'importants atouts, tant pour le Conseil dans la mesure où ils l'aident dans l'accomplissement de ses missions, que pour les universités qui y trouvent des leviers pour la promotion continue de leurs activités, en harmonie avec les orientations et les objectifs de la réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. La coopération entre le Conseil et les universités porte ainsi notamment sur les domaines suivants :

- Des projets et des activités de recherche auxquelles sont associés des chercheurs du Conseil et de l'université ;
- Des évaluations internes et externes relatives au système d'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- Le suivi de l'inclusion des lauréats de l'université dans la perspective de la création d'un observatoire de suivi et d'évaluation de l'intégration des lauréats de l'enseignement supérieur ;
- L'organisation conjointe de colloques, de séminaires, de sessions de formation et de diverses autres manifestations scientifiques ou publiques portant sur des thématiques arrêtées de commun accord entre les deux parties ;

- La création d'un réseau d'experts du Conseil et des universités en vue de réaliser des études, des évaluations et des recherches sur des sujets d'intérêt commun, définis conjointement ;
- Le renforcement des compétences des personnels administratifs appartenant au Conseil et aux universités ;
- L'échange des informations, des données, de la documentation et des publications.

4. Des conventions spécifiques pour la réalisation d'une enquête portant sur le thème de l'inclusion professionnelle des lauréats de l'université, conclues entre l'INE auprès du CSEFRS et 14 universités marocaines :

Chacune de ces conventions vise à définir les modalités de la coopération entre l'INE et l'université partenaire, la nature, les objectifs et les moyens de financement et de réalisation de l'étude par l'INE sur le thème de « L'inclusion professionnelle des lauréats de l'université ». Elle vise également à unifier la méthodologie du suivi des lauréats au niveau national, dans la perspective de créer un observatoire entre l'INE auprès du CSEFRS et les universités, spécialisé dans ces questions.

5. Des conventions spécifiques pour la réalisation d'une étude à propos des étudiants titulaires d'une licence fondamentale, entre l'INE auprès du CSEFRS et 14 universités marocaines

Chacune de ces conventions vise à définir les modalités de coopération entre le CSEFRS et l'université signataire au sujet de la réalisation de l'enquête nationale par l'INE, sur le thème des étudiants en licence fondamentale des établissements d'enseignement supérieur à accès ouvert et des conditions de leur vécu au sein des espaces universitaires.

6. La coopération et le partenariat avec l'UNICEF

En vue d'enrichir l'analyse réalisée par l'INE au sujet de l'évolution des politiques publiques en matière d'éducation inclusive par des données du terrain et dans le cadre du programme de coopération la liant à l'UNICEF, l'INE a sollicité une assistance technique de l'UNICEF en vue de mener une étude sur l'impact de la coopération entre les deux entités et avec la société civile sur l'évolution des politiques publiques au Maroc. Cette investigation devrait également repérer les bonnes pratiques susceptibles d'alimenter la stratégie nationale en éducation et formation au Maroc, et particulièrement en ce qui concerne l'éducation inclusive.

Une convention de coopération a été signée, à cet effet, le 16 novembre 2018 au siège de l'INE entre cette dernière et l'UNICEF pour une période de trois ans (allant jusqu'en 2021).

Le périmètre de mise en œuvre de cette convention comprend divers aspects de la promotion des droits des enfants et du renforcement du système d'éducation et de formation au Maroc. Il s'agit de développer des outils et des méthodologies d'évaluation, de générer des données sur des thématiques inscrites dans la Vision stratégique telles l'équité et la qualité, et d'encourager le partage de l'expertise et des expériences internationales par le biais des colloques et des ateliers conjoints.

Dans ce cadre, l'INE organise en partenariat avec l'UNICEF des travaux d'évaluation et des colloques sur des thématiques d'intérêt commun. Ainsi, un colloque international sera organisé début 2019 et constituera une opportunité pour finaliser l'étude d'évaluation réalisée courant 2018.

7. Programme de renforcement des capacités des cadres de l'INE en coopération avec l'Union européenne

La Vision stratégique a permis de définir une feuille de route pour la prise en charge des problématiques relatives à l'équité, à la qualité de l'école ainsi qu'à la promotion de l'individu et de la société. L'accompagnement et le suivi de la mise en œuvre de cette Vision par des dispositifs d'évaluation font partie intégrante des missions du Conseil, à travers l'INE. Celle-ci a, en effet, élaboré un programme intégré pour le suivi de la mise en œuvre des dispositions de la Vision, lequel implique la conception d'un dispositif dûment dédié au suivi des processus de la réforme.

Dans le cadre des efforts déployés par l'INE en vue de renforcer les capacités de ses cadres en charge des questions d'évaluation des politiques publiques en éducation et formation, l'Instance a effectué une démarche, en 2015, auprès de l'Union Européenne, via le Ministère de l'Economie et des Finances, dans le cadre du programme « Réussir le statut avancé 2 » entre l'UE et le Maroc, pour solliciter un accompagnement en matière de renforcement des capacités de ses cadres.

Cette démarche a abouti au lancement dudit programme en février 2018 pour une période de six mois, qui a expiré en décembre 2018.

Le programme a été décliné en 26 activités réparties comme suit :

- 7 sessions de formation ;
- 4 sessions de formation technique ;
- 2 voyages d'étude ;
- 6 ateliers pour l'élaboration des outils ;
- 3 sessions de formation pour l'élaboration des rapports analytiques ;
- 2 colloques pour le partage des bonnes pratiques et 2 conférences.

L'organisation de ces activités s'est étalée sur 34 semaines et a bénéficié à 61 cadres. 30 experts ont été mobilisés à cet effet en provenance de France et de Belgique pour une durée de 135 jours de formation répartis en 37 sessions qui ont été tenues au Maroc et en France. Ces sessions de formation ont porté sur les thématiques suivantes :

- **Évaluation des acquis des élèves**
  a. Analyses sociométriques ;
  b. Méthodologies et outils d'évaluation des acquis des élèves : tests comparatifs internationaux ;
  c. Rédaction des rapports de groupes sur les acquis des élèves.
- **Suivi de l'intégration professionnelle**
  a. Analyse de la thématique et prospective des métiers et de l'intégration ;
  b. Techniques d'évaluation ;
  c. Rédaction des rapports d'évaluation.
- **Évaluation des politiques publiques**
  a. Évaluation des politiques publiques en matière d'éducation et de formation ;
  b. Les politiques publiques relatives au numérique ;

c. Les institutions en charge de l'évaluation des politiques publiques éducatives en France ;

d. Le rôle de l'évaluation dans les réformes et les politiques publiques éducatives ;

e. Les outils d'aide à l'évaluation des politiques publiques ;

f. Évaluation des politiques publiques (étude de cas) ;

g. Elaboration du référentiel de l'évaluation dans la perspective de la réalisation des évaluations des politiques publiques en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique.

- **Système d'information et portail statistique**

  a. Gestion et utilisation du système d'information ;

  b. Amélioration du système d'information de l'INE ;

  c. Développement du portail statistique dédié au secteur de l'éducation ;

  d. Publication des indicateurs et des données statistiques et leur mis en ligne sur le site web de l'institution.

- **La veille informatique : méthodologies et outils**

  a. La veille informatique

- **Outils de gestion des ressources humaines**

  a. Référentiel des métiers ;

  b. Plan de formation continue pour les cadres de l'instance.

- **Analyse des missions de l'INE**

  a. Analyse du cadre institutionnel de l'instance et réalisation d'un benchmarking relatif au statut et aux missions de ce type d'instances dans l'organisation du secteur de l'éducation et de la formation au niveau de l'UE.

Résultats du programme

1. L'INE est parfaitement imprégnée des principes consacrés en matière d'évaluation des politiques publiques ;
2. Les compétences des cadres de l'INE du point de vue méthodologique et des outils d'évaluation sont conformes à l'état de l'art et leurs capacités sont en cours de renforcement ;
3. Des outils d'évaluation et de gestion nouveaux et performants ont été mis en place.

II. Les perspectives

Concernant le renforcement des relations de coopération, le Conseil œuvrera pour :

1. La poursuite et le renforcement de la coopération entre le Conseil, d'une part, et de l'autre les départements en charge de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, le HCP, les universités, dans le respect des prérogatives de chacune de ces parties, dans les domaines relatifs au partage d'informations, de documentation, d'études et d'expertise, essentiellement en relation avec les processus de mise en œuvre de la réforme éducative ;

2. La conclusion d'une convention entre le Conseil et le Ministère de l'Education nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique dans la perspective :
   - D'accorder une autorisation aux chercheurs relevant de ce département pour contribuer aux contenus éditoriaux des revues « Al-Madrassa Al-Maghribiya » et « Les Cahiers de l'éducation et de la formation », publiées avec le soutien du Conseil ;
   - D'acquérir des exemplaires des deux revues précitées ainsi que les autres éventuelles publications de ces deux titres au profit de la formation continue des acteurs et en soutien à la production académique et culturelle relatives aux problématiques de l'école marocaine.
3. La préparation d'une convention-cadre de coopération entre le Conseil et les institutions concernées en vue de créer un réseau des experts spécialisés dans les domaines de l'éducation, de la formation et dans les disciplines scientifiques intéressées par ces champs ;
4. La conclusion d'une convention de coopération avec la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc en vue d'organiser la coopération entre les deux institutions dans le domaine de la documentation ;
5. L'exploration des pistes de coopération dans les domaines de l'information et de la communication entre le Conseil et les institutions concernées et spécialisées en matière de communication audiovisuelle, écrite et électronique ;
6. La conclusion d'une convention de coopération avec le Centre National de la Recherche scientifique et technique portant sur la base de données nationale relatives aux thèses et sur la connexion au réseau « Marwane » ;
7. Donner suite aux demandes de coopération adressées au Conseil dans le respect de ses prérogatives et en tenant compte de ses besoins et de son plan d'action ;
8. L'organisation d'ateliers nationaux par l'INE en vue d'accompagner les projets d'évaluation ;
9. Le développement des partenariats avec les associations des œuvres sociales des institutions et des ministères afin de permettre aux personnels du Conseil d'accéder aux structures de vacances qu'elles gèrent.

Annexe 3 : Données à propos des réunions des instances du Conseil (Assemblée générale, Bureau du Conseil, Commissions permanentes, Groupes spéciaux de travail)

1. Assemblée générale

L'Assemblée générale a tenu, courant 2018, deux sessions :

a. La 13ème session en janvier 2018

Lors de cette session, ont été adoptés les projets suivants :

- Projet de rapport relatif à la contribution du Conseil à la reformulation du modèle de développement ;
- Projet de rapport sur « La promotion des métiers de l'éducation, de la formation, de la recherche et de la gestion » ;
- « Nouvelles orientations pour le fonctionnement du Conseil et de ses instances, bilan et perspectives d'amélioration » ;
- Projet de plan d'action du Conseil au titre de l'année 2018 ;
- Projet de budget du Conseil pour l'exercice de 2018 ;
- Approbation de la nomination de nouveaux membres des commissions du Conseil.

L'Assemblée générale a, par ailleurs, pris connaissance du rapport national élaboré par l'INE au sujet du programme TIMSS 2015 réalisé par l'Association internationale d'évaluation des acquis scolaires, tous les quatre ans, depuis 1995.

Cette session a également enregistré la signature de trois conventions de coopération entre le CSEFRS, d'une part, et de l'autre le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation professionnelles, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, el Ministère des Habous et des Affaires islamiques et l'Agence nationale de lutte contre l'analphabétisme. Ces conventions visent notamment à faciliter l'échange des données, des informations et de la documentation entre les parties signataires.

b. La 14ème session en juillet 2018 :

Lors de cette session, ont été adoptés les projets suivants :

- Projet de rapport sur « La gouvernance territoriale du système éducatif dans la perspective de la régionalisation avancée » ;
- Projet de rapport annuel sur le bilan et les perspectives de l'action du Conseil au titre de l'année 2017 ;

L'assemblée a également pris connaissance de deux rapports d'évaluation réalisés par l'INE auprès du Conseil, portant respectivement sur « L'enseignement supérieur au Maroc : efficience, efficacité et défis de l'enseignement supérieur à accès ouvert » et sur « L'Atlas territorial de l'enseignement privé » ;

En outre, elle a approuvé la désignation de nouveaux membres des commissions du Conseil.

2. Bureau du Conseil

Le Bureau du Conseil a tenu durant l'année 2018 neuf (9) réunions, totalisant quelque 45 heures de travail portant sur :

- La préparation matérielle et morale des travaux des 13ème et 14ème sessions suscitées ;
- L'approbation des travaux de l'INE suivants :
  - Projet de rapport d'évaluation de l'enseignement supérieur ;
  - Projet d'Atlas territorial de l'enseignement privé ;
  - Évaluation du « modèle d'éducation des enfants en situation de handicap au Maroc : pour une éducation inclusive » ;
  - « Résultats des élèves marocains dans l'enquête internationale sur les compétences en lecture (PTRLS 2016) » ;
  - Projet de plan d'action de l'INE au titre de l'année 2019.
- L'examen du degré de maturité des projets suivants, avant de les soumettre à l'Assemblée générale :
  - Projet de rapport sur « L'école de la justice sociale, contribution à la réflexion sur le modèle de développement » ;
  - Projet de rapport sur « Les métiers de l'éducation, de la formation et de la recherche » ;
  - Projet de rapport sur « La Gouvernance territoriale du système d'éducation dans la perspective de la régionalisation avancée » ;
  - Projet de rapport sur « La Formation professionnelle : enjeux et clefs pour le changement » ;
  - Projet de rapport sur « Les associations de parents et tuteurs d'élèves » ;
  - Projet de rapport annuel sur le bilan et les perspectives de l'action du Conseil au titre de l'année 2017 ;
  - Projet de réalisation d'un rapport thématique tous les deux ans en accompagnement du Rapport annuel ;
  - Projet de plan d'action du Conseil pour l'année 2018 ;
  - Les comptes administratifs pour l'année 2017 ;
  - Projet de budget du Conseil au titre de l'année 2019 ;
  - Bilan d'exécution du budget du Conseil au titre de l'année 2018 jusqu'au 15 décembre de l'année en cours.
- L'examen et l'adoption des déterminants référentiels de l'étude des thématiques soumises au traitement par les commissions du Conseil :
  - « La discrimination positive en faveur de la scolarisation en milieu rural, périurbain, et dans les régions déficitaires » (Commission de l'éducation et de la formation pour tous et de l'accessibilité) ;
  - « Fondements de la bonne gestion du changement dans le système d'éducation et de formation » (Commission de la gouvernance du système d'éducation et de formation » ;

- « Cadre référentiel pour l'évaluation et la révision des curricula et des programmes » ; (Commission des curricula, programmes, formations et supports d'enseignement) ;
- « Métiers de l'enseignement, de la formation, de l'encadrement et de la recherche » (Commission des métiers de l'enseignement, de la formation et de la gestion) ;
- « Réforme de l'enseignement supérieur » (Commission de la recherche scientifique et technique et de l'innovation) ;
- « La fonction culturelle de l'école marocaine » (Commission des services sociaux et culturels et de l'ouverture des établissements d'éducation et de formation sur leur environnement ».

3. Les commissions permanentes et les groupes spéciaux de travail

a. Les six commissions permanentes :

- Les commissions permanentes ont cumulé un total de 122 réunions, totalisant quelque 488 heures de travail ;
  - Commission de l'éducation et de la formation pour tous et de l'accessibilité : 17 réunions (68 heures de travail environ) ;
  - Commission de la gouvernance du système d'éducation et de formation : 24 réunions (96 heures de travail environ) ;
  - Commission des curricula, programmes, formations et supports d'enseignement : 22 réunions (88 heures de travail environ) ;
  - Commission des métiers de l'enseignement, de la formation et de la gestion : 24 réunions (96 heures de travail environ) ;
  - Commission de la recherche scientifique et technique et de l'innovation : 12 réunions (48 heures de travail environ) ;
  - Commission des services sociaux et culturels et de l'ouverture des établissements d'éducation et de formation sur leur environnement : 23 réunions (92 heures de travail environ).
- Durant cette année, les commissions permanentes se sont penchées, chacune selon son périmètre de compétences et son plan d'action, sur les projets suivants :

1. Elaboration du projet « L'enseignement préscolaire, fondement de la nouvelle école marocaine », par la Commission de l'éducation et de la formation pour tous et de l'accessibilité :
   - L'Avis du Conseil sur le thème « L'enseignement préscolaire, fondement de l'édification de la nouvelle école marocaine » a été publié en février 2018 (il a été approuvé par l'Assemblée générale en sa 12ème session, en juillet 2017). La commission a adopté par ailleurs le rapport auquel était adossé l'avis ;
   - Une rencontre de communication a été organisée en février 2018, avec les médias et les acteurs concernés, à propos du contenu dudit Avis.

2. Projet « Discrimination positive en faveur des milieux rural, périurbain et des régions déficitaires » en cours d'élaboration par la Commission permanente de l'éducation, de la formation pour tous et de l'accessibilité :

- Engagement des travaux d'approfondissement de la réflexion et des recherches sur cette thématique à travers l'organisation de sept auditions avec des acteurs et des enseignants chercheurs en vue de croiser les avis et d'approfondir l'approche à propos des différents points d'entrée pour le traitement des disparités et des inégalités en matière d'accès à l'éducation et à la formation.

3. Elaboration du projet de rapport sur « La gouvernance territoriale du système d'éducation et de formation dans la perspective de la régionalisation avancée », par la Commission permanente de la Gouvernance du système d'éducation et de formation :

- Réalisation d'un benchmarking concernant 11 pays : France, Japon, Luxembourg, Norvège, Espagne, Mexique, USA, Suède, Royaume Uni, Nouvelle Zélande ;
- Organisation d 'un atelier de réflexion sur le thème du partenariat institutionnel entre l'école et les collectivités territoriales (les résultats de l'atelier ont été exploités dans le rapport sur la Gouvernance du système d'éducation et de formation dans la perspective de la régionalisation avancée) ;
- Finalisation du rapport sur la Gouvernance territoriale dans la perspective de la régionalisation avancée et prise de décision sur la maturité du sujet de la part du Bureau du Conseil ;
- Le rapport a été approuvé lors de la 14ème session du Conseil, tenue les 16 et 17 juillet 2018.

4. Projet de rapport sur le thème des « Fondements du pilotage du changement et de la bonne gestion du système d'éducation et de formation » en cours d'élaboration par la Commission permanente de la Gouvernance du système d'éducation et de formation :

- Elaboration du cadrage référentiel de l'étude et lancement des travaux sur ce projet ;
- Elaboration de la plateforme méthodologique pour la réalisation de l'étude par une expertise interne et sa soumission à la commission pour étude et adoption.

5. Projet de rapport sur « Le cadre référentiel d'évaluation et de révision des curricula et des programmes » en cours d'élaboration par la Commission permanente des curricula, programmes, formations et supports didactiques :

- Organisation d'une audition sur le thème des curricula du Baccalauréat international ;
- Réalisation d'un benchmarking sur le thème « Les cadres référentiels pour l'évaluation et la révision des curricula et des programmes » qui a concerné les pays et régions suivants : Egypte, Jordanie, Chine, Chili, Pays-Bas, France, Angleterre, Ecosse, Finlande et Québec (Canada) ;
- Lancement de la première tranche d'une enquête sur « Les représentations des acteurs éducatifs au sujet de l'évaluation et de la révision des curricula et des programmes de l'enseignement scolaire ».

6. Projet d'Avis sur « L'éducation des enfants en situation de handicap », élaboré par la Commission permanente des curricula, programmes, formations et supports didactiques :

- Organisation d'auditions sur le thème de « L'éducation des enfants en situation de handicap » ;
- Organisation d'un atelier de concertation avec les acteurs de la société civile œuvrant dans le domaine de « L'éducation des enfants en situation de handicap » ;
- Entame des préparatifs méthodologiques pour l'élaboration d'une proposition de projet d'avis sur le sujet.

7. Elaboration d'un projet de rapport thématique sur « Les métiers de l'enseignement, de la formation et de la recherche : les acquis, les dysfonctionnements et les perspectives d'amélioration et d'innovation », par la commission permanente des métiers de l'enseignement, de la formation et de la gestion :

- Organisation de 16 auditions pour approfondir le diagnostic à propos de la situation de la formation initiale, de la qualification professionnelle, de la formation continue et de la recherche en éducation avec la participation de responsables et d'acteurs, ainsi qu'avec un échantillon d'acteurs éducatifs à propos de la pratique professionnelle ;
- Réalisation d'un benchmarking sur le thème des « Métiers de l'enseignement, de la formation et de la recherche » à propos de six pays : Finlande, Allemagne, Jordanie, Tunisie, Canada et Malaisie.

8. Projet de « L'enseignement supérieur : quelle vision et quelles perspectives ? », en cours d'élaboration par la commission permanente de la recherche scientifique et technique et de l'innovation :

- Réalisation d'une étude par une expertise externe spécialisée sur le thème de « L'état de l'enseignement supérieur universitaire dans les établissements à accès ouvert au Maroc : acquis, défis, propositions et pistes pour la réforme » ;
- Lancement par la commission de la rédaction de son rapport sur la réforme de l'enseignement supérieur au Maroc, avec la collaboration de l'INE auprès du Conseil.

9. Élaboration du projet de rapport sur « Les associations de parents et de tuteurs des élèves, un acteur essentiel dans la promotion continue de la question éducative », par la commission permanente des services sociaux et culturels et de l'ouverture des établissements d'éducation et de formation sur leur environnement :

- Exploitation des résultats de l'enquête effectuée par une expertise externe sur le sujet, ainsi que les conclusions des auditions ;
- Élaboration d'un projet de rapport soumis au Bureau du Conseil lors de sa réunion en date du 25 septembre 2018, lequel a recommandé d'y intégrer les résultats de l'enquête réalisée par l'INE auprès du Conseil (les résultats de cette dernière enquête seront prêts en mars 2019).

10. Projet de rapport sur « La fonction culturelle de l'école marocaine » en cours d'élaboration par la commission permanente des services sociaux et culturels et de l'ouverture des établissements d'éducation et de formation sur leur environnement :

- Réalisation des travaux suivants par une expertise externe spécialisée et dont les résultats ont été soumis à l'appréciation de la commission :
  - Étude documentaire sur le thème de la fonction culturelle telle qu'elle est remplie actuellement par l'école marocaine ;
  - Benchmarking à propos de la fonction culturelles de l'école dans certains contextes internationaux : Québec, Jordanie, Sénégal, France ;
  - Lancement de la troisième étape de cette étude relative à l'approfondissement de la réflexion au sujet des recommandations et des propositions.

b. Groupes spéciaux de travail

- Les trois groupes spéciaux de travail auprès du Conseil ont tenu, durant l'année 2018, un total de 29 réunions, cumulant quelque 116 heures de travail.
- Chacun de ces groupes s'est attelé à la poursuite des travaux préparatoires relatifs au projet qui lui a été assigné, comme suit :

▪ **Projet de rapport du groupe de travail spécial chargé de la formation professionnelle :**

- Ce groupe a finalisé, courant 2018, son rapport sur le thème « La formation professionnelle initiale : clefs pour la reconstruction », sur la base des travaux préparatoires suivants :
  - Des plateformes de travail internes ;
  - Des auditions des acteurs publics et privés en ce domaine ;
  - Un benchmarking des expériences de six pays connus pour leur expérience pionnière sur la question : Allemagne, Canada, Brésil, Angleterre, Corée du Sud et Chine ;
  - Résultats des délibérations du Bureau du Conseil sur cette thématique.
- Ce rapport a reçu l'approbation de l'Assemblée générale lors de sa 15ème session tenue les 14 et 15 janvier 2019.

▪ **Projet d'avis et projet du rapport auquel il est adossé sur le thème de « L'enseignement et la formation privés au Maroc », en cours d'élaboration par le groupe spécial de travail en charge de l'enseignement et de la formation privés :**

- Le groupe a poursuivi son travail à travers :
  - L'examen des plateformes de travail thématiques internes portant sur : l'enseignement scolaire privé, la formation professionnelle privée et l'enseignement supérieur privé ;
  - Des exposés thématiques ;
  - L'audition d'acteurs concernés par l'enseignement et la formation privés ;
  - Le benchmarking de certaines expériences internationales.
- Le groupe a également entamé la phase préparatoire du processus de rédaction de la proposition du projet d'avis sur le sujet.

- **Projet de rapport sur « L'enseignement religieux au Maroc », en cours d'élaboration par le groupe spécial de travail en charge de l'enseignement religieux :**
  - Ce groupe a poursuivi, en 2018, ses travaux en vue d'élaborer un projet de rapport à travers les actions suivantes :
    - Réalisation d'une étude (expertise externe) sur l'enseignement religieux au Maroc ;
    - Benchmarking des expériences de six pays : Finlande, USA, Inde, Egypte, Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis ;
    - Elaboration du premier jet du rapport sur le thème : « L'enseignement religieux au Maroc, contraintes, défis et vision d'avenir ». Le projet est en cours d'approfondissement et d'enrichissement avant son adoption par le groupe spécial de travail.

Annexe 4 : Bilan de la structure technique du Conseil au titre de l'année 2018

Le système d'information

Au cours de l'année 2018, outre la mise en place des infrastructures informatiques, il a été procédé au parachèvement de l'ensemble des composantes relatives à l'Infocentre, déclinées comme suit :

- Une banque de données et d'informations ;
- Une plateforme unifiée pour le traitement des données selon les besoins de l'INE et du PERAIC auprès du Conseil ;
- Une plateforme informatique pour le partage des données avec les partenaires du Conseil.

Pa ailleurs, dans le cadre du support informatique aux structures du Conseil et à ses instances, un espace numérique de travail a été mis à la disposition des utilisateurs.

Documentation, publication et traduction

1. Développement des collections

Le Conseil a poursuivi durant l'année 2018, le développement de collections spécialisées dans ses champs d'activités, sur supports papier et numérique. Ainsi, le fonds documentaire est passé, à fin 2018, à plus de 5000 documents, en arabe, français et anglais, progressant de 13.5% par rapport à l'année précédente. Le nombre d'acquisitions s'est établi en 2018 à 611 documents.

S'agissant des ressources numériques, le Conseil s'est abonné à des plateformes en ligne qui mettent à disposition des périodiques, des textes juridiques et des publications universitaires et académiques.

2. Lancement du projet « Contribution à la reconstitution de la mémoire documentaire de l'école marocaine »

Ce projet vise à contribuer à la reconstitution de la mémoire documentaire de l'école marocaine. Il est né de la prise de conscience de :

- La faiblesse de l'accumulation documentaire relative aux domaines de l'éducation et de la formation ;
- La difficulté à documenter les réformes du système éducatif et à retenir les enseignements de ces expériences antérieures en l'absence d'une « mémoire documentaire » de l'école marocaine.

Les objectifs de ce projet se déclinent comme suit :

- La collecte et l'exploitation des documents relatifs à l'histoire de l'éducation et de la formation au Maroc et qui seraient à même de contribuer à apporter des éclairages sur les choix antérieurs et actuels qui sous-tendent les politiques publiques dans ces domaines : stratégies de réformes, rapports, circulaires pédagogiques, supports didactiques, manuels scolaires, textes législatifs, notes ministérielles…

- L'appui à la recherche dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, en mettant les fonds documentaires collectés à la disposition des acteurs concernés et du public des chercheurs, des observateurs et des partenaires ;
- La sensibilisation à l'importance de la préservation et du développement de cette mémoire documentaire.

La première phase du projet a été lancée fin 2018. Elle consiste en l'élaboration d'une base de données bibliographiques relatives aux textes « fondateurs » de la stratégie éducative nationale ainsi qu'aux documents significatifs qui fournissent des données et des informations pertinentes sur l'école marocaine et qui ont été produits durant la période allant des débuts du XXème siècle à nos jours.

3. Publication et traduction

3.1 Outre le rapport annuel au titre de l'année 2017, le Conseil a publié courant 2018 les travaux suivants :

- Le rapport N°3/2018 sur le thème de « La promotion des métiers de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique » ;
- Le rapport : « L'école de la justice sociale : contribution à la réflexion sur le modèle de développement ».

3.2 Les travaux d'évaluation

- Résultats des élèves en mathématiques et en sciences dans un contexte international ;
- L'enseignement supérieur au Maroc ;
- Actes du colloque international sur l'évaluation de la recherche scientifique : enjeux, méthodes et instruments ;
- Atlas territorial de l'enseignement privé.

Gestion des ressources humaines, administratives et financières

1. Ressources humaines et structure administrative

Le Conseil accorde un intérêt particulier à la garantie des droits de ses personnels, à l'accomplissement rigoureux de leurs devoirs professionnels, à leur formation continue et au renforcement de leurs capacités managériales et professionnelles. Sa structure administrative est caractérisée par un haut niveau de parité (féminin-masculin), enregistrant en 2018 un taux de 42 %, contre 40 % en 2017. En outre, les jeunes représentent 56 % des effectifs des employé(e)s de l'institution.

Eu égard à la nature des travaux réalisés par les instances du Conseil et qui exigent des compétences pointues, dans des spécialités diverses (gestion, évaluation, études, recherche, analyse), le taux d'encadrement de ces compétences de haut niveau atteint 79 % du total des effectifs, répartis comme suit :

Catégorie	Effectif en 2017	Effectif en 2018
Auxiliaires d'exécution et de supervision	21	19
Cadres et cadres supérieurs	78	87
Total	**99**	**106**

Par ailleurs, la gestion financière du Conseil est adaptée à la nature de ses activités et de ses objectifs. Il oriente ainsi ses ressources et son effort financier vers l'appui des travaux de ses instances et de ses productions en matière d'évaluation et de proposition, ou encore de celles à caractère scientifique, de communication ou de documentation.

Afin d'améliorer son niveau de réponse aux besoins de fonctionnement des instances et structures du Conseil, l'institution a poursuivi, au cours de l'année 2018, le renforcement de son potentiel humain et le développement des dispositifs de gestion de ses ressources matérielles et financières.

Pyramide des âges du personnel du Conseil

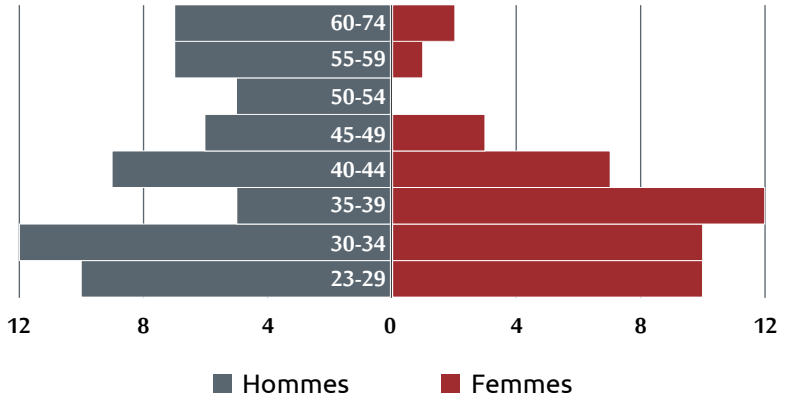

2. Travaux et opérations réalisés en matière de gestion des ressources humaines

- Renforcement des structures du Conseil par des compétences dans diverses spécialités et expertises ;
- Révision du statut en explicitant davantage ses dispositions et ses articles sur la base de décisions et de circulaires internes ;
- Régularisation des situations administratives des personnels du Conseil au titre des années 2016 et 2017 ;
- Évaluation des compétences professionnelles des personnels du Conseil ;
- Lancement de l'élaboration du manuel des procédures administratives et de gestion des ressources humaines ;
- Conclusion d'une convention avec une entreprise spécialisée dans la restauration collective au profit des personnels.

3. Travaux et opérations réalisés au niveau de la gestion des ressources matérielles et financières

- Élaboration du guide des procédures administratives et financières en vue d'améliorer les dispositifs de la gouvernance interne du Conseil ;
- Liquidation des marchés relatifs aux études, aux travaux de construction et d'équipement du Conseil ;
- Actualisation du système d'information relatif à la gestion du budget, de la comptabilité et des achats ;
- Mise en place d'une comptabilité générale et analytique ;
- Suivi de la maintenance des équipements techniques du Conseil après expiration des périodes de garantie prévues dans les marchés ;
- Organisation de l'opération de don par le Conseil de son ancien mobilier ;
- Équipement de l'espace dédié à la restauration pendant les périodes de tenue des assemblées du Conseil.